Premier Bilan d'activité

Une équipe au service de l'environnement

FDC 35

Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine

Association agréée au titre de la protection de la nature

Editorial

Pour la première fois, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine publie un bilan d'activité. Celui-ci retrace, au travers de ses différentes rubriques, une partie des actions menées par notre établissement.

Il est parfois difficile, au fil des jours et des multiples actions, de prendre du recul. Le rapport d'activité est l'exercice qui impose cette discipline pour faire le bilan d'une ou plusieurs années écoulées et ainsi dégager les orientations à venir.

Que de chemins parcourus depuis la fin des années 80 où les incessantes attaques contre la chasse nous ont obligés à sortir du bois ! et à apprendre à nous affirmer. Il a d'abord fallu acquérir une crédibilité pour les espèces chassables : suivis, gestions, recherches… ; ce premier objectif a été atteint. De nos jours peu de personnes remettent en cause les chiffres avancés par les chasseurs et les propositions de gestion qui en découlent.

Grâce à tous les efforts consentis pour le suivi des espèces, les actions de gestion, d'aménagement, de réhabilitation et d'information, nous sommes devenus, petit à petit, des interlocuteurs incontournables aussi bien pour les espèces que pour les espaces, travail souvent long, fastidieux et coûteux pour notre structure.

Nous avons tissé des liens avec les propriétaires et les gestionnaires du sol, aussi bien privés que publics, développé des partenariats avec les agriculteurs, les forestiers, les collectivités publiques, dans le respect des compétences des services de l'Etat (DDTM, ONCFS, etc.).

Travailler sur les espèces, parfois non chassables, apporter notre expertise sur un projet d'infrastructure, acquérir et réhabiliter un territoire pour le mettre en réserve, agir pour la biodiversité, etc., c'est œuvrer pour la chasse !

Ce chemin parcouru en annonce d'autres ; il faut que le monde de la chasse continue à évoluer. Bien des dossiers restent à concrétiser, des actions à mener.

Je souhaite conclure en soulignant que la chasse repose sur une base associative. Je ne saurais que trop remercier les membres du Conseil d'administration de la Fédération, assistés du personnel fédéral, ainsi que les chasseurs de nos multiples associations qui prennent sur leur temps professionnel ou de vie familiale et consacrent sans compter leur énergie pour que vive la chasse.

André DOUARD

Sommaire

Nos engagements ..... **p. 3**

La FDC 35, Conseil d'Administration, Personnel, Commissions ..... **p. 4 - 5**

Partenaires de la FDC 35 ..... **p. 6 - 7**

Structures de chasse ..... **p. 8**

Guichet Unique ..... **p. 9**

Les chasseurs Brétilliens ..... **p. 10 - 11**

Les formations ..... **p. 12 à 14**

Éducation à l'environnement .... **p. 15 - 16**

Les prélèvements ..... **p. 17 à 19**

Les espèces
- **Le faisan** ..... **p. 20 - 21**
- **Le lièvre** ..... **p. 22 à 27**
- **La bécasse des bois** ..... **p. 28 à 32**
- **Le pigeon ramier** ..... **p. 33 à 35**
- **Le cerf élaphe** ..... **p. 36 à 38**
- **Le chevreuil** ..... **p. 39 à 41**
- **Le sanglier** ..... **p. 42 à 44**
- **Le renard roux** ..... **p. 45 à 46**
- **La fouine** ..... **p. 47**
- **La corneille noire** ..... **p. 48**
- **La pie bavarde** ..... **p. 49**
- **Le corbeau freux** ..... **p. 50**
- **Le ragondin** ..... **p. 51**
- **Le rat musqué** ..... **p. 52**

Commission fédérale des suites judiciaires ..... **p. 53**

SAGIR : surveiller pour agir ..... **p. 54 à 57**

Les milieux : le marais de Chateauneuf ..... **p. 58 à 59**

FDC 35
Beauregard - 35630 Saint-Symphorien
Tél. : 02 99 45 50 20 - Fax : 02 99 45 54 26
fdc35@fdc35.com - www.fdc35.com

Edition de septembre 2014
Directeur de la publication : André Douard
Responsable de projet : Philippe Baudron
Crédit photos : FNC, FDC 35 et D. Gest
Création et impression : atimco IMPRIM'VERT®
Papier PEFC - Encres végétales
Tirage : 2000 ex

Nos engagements

- Participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental, à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats ;
- Assurer la promotion et la défense de la chasse ainsi que les intérêts de ses adhérents ;
- Apporter son concours à la prévention du braconnage ;
- Organiser les formations des candidats aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen du permis de chasser et délivrer la validation annuelle du permis de chasser ;
- Organiser également des formations ouvertes aux personnes titulaires du permis de chasser pour approfondir leurs connaissances de la faune sauvage, de la réglementation de la chasse et des armes ;
- Conduire des actions d'information, d'éducation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires des territoires et des chasseurs ;
- Coordonner les actions des Associations Communales et Intercommunales de Chasse Agréées ;
- Conduire des actions de prévention des dégâts de gibier et assurer l'indemnisation des dégâts de grand gibier dans les conditions prévues par les articles L. 426-1 et L. 426-5 du Code de l'environnement ;
- Elaborer, en association avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés, un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, conformément aux dispositions de l'article L. 421-7 du Code de l'environnement.

Organigramme

De gauche à droite : Daniel Giboire ; Philippe Porteu de la Morandière ; Patrick Glémée ; Louis Segouin ; Gilbert Lerat ; André Douard ; Patrick Lahaye ; René Rimasson ; Marcel Pincet ; Jean-Pierre Bourdon ; Louis Tannoux ; Christine Loriault ; Daniel Rey ; Daniel Mollé.

Conseil d'administration

Président
André DOUARD.

Vice-présidents
Jean-Pierre BOURDON, Patrick LAHAYE.

Trésorier
Louis TANNOUX.

Trésorier adjoint
Daniel GIBOIRE.

Secrétaire
Gilbert LERAT.

Autres membres du Conseil d'administration
Louis-René SEGOUIN,
Philippe PORTEU de la MORANDIERE,
Daniel REY, René RIMASSON,
Christine LORIAULT, Patrick GLEMEE,
Daniel MOLLE, Marcel PINCET.

Personnel

Directeur
Yves DESMIDT.

Service Administratif
Sylvie NEVEU, Valérie TREMEL, Karine LE FUR,
Sabrina PATRAT, Frédéric VAUCELLE.

Service Technique
Philippe BAUDRON, Didier HISBERG,
Franck DROUYER, Nicolas HAIGRON,
Cyril MANGEARD, Adrien NOEL,
David TANNOUX.

Agents d'entretien
Françoise BLANCHARD, Daniel PINSARD.

Commissions

« **Personnels fédéraux** »
Les membres du BUREAU :
Messieurs DOUARD, BOURDON, LAHAYE,
TANNOUX, GIBOIRE, LERAT.

« **Immobilière** »
Les membres du BUREAU et Monsieur RIMASSON.

« **Communication, Information et Internet** »
Messieurs REY, MOLLE, LAHAYE, BOURDON,
PORTEU de la MORANDIERE
et Madame LORIAULT.

Commission « Juridique et Contentieux »
Messieurs TANNOUX, GIBOIRE,
RIMASSON, GLEMEE, LAHAYE
(consultation : membres du Bureau).

« **ACCA et ACC** »
Messieurs LERAT, TANNOUX, REY,
GIBOIRE, PINCET, MOLLE, SEGOUIN,
GLEMEE et Madame LORIAULT.

« **Petit Gibier, Territoires et Espaces** »
Messieurs LERAT, PINCET,
MOLLE, GLEMEE
et Madame LORIAULT.

« **Migrateurs, Zone humide et Natura 2000** »
Messieurs BOURDON, GIBOIRE,
REY, RIMASSON, PORTEU de la MORANDIERE.

« **Plan de chasse lièvre** »
Messieurs SEGOUIN, GIBOIRE
et la COMMISSION PETIT GIBIER.

« **Grand Gibier** »
Messieurs TANNOUX, GIBOIRE,
PORTEU de la MORANDIERE, PINCET,
RIMASSON, MOLLE,
GLEMEE, SEGOUIN.
Conseillers : Service Technique FDC35 - ADCGG35
(Cerf : un membre du comité local cerf de Paimpont)

« **Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine** »
Messieurs LERAT, REY, SEGOUIN,
LAHAYE, BOURDON,
PINCET, TANNOUX,
RIMASSON, DESMIDT.

Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage

Commission Plénière :
Représentants des intérêts cynégétiques :
Messieurs SEGOUIN, LAHAYE,
TANNOUX, LERAT,
GIBOIRE, BOURDON,
MARIE, DESMIDT, BAUDRON.

Commission spécialisée formation dégâts agricoles de gibier : Représentants des chasseurs :
Messieurs TANNOUX, BAUDRON.

Commission spécialisée formation dégâts de gibier en forêt : Représentants des chasseurs :
Messieurs TANNOUX, DROUYER.

Fédération Régionale des Chasseurs de Bretagne
Conseil d'Administration-Délégués FDC 35 :
Messieurs DOUARD, TANNOUX.

Commission Régionale Dégâts :
Conseil d'Administration-Délégués FDC 35 :
Messieurs DOUARD, TANNOUX, LAHAYE.
Conseiller Monsieur BAUDRON.

Service technique

Philippe BAUDRON 06 07 16 42 77
Didier HISBERG 06 07 16 42 82
Franck DROUYER.....06 80 20 31 26
Nicolas HAIGRON 06 89 30 62 18
Cyril MANGEARD 06 85 23 48 96
Adrien NOEL.....06 80 68 70 81
David TANNOUX.....06 89 30 62 25

Répartition des tâches du personnel

Yves DESMIDT,
Directeur de la Fédération :
Assure la liaison entre le Conseil d'Administration et les services administratif et technique ; il est le chef du personnel, responsable des relations extérieures et du suivi des projets.

Le Service Administratif

Sylvie NEVEU, Comptable :
Assure les comptabilités FDC 35 et Dégâts ; responsable du Guichet Unique.

Valérie TREMEL,
Secrétariat contentieux
Assistante juridique
Assure le suivi des structures associatives : ACCA - ACC ; en liaison avec les avocats, suit les procédures judiciaires ; rédaction des textes à valeur réglementaire.

Sabrina PATRAT,
Accueil - Standard
Relation avec les adhérents ; informations ; saisies techniques et administratives.

Karine LE FUR,
Secrétariat fédéral
Assistante du Président
Secrétariat général et suivi administratif.

Frédéric VAUCELLE,
Informaticien
Assure la maintenance informatique de l'établissement ; adapte et crée des outils informatiques de gestion aux pratiques de la FDC 35 ; coordonne la conception de la revue FDC 35 ; suivi des devis ; commande de matériel.

Le Service technique

Pôle Dégâts : Philippe BAUDRON,
Technicien Supérieur
Responsable de la gestion des dossiers dégâts ; dossiers départementaux (Natura 2000, TVB, SRCE) ; dossier agriculture et biodiversité ; suivi du SDGC ; analyse des prélèvements ; étude d'impact.

Pôle Formation : Didier HISBERG,
Technicien
Formation à la sécurité ; formation et suivi des séances du permis de chasser ; communication ; participation aux réseaux ; accueil et gestion des séances de ciblage.

Pôle Terrain : Franck DROUYER,
Technicien Supérieur
Organisation des plans de chasse ; opérateur concernant toutes les opérations de terrain en lien direct avec les adhérents ; participation aux réseaux ; collaboration avec le service contentieux pour ce qui concerne le suivi des territoires ACCA et ACC, baux, réserves ; suivi des opérations techniques et de régulation des prédateurs.

Quatre Techniciens,
Nicolas HAIGRON, Cyril MANGEARD,
Adrien NOEL, David TANNOUX,

sont chargés du contact avec les adhérents dans leurs secteurs (visites, conseils, informations…), de missions de police et des expertises de dégâts de grand gibier. Ils sont également chargés de la mise en place des opérations techniques de terrain : suivi de GIC, opérations de régulation, reprises, prévention des dégâts, animation et organisation des cycles de découverte et initiation à la nature pour les groupes scolaires.

Françoise BLANCHARD,
Agent d'entretien
(locaux de la FDC 35).

Daniel PINSARD,
Agent d'entretien
(site de Beauregard et Marais de Chateauneuf d'Ille-et-Vilaine).

Partenaires de la FDC35

Les associations spécialisées,
créées pour défendre les intérêts de leur pratique favorite et être un interlocuteur privilégié et un relais de terrain pour la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine.

Association des Jeunes Chasseurs d'Ille-et-Vilaine
M. Florian Sourdin
Maison de la Chasse
Beauregard - 35630 Saint-Symphorien
Tél. 06 19 34 43 88 - florian.sourdin@hotmail.fr

Union des ACCA et Société Communales de Chasse d'Ille-et-Vilaine
M. Daniel Giboire
Langeotte - 35150 Janzé
Tél. 02 99 47 26 50

Associations des Chasses Privées et Domaniales
M. Porteu de la Morandière Philippe
Le bois de Bintin - 35160 Talensac
Tél. 06 70 65 42 40

Association des Chasseurs de Gibier d'Eau d'Ille-et-Vilaine (Domaine Maritime)
M. Raymond Marie
55, rue Robert Schumann - 35400 Saint-Malo
Tél. 02 99 56 58 58 - Fax. 02 99 82 22 34

Association Départementale de Chasse Fluviale d'Ille-et-Vilaine (Domaine Terrestre)
M. Pierre Letort
27 rue de Brest - Porphyre - 35000 Rennes
Tél. 06 88 08 70 53 - adcf35@orange.fr

Association des Chasseurs de Grand Gibier d'Ille-et-Vilaine
M. Jean-Michel Martin
9 mail F. Mitterrand - 35000 Rennes
Tél. 06 73 62 78 14
jeanmichelmartin.rennes@orange.fr

Club National des Bécassiers Section Départementale 35
M. René Rimasson
17, rue de Brizeux - 35700 Rennes
Tél. 02 99 38 03 20

Bécassiers de Bretagne
Délégué départemental - M. Christian Fablet
Le Moulin d'Esnoult - 35410 Nouvoitou

Association Départementale des Chasseurs Sous Terre d'Ille-et-Vilaine
M. Daniel Pinsard
La Frogerie - 35450 Val d'Izé
Tél. 02 99 49 76 44

Association Départementale des Piégeurs Agréés d'Ille-et-Vilaine
M. Alexis Hoguet
Les Places - 35480 Guipry
Tél. 06 80 20 01 56

Union Départementale des Piégeurs d'Ille-et-Vilaine
M. Jean-Michel Ramos
Le Bas Ridouel - 35530 Noyal-sur-Vilaine
Tél. 02 99 00 52 94

Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants Département d'Ille-et-Vilaine
M. Ludovic Patrat
Le Coudray - 35270 Combourg
Tél. 06 29 32 22 43

Association Départementale de Chasse à l'Arc
M. Jean-Yves Flour
9 impasse de la petite prairie - 35800 Dinard
Tél. 06 50 38 10 56 - jean.yves.flour@gmail.com

Association Départementale des Louvetiers d'Ille-et-Vilaine
M. André Pioc
La Corbière - 35250 Saint-Sulpice-la-Forêt
Tél. 02 99 55 93 87

Maison de la baie du Mont-Saint-Michel
M. Raymond Marie
Port Est - 35960 Le-Vivier-sur-Mer
Tél. 02 99 48 84 38 - Fax. 02 99 48 84 67
infos@maison-baie.com

Union Nationale des Utilisateurs de Chien Rouge
Délégué Départemental - M. Karl Desaize
Le Domaine - 35430 Saint-Père-Marc-en-Poulet
Tél. 06 60 59 70 79 - karl.desaize@yahoo.fr
http://www.unucr.fr

Conducteurs :
Brard Sébastien - Tél. 06 13 72 52 72
Frédéric Perry - Tél. 06 47 25 16 55
Karl Desaize - Tél. 06 60 59 70 79
Postollec Ludovic - Tél. 06 33 27 14 63
Sylvaine Blancard - Tél. 06 17 44 29 55

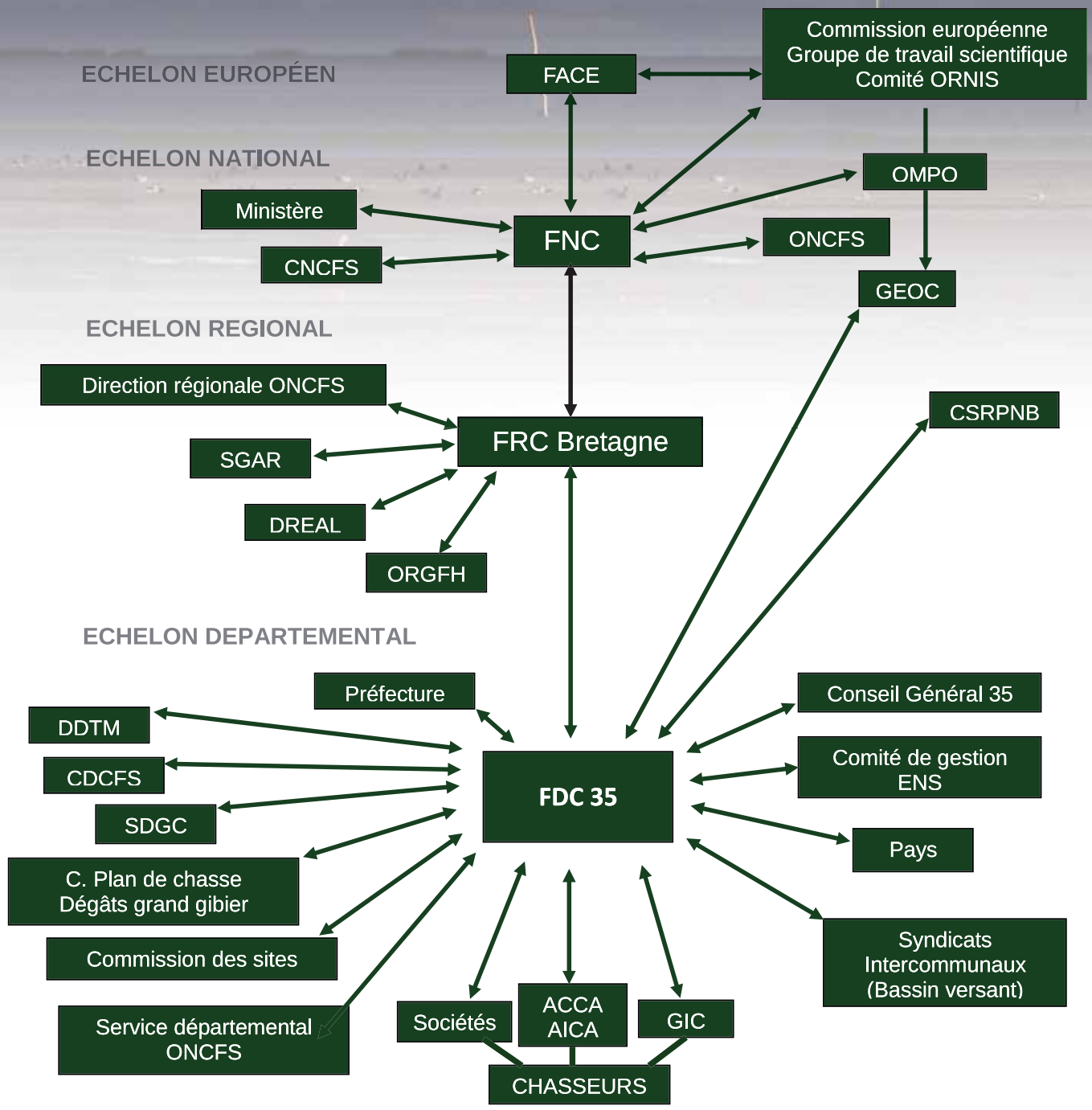

ECHELON EUROPÉEN

FACE : Fédération des Associations de Chasseurs de l'Europe
OMPO : Oiseaux Migrateurs du Paléarctique Occidental
Comité ORNIS : Comité d'adaptation de la Directive 79/409

ECHELON NATIONAL

CNCFS : Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Donne des avis au ministre afin de déterminer les périodes et les conditions de chasse. Seul habilité à traiter du migrateur.
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
GEOC : Groupe d'Experts sur les Oiseaux et leur Chasse

ECHELON REGIONAL

SGAR : Secrétariat Général aux Affaires Régionales (dépend de la Préfecture de Région)
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ORGFH : Orientation Régionale de Gestion de la Faune et de ses Habitats
Détermine les Schémas et l'ensemble des règles à respecter
CSRPN Bretagne : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bretagne

ECHELON DEPARTEMENTAL

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
CDCFS : Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage
Regroupe les divers intervenants du milieu rural. Fait des propositions au Préfet afin de déterminer dates et conditions de pratique.
SDGC : Schéma Départemental de Gestion Cynégétique
(définit les conditions d'exercice de la chasse (PMA, suivi, gestion…)
ENS : Espaces Naturels Sensibles (Conseil Général 35)

Structures de chasse

Organisation des territoires

Le département d'Ille-et-Vilaine compte 353 communes sur lesquelles sont organisées 217 associations communales de chasse agréées (ACCA) et 60 sociétés communales de chasse (ACC).
Un petit peu moins de 80 % des communes sont donc organisées en chasse de type communale.

Types d'organisations cynégétiques : caractéristiques principales	
Association communale de chasse agréée	• Territoire fixé par arrêté préfectoral. • Caractère collectif et associatif avec obligations : - d'accepter des chasseurs extérieurs à la commune, - de mettre 10 % au moins du territoire en réserve.
Société communale de chasse	• Territoire en location. • Caractère collectif et associatif : regroupement des chasseurs d'une commune, sans obligations légales.
Chasse privée	• Territoire en propriété et/ou location. • Caractère individuel ou associatif (les relations personnelles sont toujours privilégiées au sein du groupe).
Association des chasseurs de gibier d'eau d'Ille-et-Vilaine domaine maritime et fluvial	• Territoire de l'**A.C.G.E.I.V.** domaine public maritime en amodiation (domaine public de l'Etat). • Territoire de l'A.D.C.F. 35 domaine public fluvial en amodiation (domaine public de la région Bretagne).
Forêt domaniale	• Territoire en adjudication (domaine privé de l'Etat).

Les réserves de chasse

Les réserves de chasse et de la faune sauvage sont obligatoires pour les territoires en ACCA et doivent couvrir au moins 10 % de la superficie chassable de l'association.
Une réserve de chasse et de faune sauvage est agréée pour 5 ans (arrêté préfectoral).
Sur ces dernières la chasse n'est pas autorisée à l'exception du grand gibier et du renard (intervention limitée et encadrée).
Elles revêtent un intérêt pour la sauvegarde de milieu propice à la quiétude et l'alimentation du gibier.

Il est donc important de posséder une réserve bien placée, dans un milieu favorable. Ces espaces sont des outils de gestion intéressants pour de nombreuses espèces telles que le lièvre, le faisan, la bécasse, le pigeon ramier...
Les réserves de chasse et de faune sauvage sont au nombre de 370 pour une surface de 35 291 hectares, soit un peu plus de 5 % du territoire départemental.
La surface moyenne d'une réserve est de l'ordre de 95 hectares.

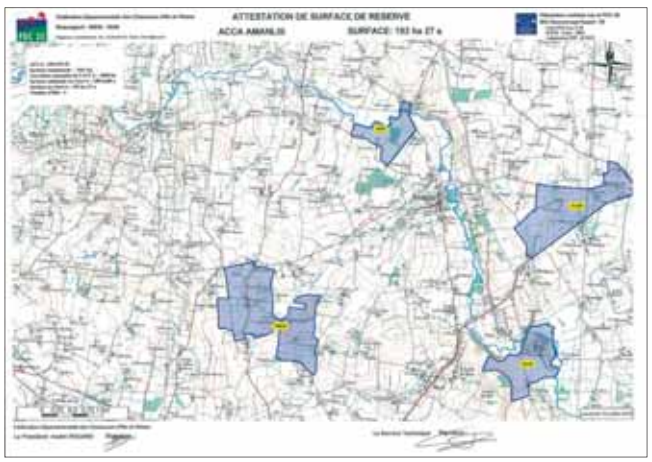

Mise en place

Le Guichet Unique est un service développé par la FDC permettant aux chasseurs de remplir l'intégralité des formalités liées à la validation annuelle du permis de chasser.

Ce service a considérablement simplifié les démarches pour obtenir une validation.

Début juin, les chasseurs ayant utilisé leur permis l'année précédente reçoivent automatiquement par courrier un formulaire de demande de validation pré-rempli. Le chasseur peut choisir la validation qu'il souhaite : départementale, bi-départementale, nationale, avec ou sans assurance incluse, timbre grand gibier départemental ou national.
Il suffit de renvoyer le formulaire avec le règlement correspondant et de 10 jours à 15 jours plus tard, le chasseur reçoit sa validation sans s'être déplacé.

La « Régie des recettes »

Depuis l'entrée en vigueur du Guichet Unique, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine assure une mission de « Régie des recettes ». Par arrêté préfectoral, un régisseur titulaire et un régisseur suppléant ont été nommés au sein du personnel fédéral.
Les recettes des validations sont déposées sur le compte de la Régie FDC 35 à la Trésorerie Générale.
Le régisseur assure la ventilation des fonds par destinataire. Les redevances cynégétiques revenant à l'Etat sont reversées à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, le timbre national grand gibier à la Fédération Nationale des Chasseurs, les cotisations fédérales et autres recettes aux fédérations concernées. Ces différentes répartitions sont effectuées sous le contrôle strict de la Trésorerie Générale.

L'assurance « responsabilité civile »

Depuis la saison cynégétique 2006-2007, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine propose à ses adhérents une assurance responsabilité civile (obligatoire). Suite à un appel d'offres national. La Compagnie AXA a été choisie pour ses garanties et son prix (18,50 euros en 2014-2015). Les chasseurs restent néanmoins libres du choix de leur compagnie d'assurance.

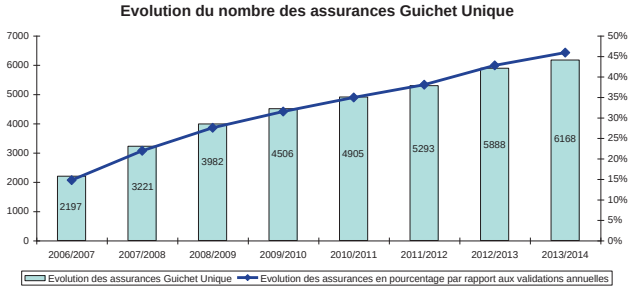

La validation par internet : la e-validation

Pour cette saison de chasse, la validation par internet, avec paiement sécurisé en ligne, du permis de chasser est pleinement opérationnelle, rendant encore plus performant et fonctionnel le service aux chasseurs.

Les chasseurs Brétilliens

Combien sommes-nous ?

En 2013, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine compte 13 500 chasseurs.
En Ille-et-Vilaine, la chasse a perdu près de 37,6 % de ses effectifs en 30 ans.

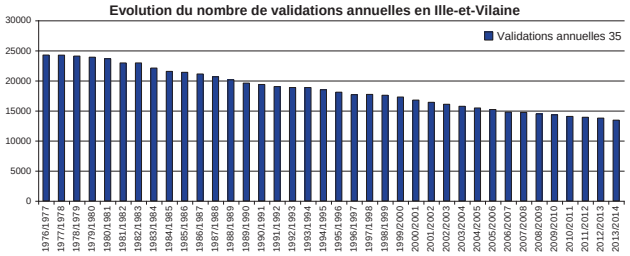

La validation départementale est de très loin la plus demandée.
Les validations annuelles se répartissent comme suit :

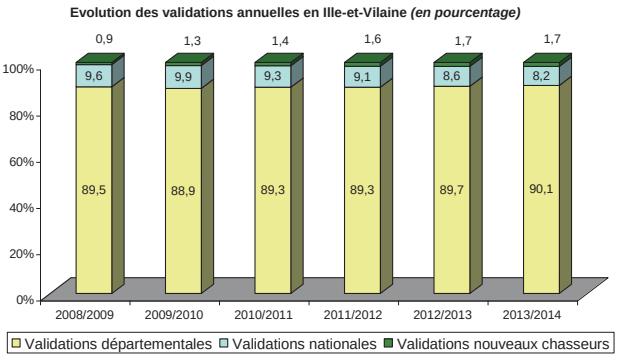

La baisse de nos adhérents est tendancielle depuis de nombreuses années. Ce phénomène entraîne une élévation de la moyenne d'âge de nos chasseurs. L'apport de nouveaux candidats reçus à l'examen du permis de chasser ne suffit pas à inverser cette tendance.

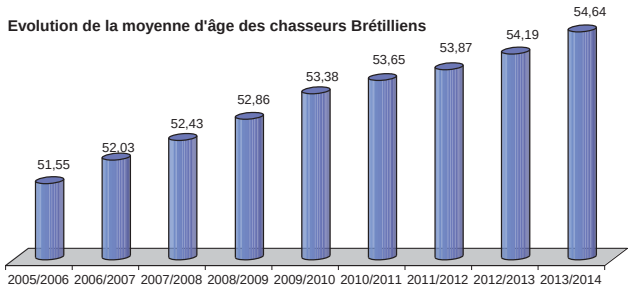

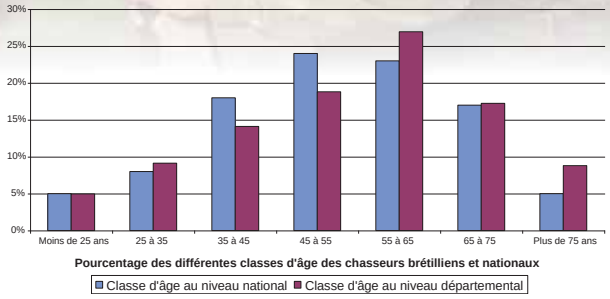

La chasse au féminin

Le nombre de femmes pratiquant la chasse représente un infime pourcentage de nos effectifs.

En 2008-2009, les chasseresses étaient au nombre de 279 (1,9 % des chasseurs) en 2012-2013, elles ne sont plus que 162 (soit 1,2 % des chasseurs).

Ce phénomène est identique dans de nombreux départements. A titre d'exemple, le nombre de femmes validant un permis de chasser dans le département de la Gironde (47 000 chasseurs) est de l'ordre de 1,65 % du nombre total de chasseurs.

Les types de permis

VALIDATION BI-DÉPARTEMENTALE ET VALIDATION TEMPORAIRE

Les chasseurs résidant en Ille-et-Vilaine et prenant une validation bi-départementale restent chasser majoritairement en Bretagne. Le département des Côtes d'Armor est en tête, suivi de près par le Morbihan…, probablement l'attrait de la chasse à la bécasse.

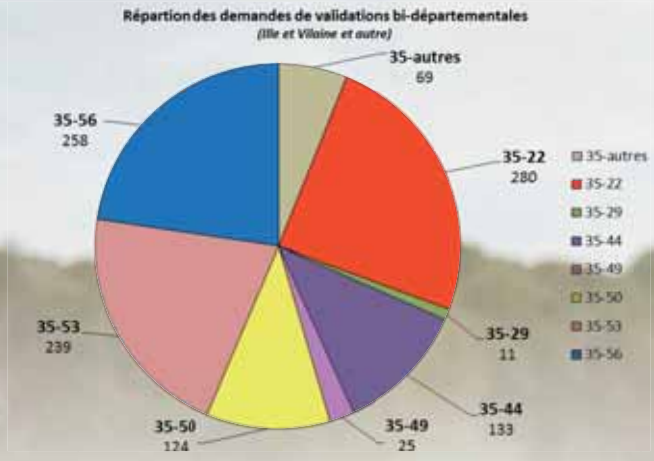

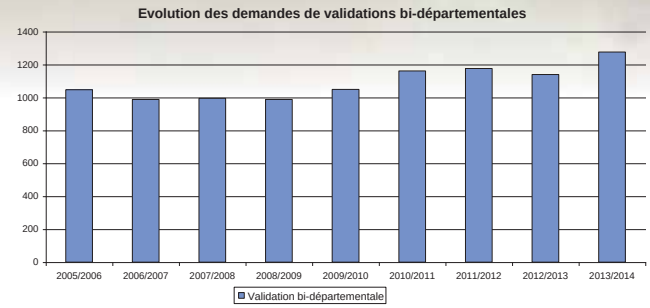

Pour les autres départements riverains de l'Ille-et-Vilaine, le département de la Mayenne est le plus demandé, puis viennent les départements de la Loire Atlantique et de la Manche, le Maine et Loire fermant le peloton.

EVOLUTION DES VALIDATIONS TEMPORAIRES

Délivrées par la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine pour chasser dans d'autres départements.

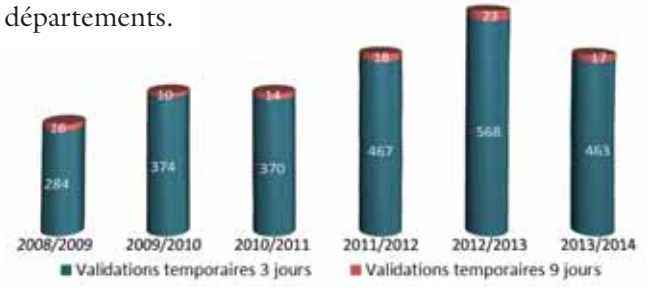

Il est net que la validation temporaire 9 jours n'intéresse que peu nos chasseurs. Par contre, la validation temporaire 3 jours répond bien à leurs besoins : invitation d'une journée ou d'un week-end de chasse.

Répartition et évolution géographique des chasseurs

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CHASSEURS EN ILLE-ET-VILAINE PAR CANTON

Deux zones plus « peuplées » en chasseurs apparaissent : une zone au nord-ouest du département, de la région de Vitré à la zone côtière et une zone sud-ouest du département du massif de Brocéliande jusqu'au bassin de Redon.

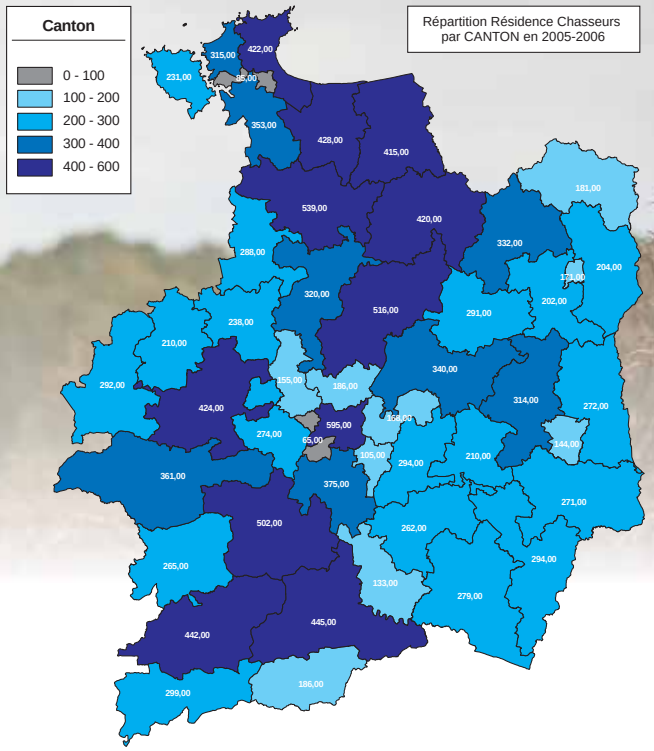

EVOLUTION DU NOMBRE DE CHASSEURS PAR CANTON ENTRE 2005-2006 ET 2012-2013 EXPRIMÉE EN POURCENTAGE

L'érosion des chasseurs est particulièrement marquée pour Rennes et sa périphérie, ainsi que la région malouine ; facteur probablement lié à la perte de territoires chassables pour cause d'urbanisation galopante !

Deux autres cantons au sud-ouest (cantons de Maure de Bretagne et Redon) représentent une érosion de plus de 17 %, assez surprenante pour des secteurs ruraux aux territoires encore bien préservés d'un point de vue cynégétique.

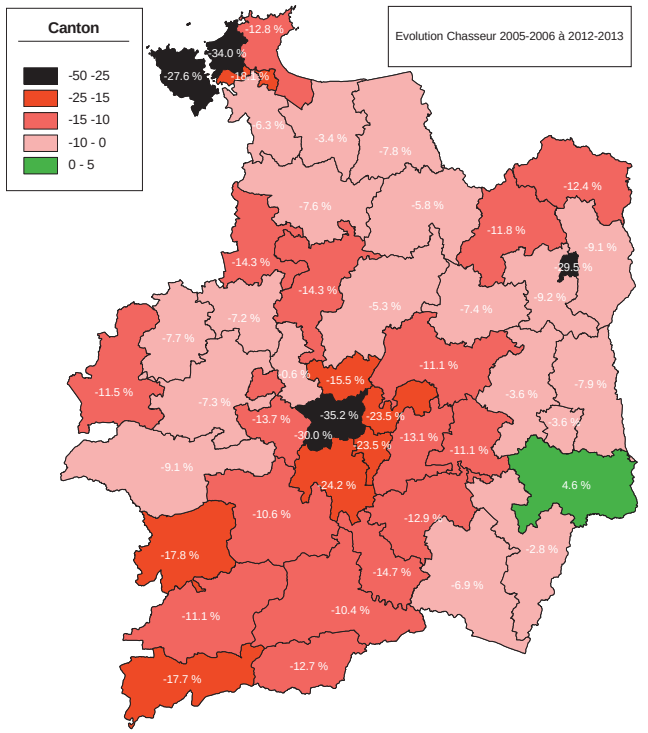

Les formations

Examen du permis de chasser

Pour obtenir son permis de chasser, le candidat doit suivre une formation théorique et pratique dispensée par la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine, sur les installations du site de Saint-Symphorien.

La Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine organise, en plus de la formation obligatoire, des séances de consolidation des acquis quelques jours avant les examens.

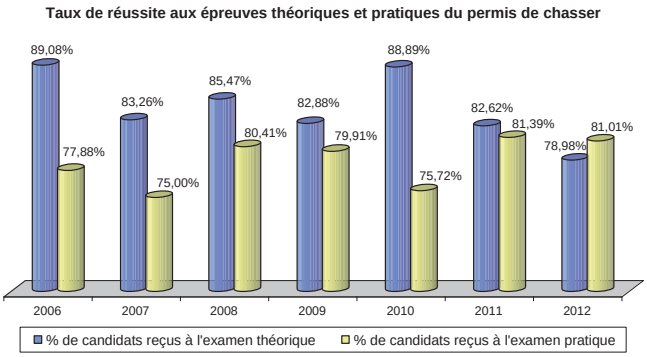

La formation à la préparation de l'examen théorique et pratique est, de loin, le plus important poste de formation de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine.

La formation au permis de chasser représente à elle seule 130 jours cumulés de travail, auxquels il faut ajouter le temps de travail administratif de suivi des candidats (inscriptions, convocations à la formation théorique et pratique, suivi des dossiers de candidatures…).

L'équivalent d'un temps plein est affecté au permis de chasser.

Réforme du permis de chasser 2014

Une réforme du permis de chasser s'est mise en place dès le début de l'année. Celle-ci a pour objectif de simplifier le parcours du candidat, permettant à ce dernier de passer toutes les épreuves dans la même journée.

Ces épreuves sont notées sur 31 points ; le candidat devant obtenir 25 points minimum pour être reçu.

L'épreuve débute par l'examen pratique comportant quatre ateliers. Pour la première fois, une arme semi-automatique sera mise à disposition sur un atelier. Le candidat termine son épreuve par 10 questions théoriques, dont 1 éliminatoire.

La chasse accompagnée

Rappel du principe :

La chasse accompagnée permet de chasser avec une arme pour deux pendant une saison de chasse.

Pour pouvoir bénéficier de ce dispositif, le candidat doit suivre une formation « pratique » dispensée par la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine, de préférence avec son accompagnateur.

Bien que cette demande soit l'antichambre du vrai permis, et accroît les chances d'être reçu du « premier coup » à l'examen en capitalisant de l'expérience, le nombre de candidat reste faible.

Cette formule phare, qui intéresse essentiellement les jeunes, continue à séduire, mais pas autant que nous aurions pu l'espérer à sa création. Seule une vingtaine de candidats par an profite de cette opportunité.

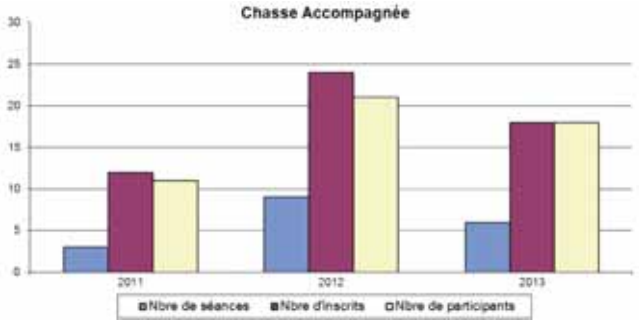

La formation de piégeurs agréés

FORMATION OBLIGATOIRE

L'arrêté ministériel de 2007, modifié en 2011, précise que les personnes souhaitant réguler les espèces classées « nuisible » doivent être agréées par le Préfet du département où elles résident.

La formation des piégeurs est réalisée par le personnel de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine. D'une durée de 16 heures, elle est ouverte à toute personne d'au moins 15 ans. L'agrément ne peut pas être délivré par le Préfet aux personnes âgées de moins de 16 ans.
Les personnes mineures doivent fournir une autorisation de leur représentant légal.

Chaque année, deux formations sont programmées au siège de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine : une mi-juin et une autre mi-octobre (généralement un vendredi et un samedi).

Les candidats se voient remettre un dossier réalisé par la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine. A l'intérieur de celui-ci figurent les règles de base, régissant le piégeage, la reconnaissance des espèces et les techniques de piégeage.

La première matinée de formation est consacrée aux textes réglementaires qui encadrent le piégeage.
L'après-midi, à la connaissance des espèces.
La deuxième matinée, des ateliers sur le terrain permettent aux candidats de manipuler en situation les différents pièges.

Pour clore la formation, une évaluation des connaissances acquises a lieu à l'écrit et à l'oral. Les résultats du contrôle de connaissances seront transmis à l'Administration pour l'obtention de l'agrément.

Les piégeurs agréés adhèrent pour la plupart à une des deux associations départementales. Ils forment ainsi un relais essentiel sur le terrain pour la régulation des prédateurs et déprédateurs.

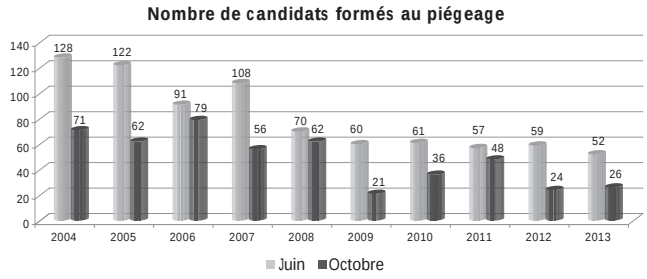

La formation à l'examen initial de la venaison

Depuis 2009, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine a développé une formation permettant de réaliser l'examen initial de la venaison (obligation réglementaire).

Ces formations s'adressent aux responsables de territoire et particulièrement aux personnes chargées du partage de la venaison.

Les participants sont généralement expérimentés en matière de dépeçage et maîtrisent bien toutes les étapes. Néanmoins, les aspects législatifs sont abordés, ainsi que les aspects sanitaires (détection de symptômes, parasitologie, écologie, etc.).

La fiche d'examen initial qui introduit la notion de traçabilité de l'animal est expliquée et commentée.

Des conseils techniques et recommandations sur l'hygiène, le développement bactérien, la chaîne du froid sont également fournis.

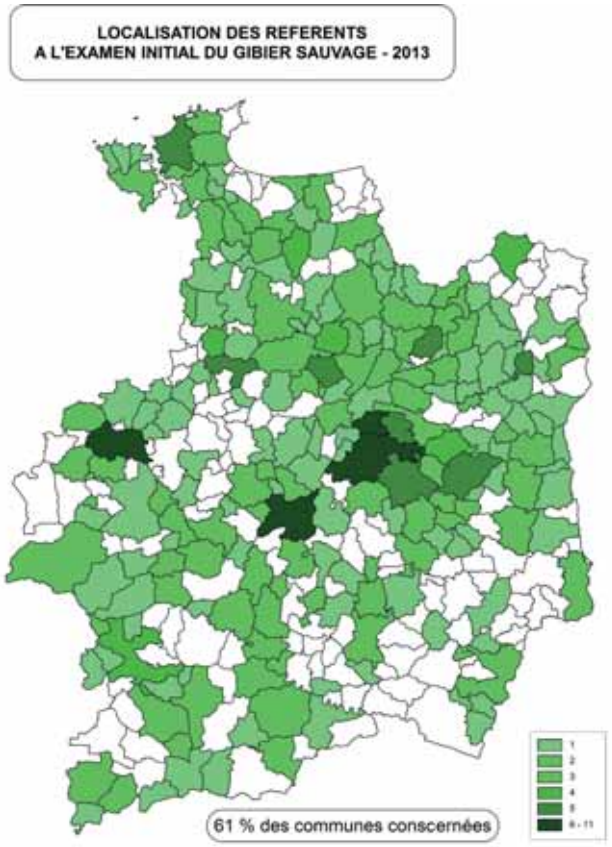

En Ille-et-Vilaine, 400 personnes ont obtenu l'attestation de formation à l'examen initial.

L'ensemble de ces personnes constitue un réseau de surveillance important, capable de signaler rapidement des anomalies ou des maladies détectées sur les animaux prélevés dans le cadre du plan de chasse (plus de 6 000 têtes de grand gibier par an en Ille-et-Vilaine).

Rappel : *la recherche de trichine chez le sanglier est obligatoire pour les repas de chasse et repas associatifs.*
La Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine met à disposition de ses adhérents annuellement près de 60 000 sacs alimentaires pour le partage de la venaison.

Agrément des gardes particuliers

Une formation développée sur 2 journées et demie.

Toute personne physique ou morale, ayant un droit de propriété ou de jouissance, a le droit de commissioner un garde particulier chargé de surveiller ses biens.

Depuis le 1er décembre 2006, une nouvelle procédure d'agrément s'applique : le garde particulier doit, entre autre, pour pouvoir exercer être titulaire d'une reconnaissance d'aptitude technique reconnue par arrêté préfectoral. Cette aptitude technique s'acquiert lors d'une formation organisée et dispensée par la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine, avec la participation de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (20 heures de formation – modules 1 et 2), au siège de la fédération.

Suite à cette formation, le garde peut être agréé pour une durée de 5 années renouvelable, sur un territoire donné.

Les gardes particuliers sont des interlocuteurs privilégiés des agents de développement de la Fédération de chasse, ainsi que des agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

La formation à la régulation par tir des corvidés

CORNEILLE NOIRE, CORBEAU FREUX

Le corbeau freux et la corneille noire sont classés « nuisibles » en Ille-et-Vilaine.

Ces deux espèces peuvent donc être détruites à tir dans les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 2 août 2012.

Pour répondre aux nombreuses sollicitations du monde agricole concernant les dégâts sur les semis de maïs commis par ces deux corvidés et pour perfectionner l'efficacité des chasseurs participant aux opérations de régulation, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine propose, depuis le printemps 2011, une formation de quatre heures qui aborde :

- les conditions légales de régulation ;
- la connaissance des espèces et l'identification ;
- distinction entre droit de chasse et droit de destruction ;
- démarches administratives ;
- règles de sécurité ;
- connaissance du matériel : cache, camouflage, appeaux, formes.

Une mise en situation permet d'acquérir les principales règles de sécurité (manipulation des armes), l'art du camouflage, l'utilisation des formes et appeaux, etc.

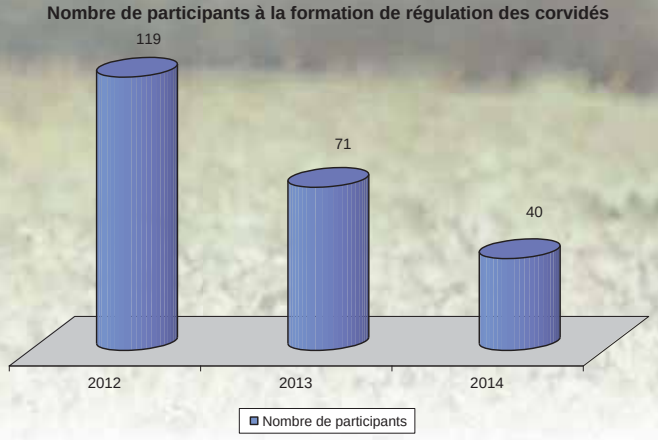

Accueil et intervention en milieu scolaire

Depuis 2006, la Maison de la Chasse de Saint-Symphorien s'ouvre aux scolaires.

C'est près de 2 433 élèves du CP au CM2 qui ont été accueillis à la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine.

En moyenne 250 à 300 élèves sont encadrés par deux animateurs entre la mi-avril et la mi-mai.

Chaque classe (environ 25 élèves) passe une journée à la Fédération en compagnie des animateurs fédéraux, de leur instituteur et de parents d'élèves accompagnants.

Cette journée de découverte est axée sur le thème de la prédation et des chaînes alimentaires dans le bocage breton.

Au travers de jeux sonores, de supports audiovisuels, d'un livret pédagogique, de collections de crânes, d'ailes, de plumes, de traces diverses et d'une exposition, les enfants sont pleinement acteurs de cette journée.

Le thème de la prédation et des chaînes alimentaires cadre parfaitement avec le programme scolaire, ce qui permet aux enseignants de travailler en classe en s'appuyant sur la journée d'animation.

Grâce à la participation financière des GIC* et des sociétés de chasse, le transport devient quasiment gratuit pour les élèves.

** Groupement d'Intérêt Cynégétique*

Ce partenariat est très important pour notre structure et permet de créer des liens avec le monde scolaire qui souvent méconnaît nos activités.

Pour assurer les animations de mi-avril jusqu'à la mi-mai, ce sont 28 jours de travail qui sont assurés par nos animateurs (contact, préparation, animation).

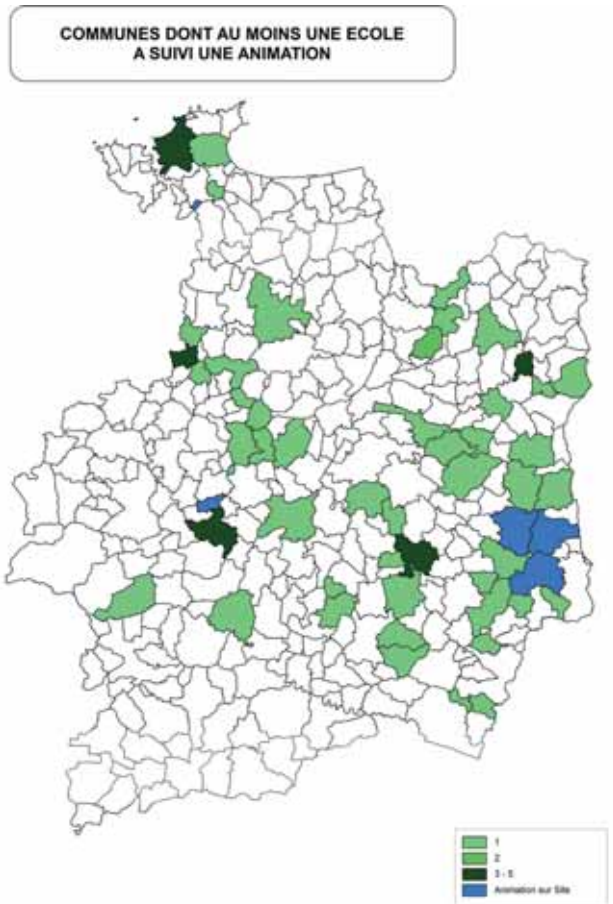

C'était super avec les empreintes et tout
je ne sais pas encore si j'ai aimé le plus
Moran
Cette journée était trop bien
Gwladys
J'ai bien aimé cette sortie car j'ai appris plein de nouvelles choses et je me suis bien amusé.
J'ai passé une excellente journée. Jorge
J'ai bien aimé la journée j'apprit nouvelles
M'ai passé une agréable journée avec le bruit des oiseaux et avec les empreintes et Romane Jessica
J'ai adoré la journée Hanna
C'était super bien et j'aimerais y retourner. Justine Boucher
C'était génial, les empreintes j'ai aimé merci beaucoup
C'était top on a rencontré plein d'animaux
Sylvie
Cette journée était super géniale surtout les animaux et les empreintes. Marie Communal
C'est très

JOURNEE D'ANIMATION A LA MAISON DE LA CHASSE
« LA PREDATION ET LES CHAINES ALIMENTAIRES »

EVALUATION DES ENFANTS

A retourner à : Fédération Départementale
Des Chasseurs d'Ille et Vilaine
Beauregard
355630 SAINT SYMPHORIEN

Vos appréciations, vos réflexions.....vos envies

Belle présentation de l'exposition. Ce a duré environ toute l'après-midi.
Les enfants beaucoup aimé. Ils pour la plupart le petit quizz sur les animaux était amusant. On a appris des choses qu'on ne connaissait pas. Une excellente journée.
Les intervenants étaient gentils, patients et nous ont fait découvrir des choses et en savoir plus.

Merci Nicolas et Cyril pour cette journée. Emma
Merci Nicolas et Cyril pour cette journée Malo
Merci Nicolas et Cyril pour cette journée Eléodie
Merci Nicolas et Cyril pour cette journée Jorge
Merci Nicolas et Cyril pour cette journée Marie Emilie
Bonjours Marcie
Ecole :
Enseignant : Matthieu
J'ai adorée. Paul
Je trouvais Marie beaucoup
Merci pour c'est journée

JOURNEE D'ANIMATION A LA MAISON DE LA CHASSE
« LA PREDATION ET LES CHAINES ALIMENTAIRES »

EVALUATION DE L'ENSEIGNANT

A retourner à : Fédération Départementale
Des Chasseurs d'Ille et Vilaine
Beauregard
355630 SAINT SYMPHORIEN

Vos appréciations, vos réflexions.....vos envies

1) Sur le site, l'accueil, l'exposition, le contenu et même les animateurs :

- Nous avons été accueillis de la meilleure manière qui soit
- Les locaux sont superbes et les "outils pédagogiques" d'une grande qualité
Les animateurs sont à l'écoute et à travers leurs interventions, on sentait leur passion pour la nature

2) Sur les activités, les supports, les outils pédagogiques, le contenu, le rythme....

Un bon équilibre existe entre les apports théoriques et l'approche pratique. Il est important de multiplier les activités et ceci est possible car les outils pédagogiques sont nombreux.
Très bonne journée. Merci encore à toute l'équipe

Ecole :
Enseignant :

JOURNEE D'ANIMATION A LA MAISON DE LA CHASSE
« LA PREDATION ET LES CHAINES ALIMENTAIRES »

EVALUATION DE L'ENSEIGNANT

A retourner à : Fédération Départementale
Des Chasseurs d'Ille et Vilaine
Beauregard
355630 SAINT SYMPHORIEN

Vos appréciations, vos réflexions.....vos envies

1) Sur le site, l'accueil, l'exposition, le contenu et même les animateurs :

Un site très agréable avec des animateurs passionnés qui ont su partager leurs connaissances avec simplicité. Ils ont su partir des expériences des jeunes afin de les intéresser. Les jeunes ont beaucoup apprécié cette journée. Ils m'ont dit avoir découvert des choses.

2) Sur les activités, les supports, les outils pédagogiques, le contenu, le rythme....

Des outils de qualité, des activités variées (échanges sur les animaux, et sur les végétaux)
Très bonne organisation avec des animateurs très agréables et à l'écoute des jeunes avec des échanges très riches.
Au plaisir de revenir sur votre site avec vos animateurs Merci

Ecole :
Enseignant :

Connaissance des tableaux de chasse

Enquête statistique sur les prélèvements

(chasse à tir sauf grand gibier)

Cette enquête a pour objectif principal d'estimer les prélèvements réalisés par l'ensemble des chasseurs du département et d'apprécier l'importance du prélèvement moyen par chasseur et par espèce. La répartition dans le temps des prélèvements est également appréhendée.

L'ONCFS a déjà réalisé des enquêtes nationales de ce type. C'est donc le même protocole (ONCFS-SOFRES) qui a été requis avec une modification apportée par l'Institut de mathématique appliqué d'Angers.

Sélection des communes

Le protocole réparti les communes en huit classes, suivant l'importance de leur population :

Classe 1 ..... 500 ou moins d'habitants
Classe 2 ..... 501 à 1 999 habitants
Classe 3 ..... 2 000 à 4 999 habitants
Classe 4 ..... 5 000 à 9 999 habitants
Classe 5 ..... 10 000 à 19 999 habitants
Classe 6 ..... 20 000 à 49 999 habitants
Classe 7 ..... 50 000 à 99 999 habitants
Classe 8 .....100 000 habitants ou plus

Le tirage au sort des communes échantillonnées respecte la règle suivante, si une classe comporte :

- **1 à 10 communes**
  prise en compte de toutes les communes ;
- **11 à 30 communes**
  prise en compte d'une commune sur deux ;
- **31 à 50 communes**
  prise en compte d'une commune sur trois ;
- **51 communes ou plus**
  prise en compte d'une commune sur cinq.

Répartition du nombre de communes d'Ille-et-Vilaine : (d'après données INSEE 2012)

	Nombre de communes	Nombre de communes échantillonnées
Classe 1	53	11
Classe 2	193	39
Classe 3	74	15
Classe 4	23	12
Classe 5	7	7
Classe 6	2	2
Classe 7	0	0
Classe 8	1	1
Totaux	**353**	**87**

Sélection des chasseurs

Cette enquête est basée sur une demande de tableau de chasse auprès de 2 500 chasseurs du département. D'après l'adresse de résidence, on comptabilise dans chaque classe de communes le nombre de chasseurs et on calcule le pourcentage qu'il représente par rapport au nombre total de chasseurs du département. Ce même pourcentage sera respecté dans l'échantillon des chasseurs sondés.

Grâce à la participation assidue des chasseurs, l'enquête statistique est reconduite annuellement depuis 10 ans (depuis 2004-2005).

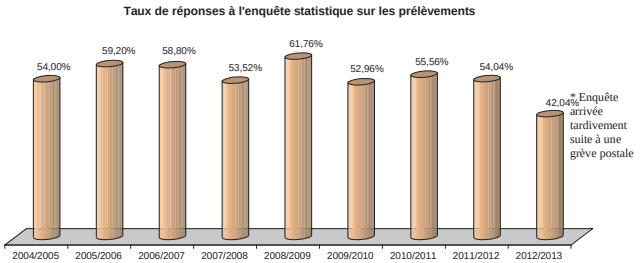

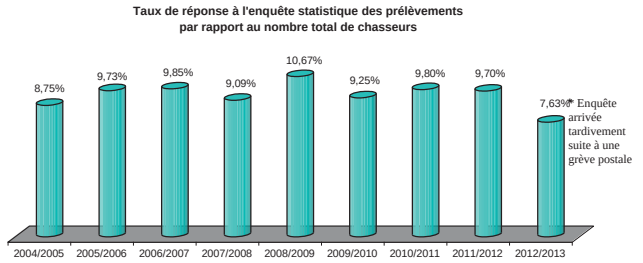

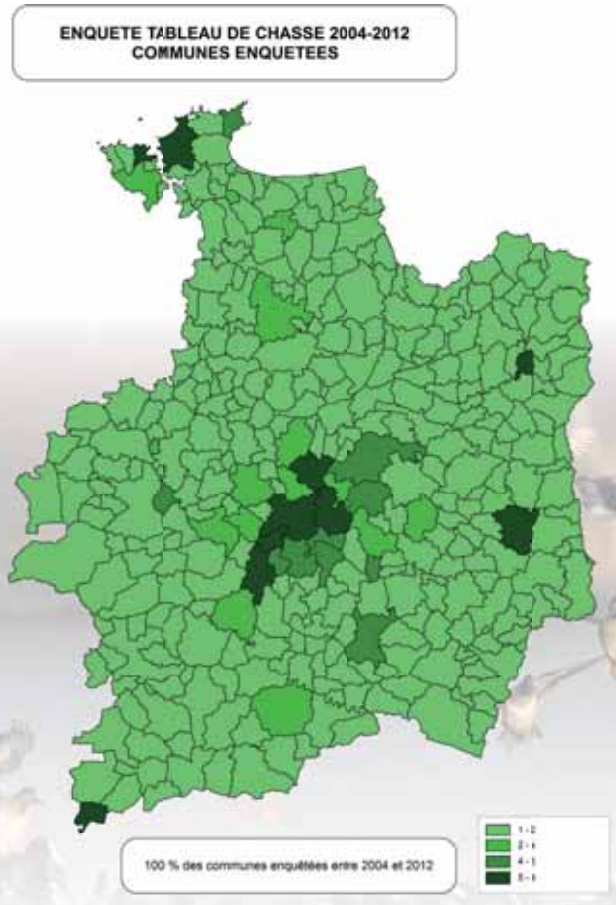

Au cours de ces années, le taux de réponse est régulièrement supérieur à 50 %.

Les espèces les plus prélevées en 2012-2013

Classement	Espèce	Nombre d'individus prélevés
1er	Pigeon ramier	173 920
2e	Faisan	60 968
3e	Perdrix grise	39 487
4e	Lapin de garenne	35 118
5e	Perdrix rouge	21 616

Les cinq espèces restent à la même place depuis de nombreuses années. Malheureusement le lapin de garenne n'est plus le gibier de base en Ille-et-Vilaine depuis le milieu des années 1990 (environ 180 000 prélevés en 1992-1993).

Le petit gibier sédentaire, qui est resté important aux yeux des chasseurs brétilliens, n'est plus le premier groupe d'espèces ayant la plus grande part des prélèvements (34,87 % en 2012-2013 contre 41,6 % au début de l'enquête statistique).

Près de 90 % des chasseurs prélèvent au moins un individu des cinq espèces de petit gibier sédentaire.

Le groupe des migrateurs terrestres a conquis la première place (43,97 % en 2012-2013 contre 34,36 % au début de l'enquête statistique).

Près de 80 % des chasseurs prélèvent au moins un individu de ce groupe d'espèces (le pigeon ramier est prélevé par 76 % des chasseurs et la bécasse de bois pour 33 % des chasseurs).

Les prédateurs et déprédateurs arrivent à la troisième place avec 12,54 % (contre 9 % au début de l'enquête).

Près de 38 % des chasseurs ont prélevé au moins un renard et 40 % des chasseurs ont prélevé un oiseau dans le groupe des corvidés.

La quatrième place revient au gibier d'eau (canards, oies et limicoles…) avec 8,62 % de part du prélèvement.

Le canard colvert représente 82 % du prélèvement de ce groupe, la sarcelle d'hiver 12 %.

38 % des chasseurs ont prélevé au moins un canard colvert.

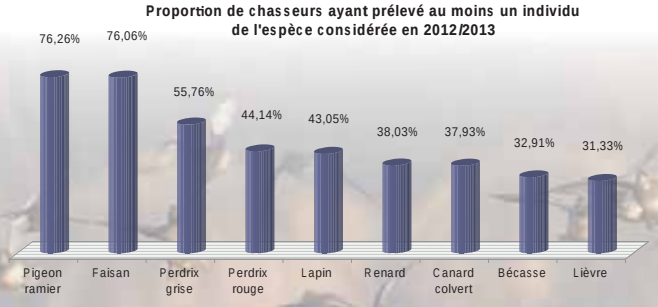

Le graphique ci-dessus met en évidence que plus de trois chasseurs sur quatre prélèvent au moins un pigeon et un faisan ; moins d'un chasseur sur deux prélève un lapin et seulement à peine un chasseur sur trois prélève un lièvre.

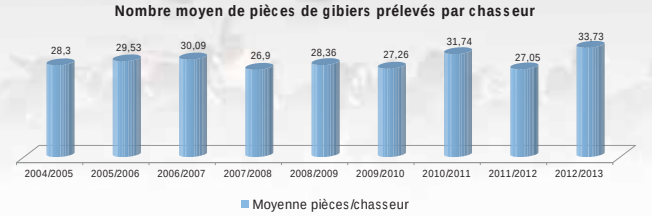

Depuis 2004-2005, le chasseur Brétillien prélève en moyenne 29, 21 pièces de gibier (fourchette de 26,9 à 33,73) se répartissant pour 38,86 % de petit gibier, de 40,17 % de migrateurs terrestres, de 10,93 % de prédateurs/déprédateurs et de 10,05 % de gibier d'eau (les variations interannuelles entre catégories de gibier existent mais restent faibles).

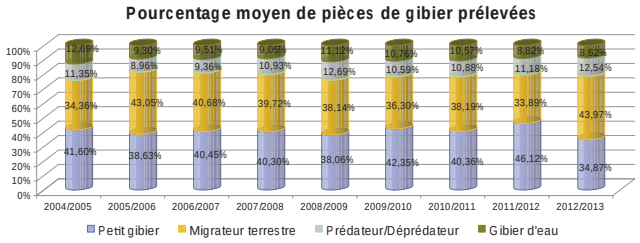

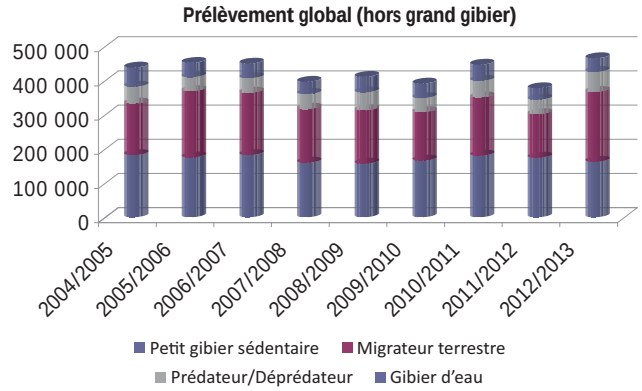

Globalement, il se prélève en Ille-et-Vilaine entre 390 000 et 464 000 pièces de gibier (hors grand gibier) suivant les saisons (moyenne à 378 000 de 2004 à 2012).

Fréquemment, on peut entendre les propos de certains chasseurs affirmant haut et fort : « y' a plus rien !!! ». Les chiffres ci-dessus mettent en évidence une certaine stabilité !

Peut-être que ces chasseurs prennent comme référence l'abondance révolue des années 60-70.

Le faisan
(phasianus colchicus)

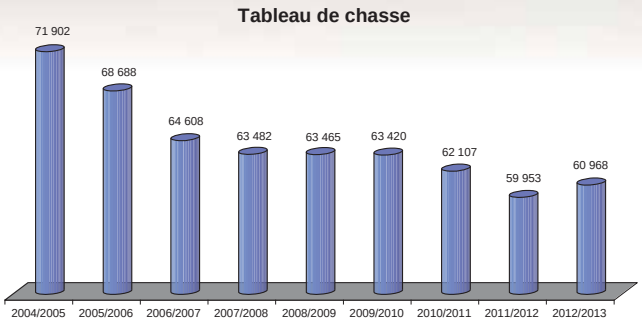

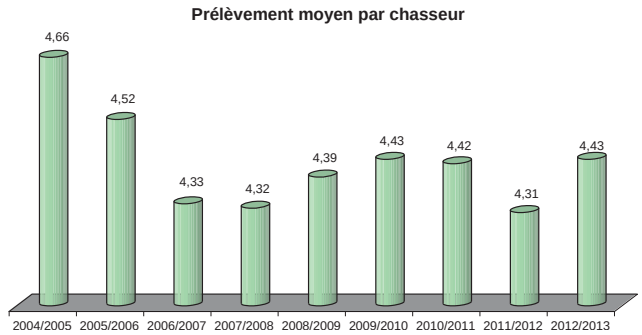

Les prélèvements des faisans ont chuté de 15 % depuis la saison 2004-2005. Dans notre département, le faisan est essentiellement un oiseau de lâcher. Cette baisse est probablement due à une certaine érosion des capacités financières des gestionnaires de territoire. Dans le même temps, le nombre de chasseurs a baissé de 11 %.

Le nombre moyen de faisans prélevés par chasseur est quasi-stable, ce qui traduit un maintien de l'effort de lâcher, proportionnel à l'effectif des chasseurs, par les différentes structures de chasse. On peut estimer cet effort de lâcher à plus de 120 000 oiseaux par an.

Certains chasseurs s'interrogent sur la pérennité de cette pratique, une remise en cause en faveur des populations naturel est à l'étude.

Depuis cinq ans, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine tente de développer l'implantation de populations naturelles, grâce à des lâchers d'oiseaux de souches sauvages sur différents secteurs du département.
Cette réhabilitation ne pourra être durable que si les prélèvements sont organisés dans le cadre d'une gestion rigoureuse de l'espèce.

Les principales conditions de réussite :
- disposer d'un territoire de 5 000 à 10 000 hectares ;
- le tir du faisan devra être suspendu pendant une durée de 3 à 5 ans ;
- lâcher des oiseaux de souches sauvages ;
- lâcher 50 oiseaux pour 100 hectares de territoire chassable, répartis sur 3-4 ans ;
- implanter un réseau d'agrainage ;
- limiter fortement le risque de prédation ;
- attendre d'avoir au minimum 5 coqs chanteurs (territoriaux) implantés par 100 hectares de territoire avant d'envisager de reprendre la chasse ;
- assurer un suivi de la population :
  - comptage printanier des coqs chanteurs,
  - estimation du taux de reproduction par échantillonnage de compagnie en été.

La reprise de la chasse :
- dans le cadre d'un plan de chasse ou plan de gestion ;
- en tenant compte annuellement des performances de reproduction de la population ;
- un prélèvement d'un oiseau par coq chanteur entendu au printemps est la règle souvent appliquée ;
- la population pourra être considérée comme naturelle après une période de 5 ans sans lâcher.

Le repeuplement en Ille-et-Vilaine

➤ **Saint-Méloir-des-Ondes :** 2 656 hectares, 1 550 oiseaux lâchés (2010 à 2012), soit 52 oiseaux au 100 hectares.

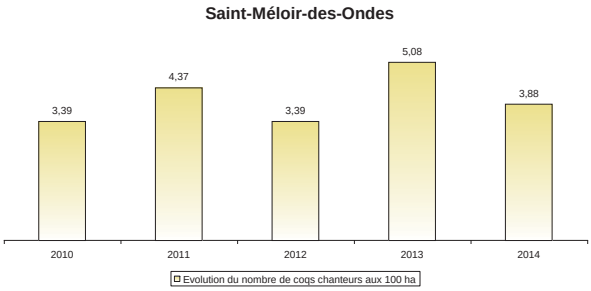

Pour la première fois cette année, le comptage de coqs chanteurs n'était pas sous l'influence d'un lâcher d'oiseaux durant l'été précédent.

La chute du nombre de coqs chanteurs aux 100 hectares (de 5,08 à 3,88) peut s'expliquer en

partie par de probables «fuites» d'oiseaux sur les communes bordurières de Saint-Méloir-des-Ondes, mais également de façon plus prépondérante, au faible taux de survie des jeunes produits sur le terrain.

Les conditions climatiques catastrophiques du printemps 2013 ont entrainé de fortes mortalités lors de la période d'éclosion.

L'échantillonnage de compagnies du mois d'août 2013 a fait apparaître un ratio de 2,3 jeunes par poule, alors qu'en saison normale, il est généralement de plus de 5 jeunes par poule (phénomène identique rencontré dans le département voisin de la Mayenne avec un ratio de 2,2 et un ratio de 3,6 en moyenne au niveau national pour l'année 2013).

➤ **GIC de la Vallée de la Vilaine :** Sixt-sur-Aff/ Saint-Just/Renac : 9 500 hectares, 3 671 oiseaux lâchés (2011 à 2013), prévisionnel de 1 375 en 2014. Soit 53 oiseaux aux 100 hectares de territoire communal.

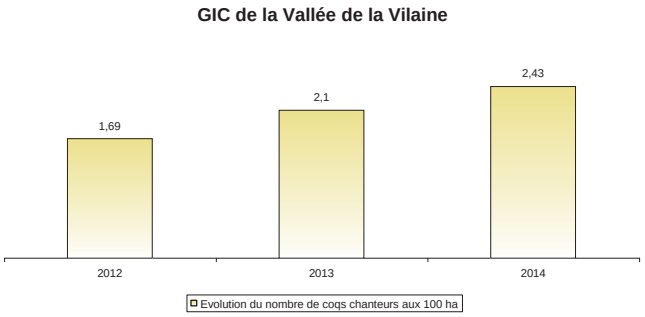

➤ **Maxent :** 3 952 hectares, 2 094 oiseaux lâchés (2011 à 2013), soit 53 oiseaux aux 100 hectares de territoire communal.

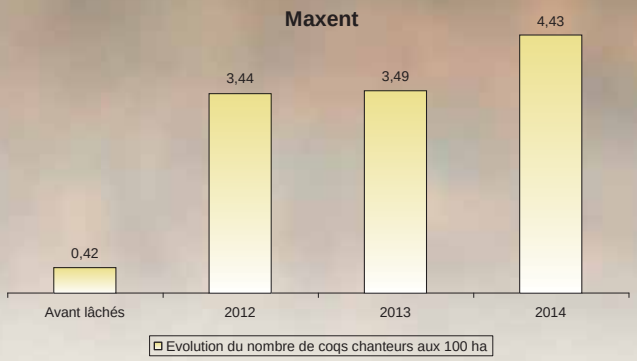

➤ **GIC des Vallons :** Guichen/Guignen/Bourg des Comptes : 11 132 hectares, 3 684 oiseaux lâchés (2011 à 2013), prévisionnel de 1 888 oiseaux en 2014. Soit 50 oiseaux aux 100 hectares de territoire communal.

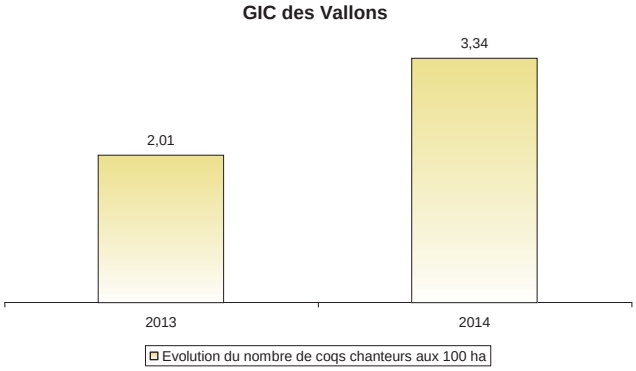

Le lièvre
(Lepus europaeus)

Un peu d'histoire

Bien présent dans le bocage d'Ille-et-Vilaine, le lièvre a vu ses effectifs chuter fortement au début des années 80 (15 000 lièvres prélevés en 1975 ; moins de 5 000 en 1985) ; une chute liée probablement au grand bouleversement agricole de la décennie précédente et également à une gestion cynégétique qui n'a su ou voulu s'adapter à la situation de l'espèce.

En terme de gestion, 1983 marque la naissance des premiers GIC à vocation « gestion lièvre ».

Une première mesure de gestion, à l'échelon départemental : le retard de l'ouverture de la chasse du lièvre au 15 octobre. En effet, jusqu'à la mi-octobre plus de 50 % des femelles sont encore allaitantes. Cette première mesure a probablement permis de sauver bon nombre de levrauts.

A partir de 1987 pour pouvoir chasser le lièvre, les différents territoires de chasse du département doivent adopter un Plan de Gestion Cynégétique Approuvé (PGCA) par le préfet. Celui-ci limite la possibilité de chasser le lièvre à 1, 2 ou 3 dimanches avec un prélèvement maximum d'un lièvre par chasseur (en remplacement des deux mois d'ouverture pratiqués par le passé).

Des territoires, pour certains constitués en GIC, décident de fermer la chasse du lièvre à l'échelon communal pour des périodes de trois ans.

En 1988, un plan de chasse lièvre est expérimenté sur plusieurs cantons de l'est du département.

En 1990, environ un tiers du département (partie est) est en plan de chasse lièvre.

Dans le même temps, un nouveau Plan de Gestion Cynégétique approuvé limite à l'échelon départemental la possibilité de chasse du lièvre à 1 ou 2 dimanches (aux environs du 15 et 20 octobre).

Le choix de chasser le lièvre 1 ou 2 dimanches est volontaire, décidé à l'échelon communal pour le ou les territoires majoritaires en surface. Une vingtaine de communes maintiennent une fermeture totale de la chasse du lièvre (pour certaines d'entre elles, cette décision perdurera pendant plus de dix ans).

Ce mode de gestion va se poursuivre jusqu'à l'approbation du premier Schéma Départemental de Gestion Cynégétique en 2007.

Les mesures du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2007-2013 en faveur du lièvre

ZONES SOUMISES AU PLAN DE CHASSE LIÈVRE
(112 communes - partie est du département)

Action 1 : application d'un plan de chasse « zéro » si IKA communal inférieur à 1.

Action 2 : discussion et proposition d'attribution « plan de chasse lièvre » au sein des unités de gestion (GIC).

Action 3 : réalisation d'IKA communaux tous les 2 ans.

ZONES NON SOUMISES AU PLAN DE CHASSE

Action 1 : modulation de la pression de chasse en fonction des résultats des suivis indiciaires (IKA nocturne) par période triennale
IKA inférieur à 1 : fermeture de la chasse du lièvre pour 3 saisons,
IKA supérieur à 1 et inférieur à 1,5 : chasse limitée à 1 jour (1 dimanche fixé par arrêté préfectoral),
IKA supérieur à 1,5 : chasse limitée à 2 jours (2 dimanches fixés par arrêté préfectoral).

Action 2 : prélèvement maximum autorisé de 1 lièvre par chasseur, matérialisé par un système de marquage individualisé (bracelet autocollant + code barre), remis à chaque chasseur avec la validation annuelle du permis de chasser.

Pour la première fois sur les communes hors plan de chasse (deux tiers du département), la possibilité de chasser ou non l'espèce lièvre est liée au niveau de population.

Le suivi de la population lièvre du département

LES COMPTAGES PAR OBSERVATIONS NOCTURNES

Méthode

Le principe consiste à prospecter un territoire (généralement une commune) par un ou plusieurs itinéraires préétablis et à compter le nombre de lièvres observés.

Les circuits sont élaborés sur la base de 20 kilomètres pour 1 200 hectares de milieux ouverts. Chaque circuit fait entre 18 et 22 kilomètres de linéaires routiers éclairés. Il est parcouru à l'aide d'un véhicule automobile, roulant à une vitesse constante d'environ 10 kilomètres/heure. Quatre personnes sont nécessaires à l'application de la méthode : un conducteur, un scribe chargé de noter sur une fiche les lièvres observés, et deux observateurs qui éclairent latéralement à l'aide de projecteurs longue portée et détectent les animaux. Des autorisations préfectorales sont obligatoires pour effectuer les comptages à l'aide de sources lumineuses.

Le rapport entre le nombre total de lièvres observés et le kilométrage parcouru permet d'obtenir l'Indice Kilométrique d'Abondance : IKA.

L'intérêt majeur de l'IKA étant de suivre à long terme les évolutions des populations. Il convient, autant que possible, de limiter les variations des paramètres susceptibles de modifier les résultats des comptages pour que l'évolution des indices soit le plus possible corrélée à celle des populations et comparable au fil des années.

Les dénombrements nocturnes de lièvres ne sont réalisables qu'en hiver, lorsque la végétation rase permet l'observation directe des animaux. Il est préférable de compter le plus tard possible en hiver pour échantillonner les futurs reproducteurs ayant survécu à la pression de chasse et aux rigueurs hivernales.

Dans notre région, la meilleure période s'étend de janvier à février.

Chaque parcours est prospecté 2 soirs de suite, un soir dans un sens, le lendemain dans l'autre sens, le premier soir avec la participation de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine, le deuxième soir est réalisé par les chasseurs locaux formés à cette méthode.

La validité des comptages nocturnes de lièvre nécessite des conditions météorologiques favorables.

En fait, l'expérience acquise montre que les animaux modifient peu leur comportement en fonction de la météorologie. Par contre, les observateurs ont absolument besoin d'une bonne visibilité ne réduisant pas le faisceau lumineux.

UNE LONGUE PÉRIODE DE RESTRICTION ET UNE LENTE ÉVOLUTION

Les premiers comptages nocturnes réalisés dès l'hiver 1983-1984 mettent en évidence la situation inquiétante du lièvre dans le département. La majorité des IKA enregistrés est inférieure à 0,5 lièvres par kilomètre éclairé, seules quelques communes avoisinent un IKA de 1.

Sur certains circuits, aucun lièvre n'est observé.

Progressivement grâce aux mesures draconiennes de gestion mises en place sur les GIC et la zone de plan de chasse, la situation s'améliore lentement au cours de la décennie 1990.

Au début des années 2000, environ 60 % des communes ont un IKA égal ou supérieur à 1.

En 2003, pour la première fois en Ille-et-Vilaine un circuit de comptage enregistre un IKA de 3.

Grâce à la mobilisation des chasseurs et au renforcement de l'équipe technique de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine au début des années 2000, la quasi-totalité des communes du département bénéficie d'un comptage nocturne lièvre sur la période triennale de 2004-2005-2006.

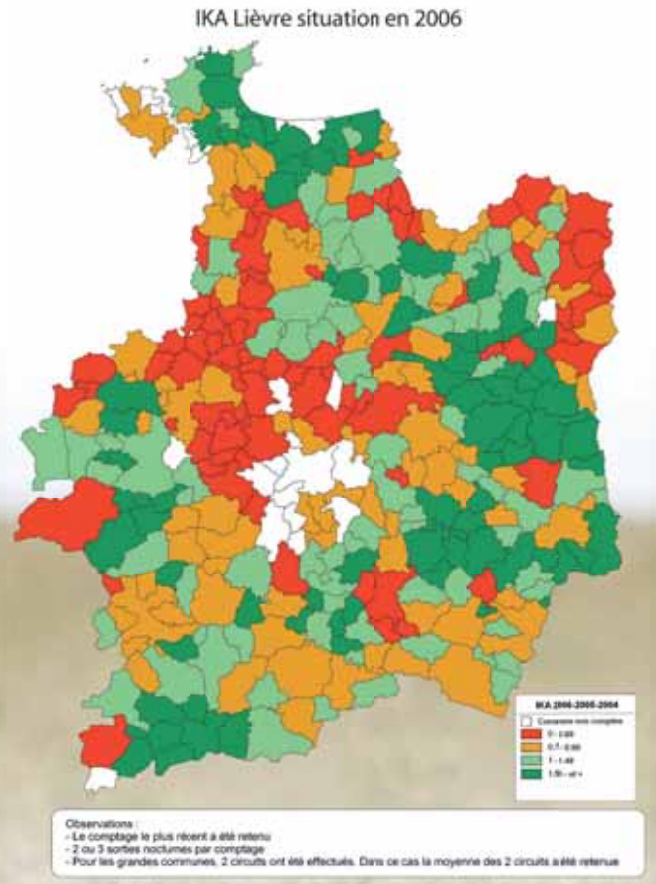

328 communes ont bénéficié d'un IKA nocturne (92,91 %).
- IKA inférieur à 0,7 = 24,39 % des communes
- IKA entre 0,7 et 0,99 = 25,91 % des communes } 50,30 %

IKA entre 1 et 1,49 = 25,30 %
IKA de 1,5 et plus = 24,39 % des communes

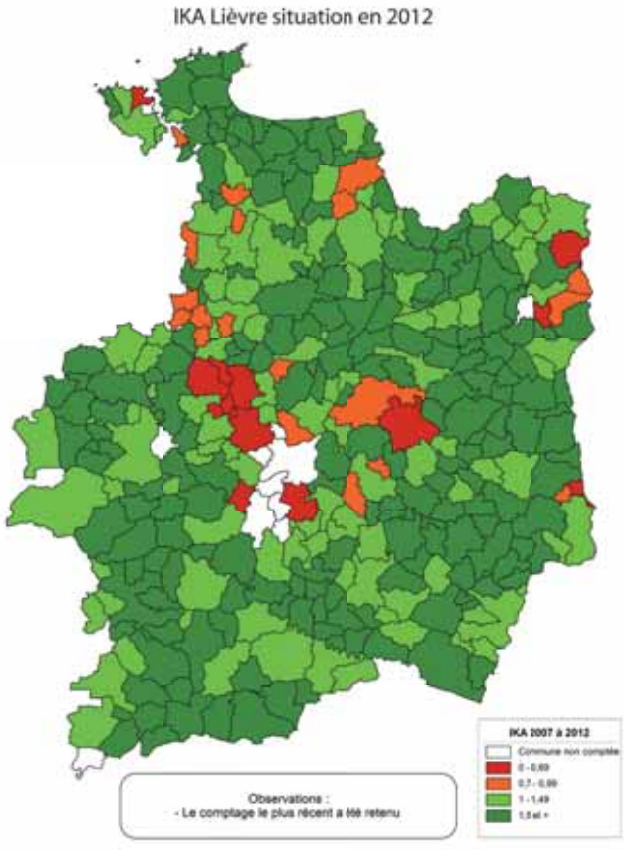

340 communes ont bénéficié d'un IKA nocturne (96,3 %).
- IKA inférieur à 0,7 = 3,83 % des communes
- IKA entre 0,7 et 0,99 = 5,59 % des communes } 9,42 %

IKA entre 1 et 1,49 = 30,88 %
IKA de 1,5 et plus = 59,70 % des communes

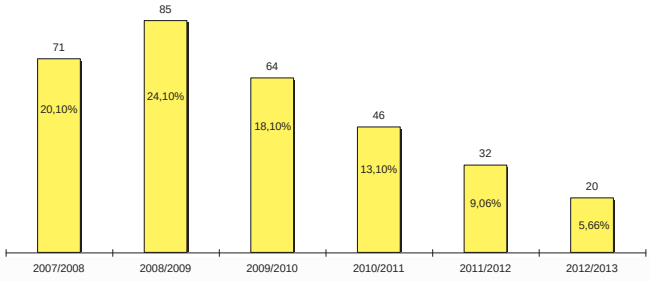

Evolution du nombre de communes en fermeture triennale (IKA inferieur à 1)

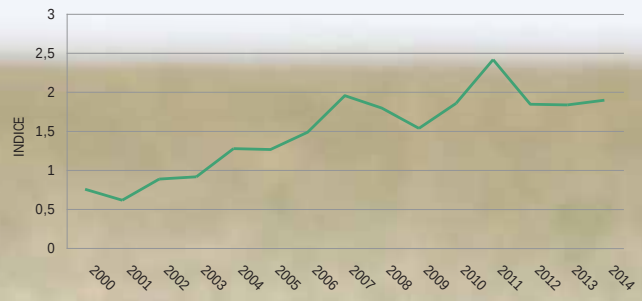

Evolution de l'IKA moyen départemental

Depuis janvier-février 2000, l'IKA moyen n'a cessé de progresser : 0,75 en 2000, 1,46 en 2006 et 1,89 en 2014.

L'IKA 2011, le plus haut, reflète une année 2010 particulière. En effet, un bon printemps, sec et chaud, a certainement favorisé la reproduction.

Malheureusement, à l'automne 2010, une importante épidémie d'EBHS a entrainé de nombreuses mortalités.

La chasse du lièvre a été totalement fermée durant l'automne 2010 (un prélèvement d'environ 4 500 lièvres à l'échelon du département n'a donc pas eu lieu).

L'IKA de janvier-février 2011 est certainement le reflet de cette épargne. L'épidémie d'EBHS a probablement occasionné des pertes inférieures au prélèvement moyen d'une année de chasse.

Mais quelle aurait été la situation s'il y avait eu un cumul de pertes dû à l'épidémie et d'un prélèvement par la chasse ?

Évolution du nombre de communes en plan de chasse lièvre

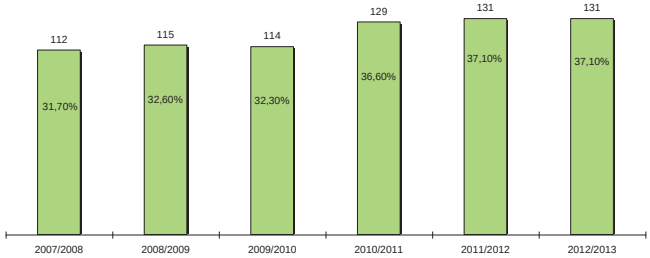

Evolution des prélèvements lièvre dans le cadre du plan de chasse (131 communes en 2012-2013)

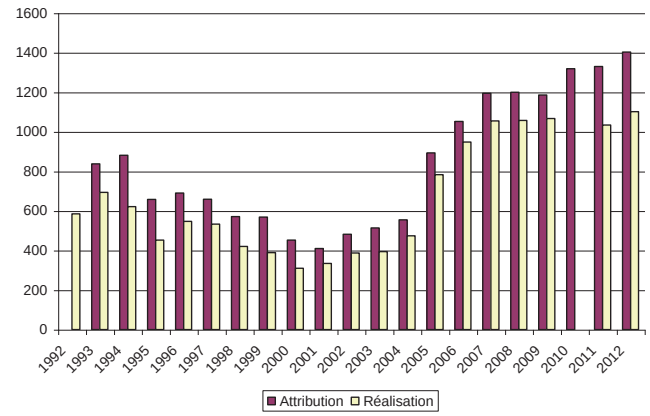

Évolution du taux de réalisation du plan de chasse lièvre

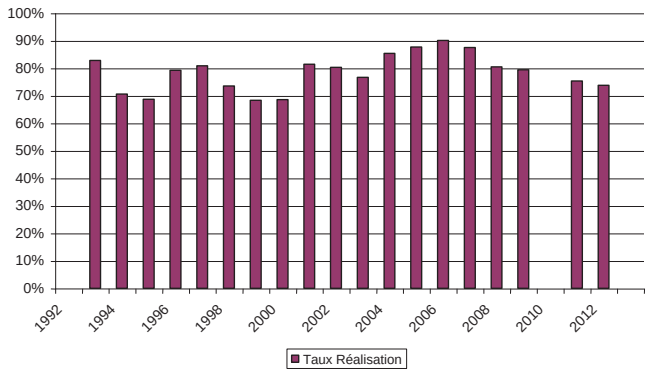

Evolution des prélèvements lièvre
Enquête statistique départementale

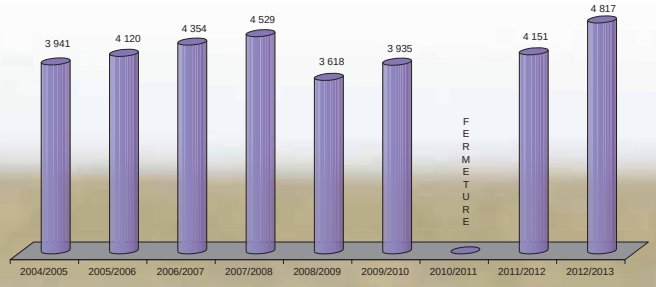

Evolution du pourcentage de chasseurs ayant prélevé au moins 1 lièvre

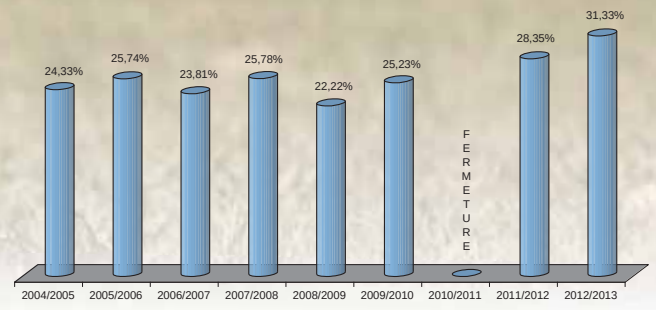

Le suivi de la dynamique de la population lièvre grâce à l'étude des cristallins récupérés sur les lièvres prélevés à la chasse

Objectif :

Le but de la pesée des cristallins de lièvres prélevés à la chasse est d'estimer le succès de reproduction à partir de la proportion de jeunes dans le tableau de chasse et d'étudier la distribution des cohortes de naissances.

RÉCUPÉRATION DES CRISTALLINS

Depuis la saison cynégétique 2005-2006, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine sollicite auprès des chasseurs des GIC de Domagné et du Vendelais la collecte des yeux de lièvres tués à la chasse dans le cadre du plan de chasse. Depuis, cette collecte a été étendue aux communes de Saint-Méloir-des-Ondes (2008-2009) et de Domalain (2012-2013).

AIDE DE L'ONCFS

La préparation des cristallins et leur pesée sont réalisées selon un protocole très précis par les agents de la direction et de la recherche de l'ONCFS, assistés par le service technique de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine.

Evolution du pourcentage de jeunes lièvres dans le tableau de chasse

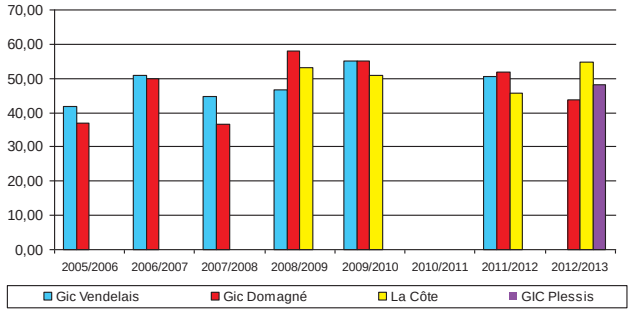

Comme l'indique ce graphique, les pourcentages de jeunes dans le tableau de chasse sont faibles, souvent inférieurs à 50 %. Ils sont parmi les plus bas rencontrés sur les territoires suivis par l'ONCFS (moyenne nationale entre 60 et 65 %).

La dynamique d'une population lièvre dépend assez peu du nombre de jeunes produit par hase et dans une moindre mesure, de la survie des adultes. Le taux d'accroissement des populations dépend avant tout de la survie des levrauts. Sur les territoires de référence d'Ille-et-Vilaine, les taux de survie juvénile sont d'à peine 10 %, donc extrêmement faibles.

Sur la répartition mensuelle des naissances, on constate le même phénomène chaque année à savoir un déficit de survie des levrauts nés entre mai et juillet (parmi les meilleurs mois de reproduction).

On peut légitimement penser que la faible proportion de jeunes dans le tableau de chasse trouve leurs causes à cette période.

La prédation ne peut expliquer à elle-seule ce phénomène. Le département d'Ille-et-Vilaine est spécialisé en production laitière, ce contexte agricole entraîne une succession de travaux assez intenses au printemps début d'été.

En effet, dès la fin mars début avril la préparation des terres pour le semis de maïs (environ 100 000 hectares dans le département) commence par la destruction des couverts hivernaux avec épandage de lisier et de fumier et est suivie par le labour. Vers la mi-avril début mai, les premiers ensilages de fourrage débutent et se poursuivent en mai. En juin arrivent la période des foins, puis vers la mi-juillet, les moissons.

Cette succession de travaux mécaniques (avril à juillet), parfois concentrés sur une courte période, occasionne des pertes directes sur adultes et principalement sur les levrauts. Il est également fort probable que des pertes indirectes aient lieu : les dérangements successifs obligent les lièvres à modifier leur cantonnement ce qui peut favoriser des mortalités (routières, prédation…).

L'étude Agrifaune sur l'impact de la fauche successive des luzernes a montré que : entre 14,9 % et 16,8 % des lièvres présents dans la parcelle sont tués par la fauche de celle-ci.

Etude d'impact de la fauche de la luzerne

G.I.C. de DOMAGNE et du VENDELAIS
AGRIFAUNE 2009 et 2010

CONTEXTE DE L'ÉTUDE

A l'ouverture de la chasse, une population de lièvres est normalement composée de 60 à 70 % de jeunes de l'année.

Pour les GIC de Domagné et du Vendelais, il apparaît, après analyse des cristallins des lièvres prélevés pendant la saison de chasse depuis 2005, que le taux de jeunes individus est inférieur à 50 % (déficit démographique). La distribution des cohortes de naissances suggère que ce déficit est dû à un faible taux de survie des levrauts en mai et en juillet.
La part de luzernière dans l'assolement au sein de la zone d'étude est importante (1 500 ha).
La luzerne est attractive pour le lièvre (gagnage, gîte). La fauche des luzernes (3 à 6 fois entre mai et septembre) coïncide donc avec la période de naissance et l'élevage des levrauts. Il a été supposé que la fauche intensive pratiquée par la coopérative de déshydratation de luzerne (COOPEDOM) pouvait avoir un impact significatif sur la démographie du lièvre.
La Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine, l'ONCFS, la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine, la COOPEDOM ont signé en 2009 et 2010 une convention Agrifaune ayant pour objectif de quantifier l'impact des fauches de luzerne sur le lièvre.

LES ENSEIGNEMENTS
DE DEUX ANNÉES D'ÉTUDE (2009 et 2010)

L'étude a confirmé :

- le caractère attractif de la luzerne pour le lièvre ; sur les GIC de Domagné et du Vendelais, 4,2 lièvres pour 10 ha de luzerne choisissent celle-ci comme zone de gîte ;
- que l'attractivité d'une parcelle de luzerne diminue si elle est entourée par des céréales, mais, dès la moisson effectuée, la luzerne est davantage fréquentée ;
- que l'attractivité d'une parcelle de luzerne est forte si elle est bordée par du maïs.

L'étude a montré que :

- le mode de récolte de la luzerne entraînait une mortalité directe non-négligeable des lièvres présents dans la parcelle ; en effet :
  - en 2009 : 16,8 % des lièvres présents se font tuer lors de la récolte,
  - en 2010 : 14,9 % des lièvres présents se font tuer lors de la récolte, ce qui représente entre 6,3 et 7,4 lièvres tués au 100 ha de luzerne récoltée.

- que les lièvres sont répartis de façon aléatoire dans la parcelle avant l'arrivée de la faucheuse ;
- que les lièvres quittent la parcelle soit dès le début de la fauche (surface coupée faible et distance peu importante pour rejoindre un autre couvert), soit en fin de fauche, sans doute après avoir été poussés par la machine ;
- que les lièvres qui ne bougent pas, ou trop tard, meurent, alors que ceux qui échappent une première fois à la faucheuse, parviennent ensuite à quitter la parcelle soit directement, soit en ayant été poussés plusieurs fois ;
- que la mortalité n'est pas réduite lorsque l'on applique un « détourage lent » de la parcelle et/ou une fauche centrifuge ;
- que plus l'abondance relative du lièvre est élevée dans la parcelle, moins le pourcentage de lièvres tués est fort ; en effet, dans les parcelles où il est observé entre 1 et 3 lièvres, le taux de mortalité est de 20,75 %, alors que dans celles où le nombre de lièvres observés est de 4 et plus, la mortalité n'est que de 7,69 %. Plus le nombre de lièvres est important dans une parcelle, plus il y a de chance pour qu'un ou plusieurs lièvres se mettent en mouvement face à la machine et ainsi, alertent les autres qui se mettent à leur tour en mouvement, les uns après les autres (comportement décrit par R. Peroux en 1995).

L'étude permet de penser que :

- les jeunes lièvres (moins aguerris face à la mécanisation agricole) payent un lourd tribut lors de la récolte de la luzerne ; en effet, sur les 14 individus trouvés morts en 2010, seulement 2 étaient des adultes ;
- la mortalité induite par la fauche a un impact démographique d'autant plus important que la population du secteur est faible ;
- la vigilance du chauffeur pourrait être le meilleur moyen pour diminuer la mortalité sans impacter fortement le coût de récolte (temps/ha récolté) ;
- l'installation de barre d'effarouchement n'est techniquement pas possible et/ou entraînerait un surcoût de temps de récolte ; les systèmes d'effarouchement acoustiques ou caméra thermique sont inefficaces.

La bécasse des bois

(Scolopax rusticola)

Un peu d'histoire

D'où viennent les bécasses migratrices et hivernantes en France ?

Le baguage est un outil essentiel pour l'étude des migrations des oiseaux. Chaque automne-hiver, environ 5 000 bécasses sont marquées en France par les équipes du réseau ONCFS - FNC - FDC. Une partie de ces oiseaux est reprise à la chasse dans de nombreux pays, en particulier en Russie, réservoir principal des bécasses en Europe. L'analyse des reprises récoltées à l'étranger montre que deux flux migratoires peuvent être distingués de part et d'autre de la mer Baltique : un flux fenno-scandinave et un flux centre-oriental. En outre, le grand nombre de reprises en Espagne indique que la France est une zone de transit pour les oiseaux qui hivernent dans la péninsule ibérique, essentiellement dans les régions côtières du Pays basque à la Galice et en Catalogne.

Les deux flux n'alimentent pas à parts égales les sites d'hivernage français. Le flux centre-oriental prédomine partout dans le pays, mais plus particulièrement dans le quart sud-est où il forme la totalité du contingent.

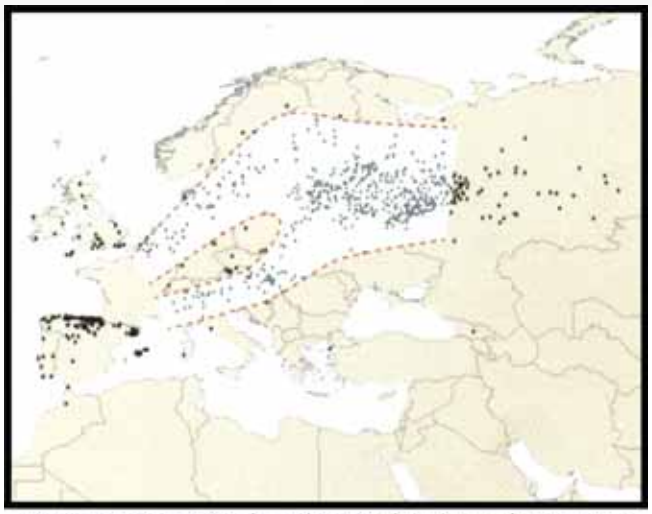

Distribution des reprises étrangères de bécasses baguées en France et délimitation des flux migratoires des bécasses hivernant en France.

Chronologie de la migration en Bretagne

La synchronie du déroulement de la migration dans les quatre départements bretons reste toujours un phénomène marquant. Les bécasses s'engouffrent au même moment dans la péninsule bretonne vers la fin octobre pour culminer dans un premier temps autour du 15 novembre. L'ensemble de la Bretagne est occupé quasiment d'un coup !!

Certaines années, un deuxième pic migratoire peut être constaté autour du 15-20 décembre, ou au contraire comme en 2006-2007 les bécasses arrivent rapidement en Bretagne, suivi d'un flux continu d'oiseaux sans pic marqué.

LE PMA, UN OUTIL BIEN ADAPTÉ À LA GESTION DES PRÉLÈVEMENTS DE BÉCASSES :

Environ un million de bécasses des bois sont prélevées en France chaque année.

La bécasse des bois est un gibier prisé en Bretagne par les chasseurs aux chiens d'arrêt.

La recherche d'un oiseau naturel, dans un environnement encore préservé, attire de plus en plus de chasseurs et pas toujours bretons !

Tout le monde s'accorde à dire que la pression de chasse sur la bécasse s'est accentuée au cours des trois dernières décennies (contrepartie de la raréfaction du petit gibier sédentaire et effet de mode ?).

Dès le début des années 1990, les fédérations de chasse bretonnes ont souhaité mettre en place un contrôle des prélèvements afin de limiter les tableaux de chasse excessifs et préserver à long terme la ressource.

Il existe deux familles d'outils de gestion pour moduler les prélèvements :

- les quotas de prélèvement par territoire,
- les quotas de prélèvement par chasseur.

Dans le premier cas, il s'agit de « plan de chasse » qui concerne un territoire donné (nombre d'animaux à prélever). Dans le second, un plafond est fixé pour chaque chasseur (PMA).

Dans le cas du plan de chasse, cela suppose une connaissance assez précise du nombre d'oiseaux présents, de la dynamique de population, du succès de la reproduction...

Le nombre d'oiseaux à prélever correspond à un objectif, soit d'augmentation, de diminution ou stabilisation de la population. Ce mode de gestion ne peut donc s'appliquer qu'à des populations sédentaires.

Dans le cas d'une population migratrice, comme la bécasse, celle-ci recouvre une vaste zone géographique qui se caractérise par un phénomène migratoire aléatoire. Les effectifs hivernants peuvent se répartir différemment d'une saison à l'autre d'un territoire à l'autre et que dire de l'estimation du succès de la reproduction quand l'ère de cette dernière va de l'Europe de l'est à la Sibérie !

Il est parfaitement utopique de penser que l'on va pouvoir tous les ans, compter les bécasses et déterminer les territoires sur lesquels elles vont hiverner… Face à encore beaucoup d'ignorance, le Prélèvement Maximum Autorisé par chasseur est l'outil le plus adéquat pour que chacun s'implique et participe à l'effort général de gestion.

Grâce au carnet de prélèvement associé au PMA depuis 2005 en Bretagne (arrêté ministériel du 26 mai 2005), le niveau de prélèvement peut être estimé de manière assez fiable. La répartition des tableaux individuels, l'évolution du nombre de chasseurs spécialistes de la bécasse, le déroulement de la migration sont d'autres renseignements que l'analyse des carnets de prélèvements permet de suivre. Le contrôle des prélèvements responsabilise les chasseurs.

Rappel réglementaire

Un arrêté ministériel signé le 26 mai 2005 a fixé un PMA régional pour 4 départements: Finistère, Côtes d'Armor, Morbihan, Ille-et-Vilaine, suivant les modalités du Code de l'environnement (articles R. 425-18 à R. 425-20). Les quotas de prélèvement par chasseur sont les suivants : 3 bécasses/semaine et 30/an. Chaque chasseur est muni d'un carnet de prélèvement unique et personnalisé qu'il doit obligatoirement rendre à sa Fédération départementale des chasseurs pour obtenir un nouveau carnet pour la saison de chasse suivante.

Chaque oiseau prélevé doit être marqué sur place à l'aide d'une languette fixée à la patte. Chaque prélèvement est simultanément coché sur le carnet par retrait d'une perforation. Toute bécasse prélevée dans l'un des quatre départements bretons doit être enregistrée sur le même carnet de prélèvement.

Le carnet bécasse associé au PMA permet le contrôle des prélèvements et participe à la responsabilisation des chasseurs à la gestion de l'espèce.

UN FORT TAUX DE RETOUR DES CARNETS

En Ille-et-Vilaine, en moyenne, 13 200 carnets de prélèvement « bécasse » sont distribués par la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine (majoritairement avec la validation du permis de chasser… sauf pour les retardataires!!).

Près de 50 000 carnets sont distribués pour les quatre départements bretons.

Entre 40 000 et 43 300 carnets sont restitués aux fédérations bretonnes suivant les années depuis 2005-2006.

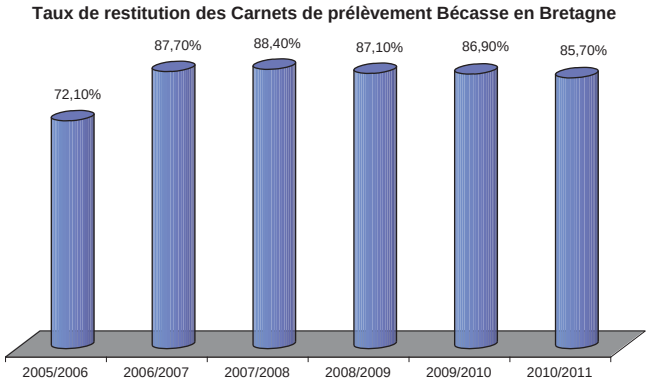

En Ille-et-Vilaine, le taux de retour a toujours été proche ou supérieur à 90 %.

Taux de restitution des carnets de prélèvement Bécasse en Ille-et-Vilaine

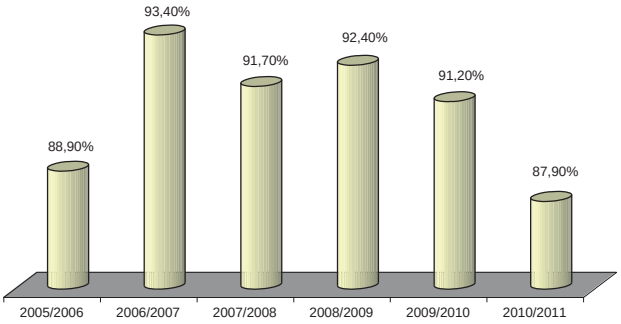

Ce taux de retour supérieur à la moyenne régionale peut s'expliquer par.

- Le caractère associatif de la chasse dans le département (ACCA obligatoire), les chasseurs sont habitués à donner les comptes-rendus de chasse en fin de saison.
- La gestion stricte de la distribution-restitution appliquée par la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine n'est pas à négliger dans la part de ces résultats.

Le dispositif « carnet de prélèvement bécasse » est parfaitement accepté et compris par les chasseurs bretons.

ESTIMATION DES PRÉLÈVEMENTS

D'une saison à l'autre, le même gradient se dessine dans la répartition régionale des prélèvements. L'Ille-et-Vilaine, porte d'entrée de la Bretagne, prélève le moins, les Côtes d'Armor et le Morbihan sont souvent à égalité et le Finistère tient le « haut du pavé » !

Répartition régionale des prélèvements Bécasse

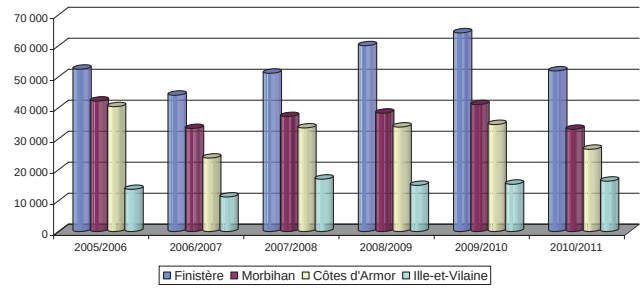

Part de chaque département dans le prélèvement global régional Bécasse

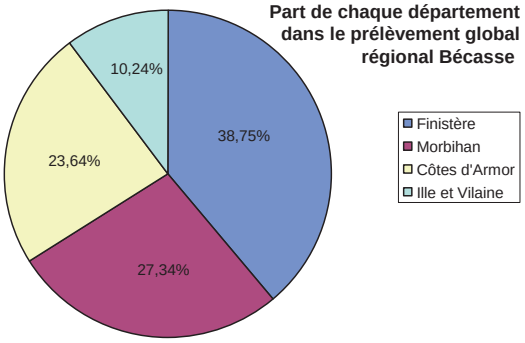

La position plus continentale du département dans la péninsule bretonne, son faible taux de boisement (10 %/67 000 hectares de forêt) et un bocage largement dégradé expliquent probablement la moindre fréquentation de la bécasse des bois en Ille-et-Vilaine.

Prélèvement moyen par chasseur ayant prélevé au moins un oiseau et par saison pour chaque département breton.

	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Ille et Vilaine	3,5	3,5	3,7	4	4,1	3,4
Morbihan	5,9	5,7	5,7	6	6,6	5,5
Côtes d'Armor	6,3	5,4	6,1	6,3	6,6	5,3
Finistère	7,2	6,4	7	7,8	8,1	6,9

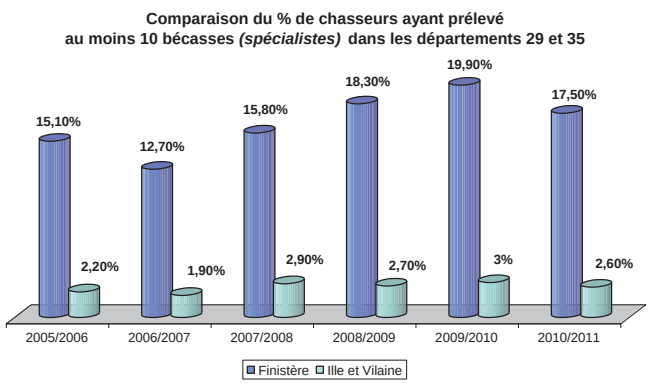

En moyenne, 72 % des chasseurs d'Ille-et-Vilaine ne prélèvent pas de bécasse contre seulement 41 % dans le Finistère.

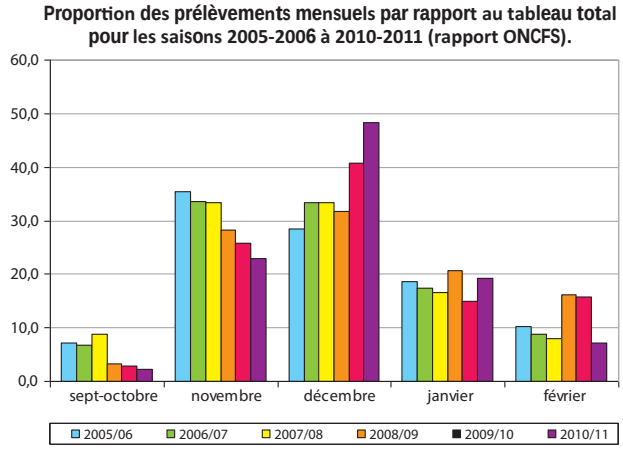

En l'état actuel des connaissances, l'état de conservation de la bécasse des bois en Europe ne pause pas de problème.

Il s'agit d'une espèce sensible mais qui n'accuse pas de déclin. Néanmoins, la saison 2010-2011 a permis d'alerter sur la fragilité des populations de bécasse et sur leur sensibilité aux conditions météorologiques tant en période de reproduction qu'en migration et hivernage.

Le PMA et le carnet de prélèvement constituent à l'heure actuelle la solution pour responsabiliser les chasseurs face aux prélèvements réalisés sur une espèce migratrice. Cette initiative devrait être pensée à l'échelle de l'air de répartition de l'espèce.

Le PMA journalier et le PMA annuel évitent des prélèvements trop importants en cas de passages migratoires exceptionnels et imposent une réduction des prises annuelles dans un effort général de conservation de l'espèce.

Cet outil ne doit pas être figé, il doit pouvoir répondre à des situations exceptionnelles (vague de froid) ou, à plus ou moins long terme, à des changements de tendance démographique de la bécasse des bois. La récolte annuelle et l'analyse des carnets de prélèvement constituent une source d'information indispensable.

Sources des données :
ONCFS « Réseau bécasse » - FDC 35 - FRCB

Etude de la bécasse des bois en forêt de la Corbière

(PARTENARIAT CONSEIL GÉNÉRAL D'ILLE-ET-VILAINE - ONCFS - FDC 35 - CNRS)

La forêt de la Corbière, propriété du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine depuis 2002 au titre des espaces naturels sensibles, présente un grand intérêt pour la bécasse des bois compte-tenu de sa surface, plus de 626 hectares et de la variété des peuplements et essences qui la composent. La non-chasse de la bécasse des bois souhaitée par le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine s'est très vite imposée comme une opportunité de créer un site d'étude.

En effet, la maîtrise du foncier par le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine permet d'envisager certains aménagements favorables à la bécasse. La forêt de la Corbière pouvait donc permettre des expérimentations pour améliorer les capacités d'accueil de « l'oiseau roi des forêts bretonnes ».

Cependant, avant tout aménagement, il était capital de faire un point « zéro » de l'état des lieux pour comprendre comment la bécasse des bois utilise le massif forestier, les zones de remises nocturnes autour de la forêt (prairies d'alimentation).

LES RECENSEMENTS À L'AIDE DES CHIENS D'ARRÊT

Objectifs

- Définir un nombre de contact par sortie.
- Définir un indice cynégétique d'abondance.
- Suivre l'évolution des bécasses en hivernage en forêt de la Corbière.
- Estimer l'évolution de la capacité d'accueil de la forêt.
- Apprécier l'impact des aménagements pour la bécasse.

Méthode

La forêt a été divisée en 20 secteurs de 15 à 40 hectares. Leur délimitation est réalisée grâce aux limites de parcelles et aux limites naturelles entre peuplements forestiers.

Sur chaque secteur défini, un conducteur et ses deux chiens d'arrêt prospectent la zone de comptage, la durée moyenne de prospection est de 2 heures 30 (2 à 3 heures).

L'ensemble de la parcelle est prospecté. Un accompagnateur suit le conducteur de chiens, son

rôle est de noter précisément l'heure à laquelle chaque oiseau est levé et le point d'envol.
Les oiseaux levés sont pointés sur un fond de carte le plus précisément possible et situés par rapport aux peuplements forestiers.
Chaque secteur est prospecté par la même équipe lors des sorties.
Les levées d'oiseaux sont numérotées et les oiseaux estimés levés une seconde fois sont mentionnés.
3 comptages sont réalisés par saison d'hivernage :
• le 1er autour du 10 janvier ;
• le 2e autour du 25 janvier ;
• le 3e autour du 10 février.

Un minimum de 60 personnes participent à cette opération : personnel du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine, de l'ONCFS, de l'ONF, de la LPO, de Bretagne Vivante, du CRPF, du CNB d'Ille-et-Vilaine, du LPA de Saint-Aubin-du-Cormier et des accompagnateurs bénévoles.

Résultats comparatifs des comptages par zone et par date de comptage (hivernage 2012-2013).

Date de comptage	11 janvier 2013	25 janvier 2013	8 février 2013
Zone 1	4	14	0
Zone 2	3	7	7
Zone 3	11	7	7
Zone 4	15	11	6
Zone 5	16	6	4
Zone 6	14	6	12
Zone 7	17	12	7
Zone 8	10	19	15
Zone 9	10	7	7
Zone 10	4	14	11
Zone 11	19	6	11
Zone 12	6	10	8
Zone 13	6	6	11
Zone 14	14	7	0
Zone 15	8	8	8
Zone 16	3	4	7
Zone 17	0	1	3
Zone 18	0	2	1
Zone 19	8	1	1
Zone 20	0	0	0
Total	**155**	**144**	**114**

Evolution du nombre de contacts/sortie/an

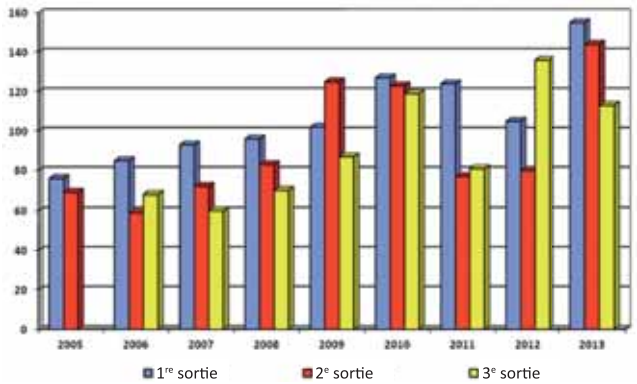

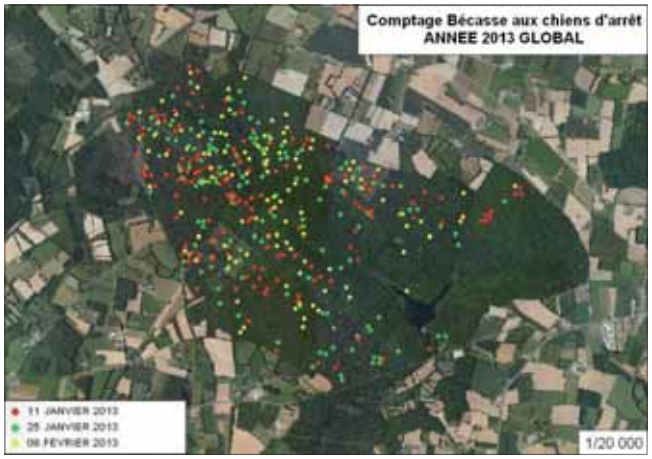

Les premiers recensements à l'aide de chiens d'arrêt ont débuté en janvier 2005.
Même si les conditions météorologiques peuvent influencer les résultats d'une année, on constate une progression du nombre d'oiseaux dénombrés. En effet, chaque année un des trois comptages détrône le record de l'année précédente (exception faite entre 2010 et 2011).
Entre la valeur maximum de 2005 et celle de 2013, on double presque le nombre de contacts en passant de 88 à 155.
L'impact de la mise en réserve est évident.

Une anecdote printanière

(EXTRAIT DE LA LETTRE D'INFORMATION DU RÉSEAU BÉCASSE ONCFS - FNC - FDC)

La Volga, le chat, la bécasse et le naturaliste…
L'histoire se passe non loin de la Volga, à Ulianosk, au cœur de la Russie européenne. Le 6 mai 2013 au matin, Maxim Korolkov, naturaliste chevronné qui participe au comptage national des bécasses à la croule organisé chaque année par nos collègues russes, observe une scène un peu particulière : un chat transportant un oiseau. Rien d'exceptionnel en soit mais l'oiseau capturé lui apparaît tout de suite bien volumineux ! Il intervient rapidement en effrayant le prédateur qui lâche sa proie : surprise, il s'agit d'une « Valdschnep », une bécasse !! Autre surprise, l'oiseau est bagué avec une inscription « Museum Paris » ! Renseignements pris auprès de notre Réseau en France cette bécasse a été capturée en limite de la forêt de la Corbière près de Rennes (Ille-et-Vilaine) le 4 février 2013, et identifiée comme adulte.
Maxim soigne l'oiseau choqué de sa capture par le chat. Les blessures sont superficielles. Il le conserve à l'abri une petite journée et le relâche dans un bosquet non loin du fleuve.
Voilà une histoire peu banale, fruit de concours de circonstances pour le moins exceptionnels !

Cette histoire pourrait encore avoir une suite exceptionnelle… Les études (baguages) ont montré la fidélité des bécasses à leur lieu d'hivernage. Alors nous pouvons espérer que les équipes de bagueurs opérant en bordure de la forêt de la Corbière recapturent cette bécasse (contrôle) prochainement. Le hasard fait parfois si bien les choses !!

Le pigeon ramier

(Columba palumbus)

(appelé aussi Palombe dans les régions du Sud-Ouest de la France)

Cet oiseau, qui a longtemps vécu dans les massifs forestiers, s'est au fil du temps déplacé vers les lisières cultivées. Aujourd'hui, il apprécie le bocage et de plus en plus, le milieu urbain.

Voyageurs et sédentaires

Les pigeons ramiers sont des migrateurs que l'on peut répertorier en 3 grandes familles :

1. Les longs migrants : ceux des Pays Nordiques (Scandinavie, Europe de l'Est, Sibérie Occidentale) qui n'hésitent pas à partir dès les mois de septembre et octobre vers les Pays du Sud. Les mouvements migratoires, dont le pic maximal se situe souvent aux environs du 15-20 octobre (les couloirs de migration des « longs migrants » ne passent pas par la Bretagne).
2. Les moyens migrants : ceux des pays d'Europe de l'Ouest (Allemagne, Pays Baltes…) stationnent parfois au Nord de la France. Ce sont les migrateurs, poussés par le froid et les besoins alimentaires. Ces ramiers viennent enrichir nos populations locales en hiver.
3. Les sédentaires : principalement situés dans les régions de la Façade Atlantique. Actuellement, la sédentarisation semble touchée plus ou moins fortement toutes les régions de France.

La dernière enquête nationale sur les prélèvements (année 1998-1999) fait état d'un prélèvement national de plus de 5 millions d'oiseaux, les régions Bretagne, Pays de Loire, Normandie et Aquitaine prélèvent plus du quart des pigeons.

Les prélèvements en Ille-et-Vilaine

ENQUÊTE STATISTIQUE

Evolution du nombre de pigeons ramiers tués à la chasse en I&V

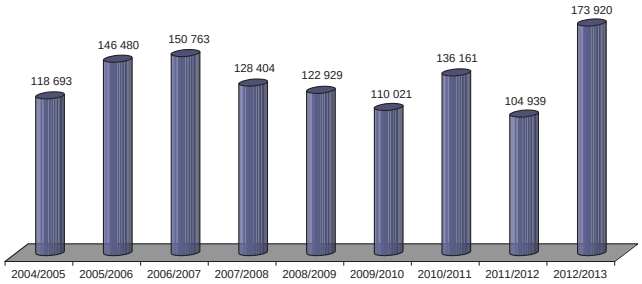

Pourcentage de chasseurs ayant tué au moins 1 pigeon ramier en I&V

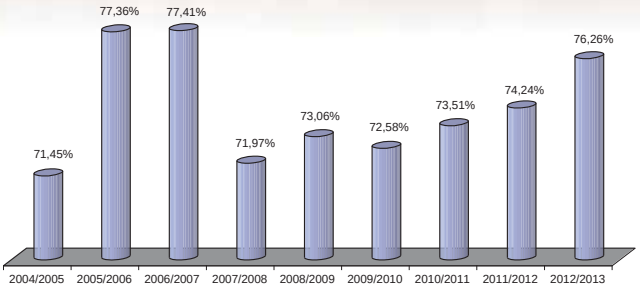

Tableau moyen par chasseur

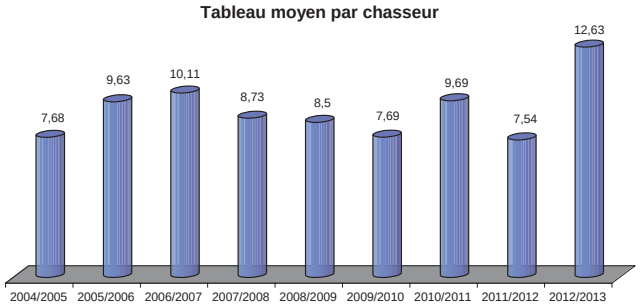

Le prélèvement moyen annuel pour les 9 années enregistrées est de plus de 132 000 pigeons prélevés par an, ce qui fait des pigeons le premier gibier prélevé en Ille-et-Vilaine.

Les causes de variations sont :

- pour les saisons 2007-2008 et 2008-2009 : importante pluviométrie au printemps et en été ne favorisant pas le succès reproducteur. En hiver 2008, une forte épidémie de trichomonose a sévi occasionnant de nombreuses mortalités ;
- par contre, la saison 2012-2013 caractérisée également par un printemps-été maussade, a bénéficié d'un fort apport de migrateurs en novembre-décembre.

La récolte d'ailes

La démarche consiste à récolter pour chaque oiseau prélevé à la chasse une aile entière. Une trentaine de chasseurs spécialisés sur la chasse aux pigeons ont participé à cette récolte.

La lecture des ailes nous permet de déterminer l'âge de l'oiseau (jeune-adulte) suivant des critères observables sur les couvertures alaires.

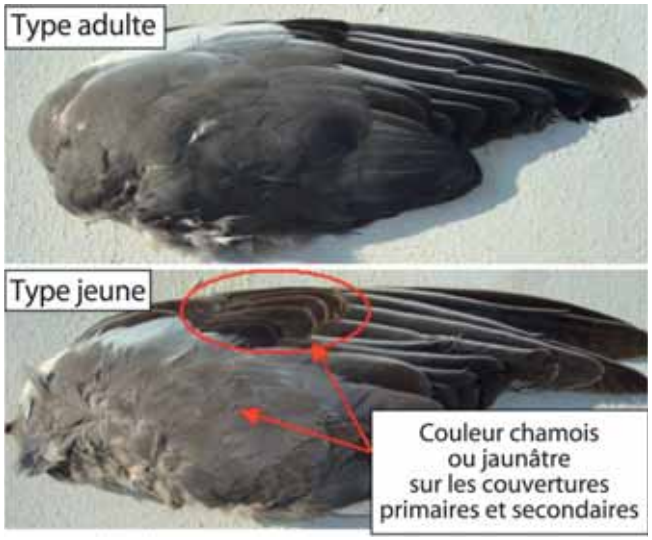

1 600 ailes ont pu être étudiées sur 3 saisons (2007 à 2010).

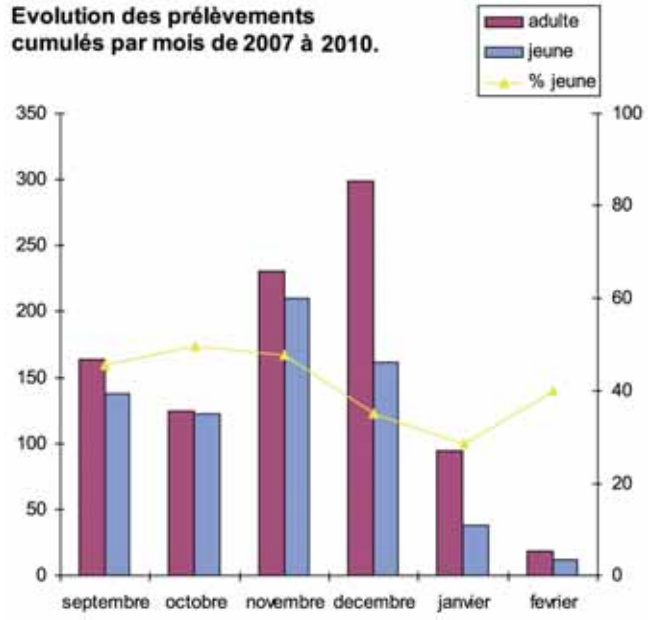

La part des jeunes oiseaux est de l'ordre de 42 %, ce qui ne représente probablement pas la composition exacte de la population (qui est majoritairement composée de jeunes de l'année).
Ce résultat est peut-être biaisé par des déplacements plus à l'ouest des jeunes oiseaux (phénomène connu pour la bécasse) et également d'apport de migrateurs adultes extérieurs à notre département.

Une étude à l'échelon de la grande région Ouest pourrait être intéressante pour préciser les choses…

ANALYSE DES COMPTES-RENDUS DE CHASSE AU PIGEON RAMIER SAISON 2012-2013

33 chasseurs spécialisés participent en complétant scrupuleusement, tout au long de la saison, un carnet de chasse pigeon. Chaque chasseur doit renseigner toute sortie de chasse spécifique au pigeon. Il indique la date de la sortie, la durée de la sortie de chasse par demi-journée, ainsi que le nombre d'oiseaux prélevés (un prélèvement à zéro doit être noté).

Quantité prélevée - Durée de chasse - Répartition mensuelle

	Total tués	Total heures	Tués/heure
Septembre	463	388	1,19
Octobre	280	352	0,80
Novembre	561	622	0,90
Décembre	648	626	1,03
Janvier	402	431	0,93
Février	114	106	1,07
Total	2468	2525	0,98

Les mois de novembre et décembre représentent 48,9 % du prélèvement total.

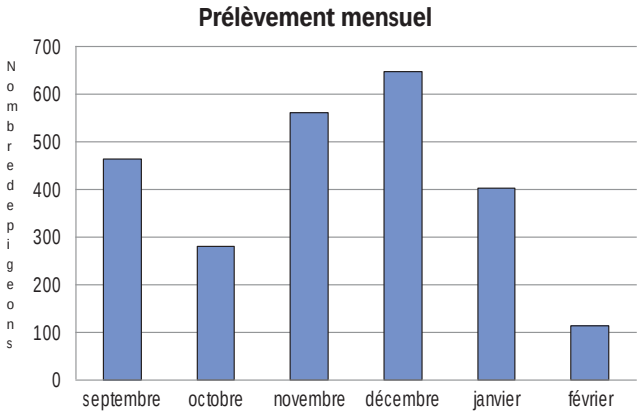

Nos 33 chasseurs ont consacré 2 525 heures de chasse « spécifiques pigeon » au cours de la saison, pour un prélèvement total de 2 468 oiseaux.

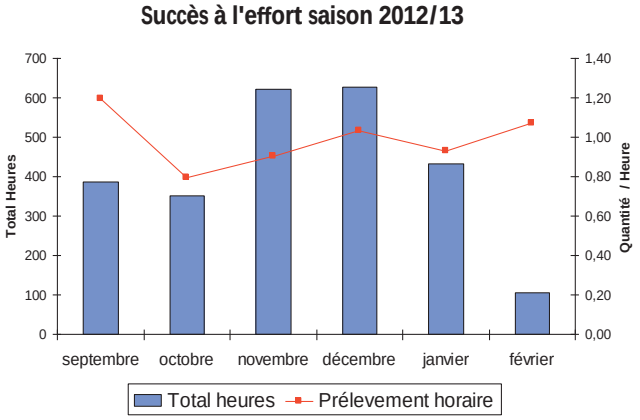

Le prélèvement moyen annuel s'établit à 0,98 oiseaux par heure de chasse.

Le mois de septembre (ouverture le 16 septembre) présente le meilleur ratio prélèvement/heure de chasse à 1,2. Les mois de décembre et février sont très proches avec un ratio respectif de 1,03 et 1,07.

Trois créneaux horaires sont distingués dans le carnet de prélèvement :

- le matin de 9 h à 12 h ;
- l'après-midi de 12 h à 16 h ;
- le soir après 16 h.

La moitié des prélèvements est réalisée le matin, et un peu plus du quart le soir, après 16 h ; ce qui semble assez bien correspondre à l'activité journalière des pigeons :

- matin - déplacement consacré au nourrissage ;
- après-midi - déplacement vers les lieux de dortoir.

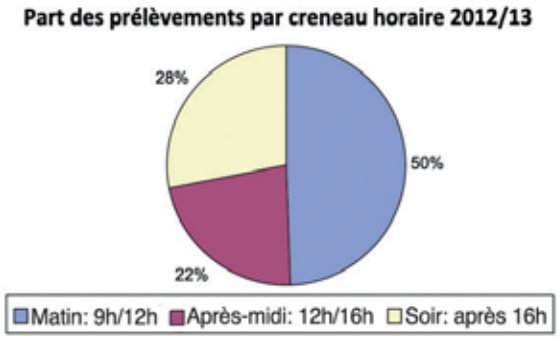

ANALYSE PAR MODE DE CHASSE (33 chasseurs)

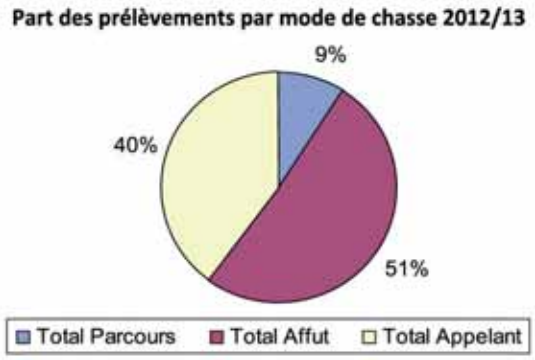

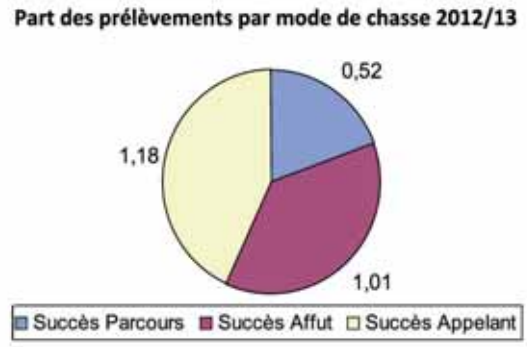

La chasse à l'affût, chasse traditionnelle la plus pratiquée dans notre département représente la moitié des prélèvements et représente 49,31 %, des heures de chasse cumulées et consacrées spécifiquement au pigeon.

La chasse avec forme et/ou appelant vivant se développe de plus en plus, et surtout chez les plus jeunes chasseurs. Ce mode de chasse réalise 40 % des prélèvements pour seulement 34,34 % des heures de chasse cumulées.

La chasse le long des haies à la billebaude ne prélève que 9 % des oiseaux et représente 16,35 % des heures de chasse cumulées et consacrées spécifiquement au pigeon.

Le cerf élaphe
(Cervus elaphus)

Un peu d'histoire

Espèce réintroduite en forêt de Paimpont sur la période de 1955 à 1957, 14 animaux en provenance de Chambord y ont été lâchés.
A partir du début des années 70, le premier plan de chasse accorde 18 animaux à prélever.
Ce n'est qu'au début des années 2000 que le niveau de population s'accroît notablement. L'ensemble du massif de Brocéliande et le camp militaire de Coëtquidan sont entièrement colonisés.
En 2007, les attributions plans de chasse atteignent 240 animaux pour la partie Ille-et-Vilaine. Depuis cette période, sur pression du monde agricole et forestier, les plans de chasse volontairement importants ont entrainé une baisse des effectifs.
Actuellement, l'objectif est de stabiliser la population à un niveau compatible avec les intérêts des forestiers et des agriculteurs riverains.

HISTORIQUE DÉPARTEMENTAL
DES ATTRIBUTIONS

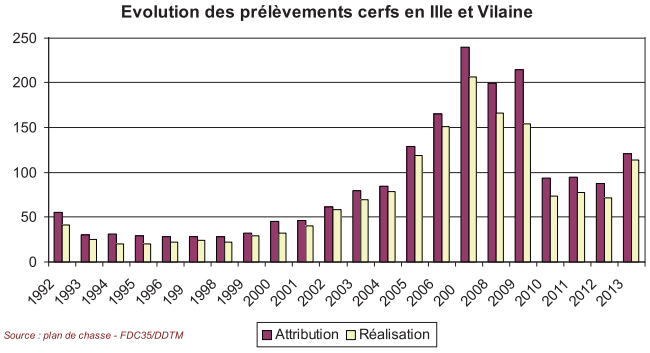

Source : plan de chasse - FDC35/DDTM

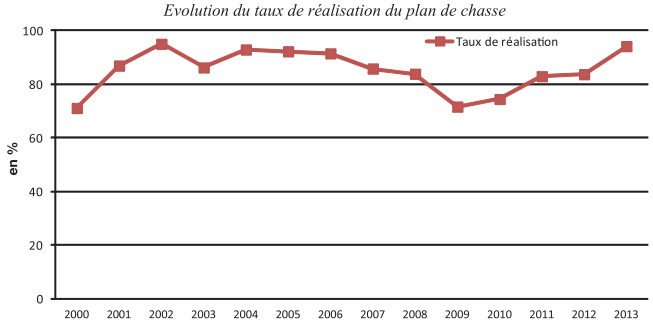

Suivi de la population

Objectifs visés : suivre la tendance d'évolution des effectifs des populations de cerfs par application de bio-indicateurs d'abondance à l'échelle d'une unité de gestion.

Limites d'utilisation strictes : ce protocole doit être appliqué avec la plus grande rigueur et dans des conditions strictement identiques d'une répétition sur l'autre.

Protocole : il s'agit de l'indice nocturne, méthode décrite dans la fiche N° 9 au BM ONCFS 62 d'octobre 1982. Ce protocole repose sur la comparaison des nombres de contacts enregistrés chaque année sur une série de circuits dont le nombre et le tracé doivent rester constants durant le suivi. Les circuits sont parcourus en voiture pour l'indice nocturne. Les opérateurs sont munis de phares mobiles indépendants de ceux du véhicule. La zone de recensement doit constituer une unité de gestion correspondant à une unité de population.

Méthode : celle-ci consiste à parcourir de nuit des allées forestières et lignes séparatives de parcelles à l'aide d'un véhicule automobile avec, à son bord, un chauffeur et deux observateurs munis de phares longue portée, en insistant sur les lieux de gagnage privilégiés, y compris les prairies et cultures périphériques.
On détermine un nombre de circuits, à raison d'un linéaire de 3 à 5 kilomètres aux 100 hectares, soit 25 kilomètres environ pour une durée d'opération de 2 h 30 à 3 heures, limite au-delà de laquelle l'efficacité des observateurs ne se maintient plus. Un même circuit est parcouru impérativement deux nuits de suite, en éclairant de part et d'autre de l'axe d'avancement. Chaque opération débute deux heures après la tombée de la nuit, à l'intérieur du massif.
Les circuits nocturnes, réalisés en février sur prairies et cultures en périphérie des massifs, permettent d'observer les landes ou gagnages sur plaine. A l'intérieur des massifs forestiers, l'époque la plus favorable se situe au début du printemps (fin mars-début avril), quand la végétation herbacée apparaît et avant le débourrement des arbres.

Adaptation au massif de Paimpont

CHOIX DES PARCOURS

Compte-tenu de la configuration de ce massif découpé, présentant un grand périmètre de lisières et dont les chemins intérieurs sont difficilement praticables (de plus, souvent étroits et n'offrant que peu de visibilité), les circuits de comptage ont été choisis principalement en bordure, à l'exception du circuit de Paimpont dit « Pare Feu – Haute forêt » (composé majoritairement de pare-feu nouvellement créés et de nouvelles plantations forestières, dans une zone non observée durant quelques comptages).

VALIDITÉ DE LA MÉTHODE

L'investigation n'étant pas complète, les résultats ne peuvent pas permettre une connaissance précise de l'effectif total de la population Cerf élaphe. Ces résultats sont cependant précieux, car ils permettent de déterminer une population minimale et d'appréhender le sex-ratio. Ils servent en outre d'indice d'évolution de cette population, tout en sachant que pour avoir une connaissance précise de celle-ci, il faut y ajouter d'autres indices.

La Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine recense uniquement la partie d'Ille-et-Vilaine de la Forêt de Paimpont, cette zone recensée est divisée en 9 circuits.

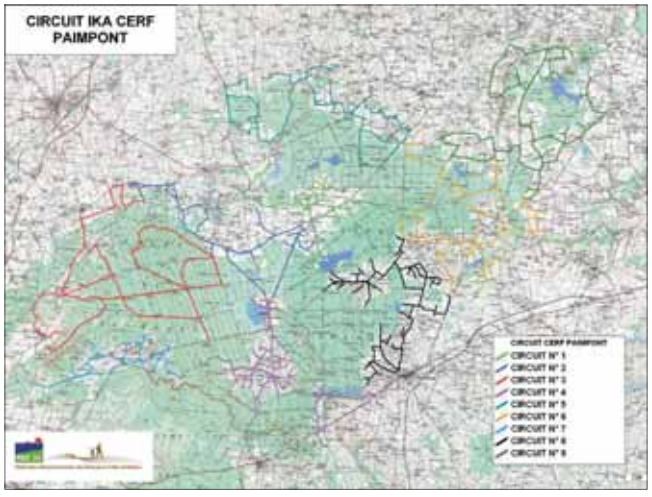

Evolution de l'Indice Kilométrique d'Abondance (IKA)

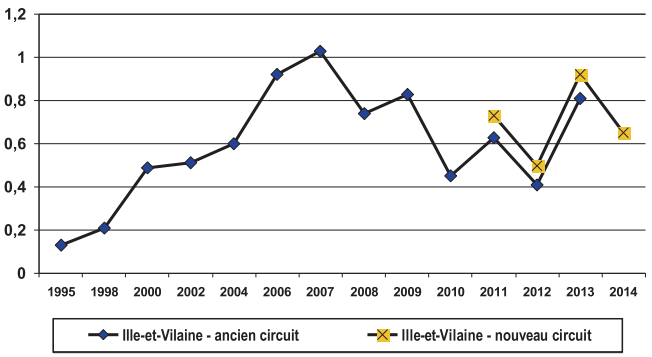

Suite à l'implantation d'engrillagement, la fermeture de certaines propriétés (pose de barrière), la modification de certaines allées forestières devenues impraticables, l'évolution sylvicole de certaines parcelles forestières, depuis 2011, un certain nombre de circuits a été légèrement modifié. Afin d'obtenir un indice de référence, les anciens et les nouveaux circuits ont été réalisés en 2011, 2012, 2013.

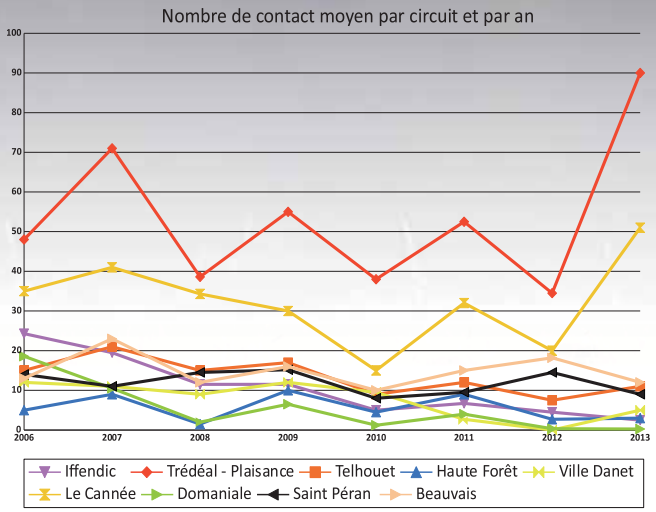

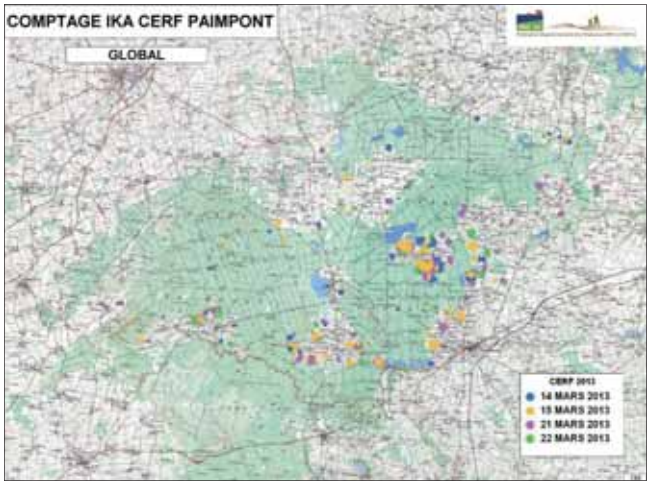

Le circuit de Trédéal-Plaisance représente aujourd'hui 50 % des observations. On remarque que ce phénomène s'amplifie annuellement. Ce circuit représentait 25 % des observations en 2006. L'installation de clôtures en lisière, les plantations forestières, la destruction du maillage bocager sur ce secteur, l'implantation de cultures agricoles appétantes (RGI, Colza) ainsi que la tendance naturelle à formation de hardes matriarcales, peuvent en partie expliquer cette tendance.

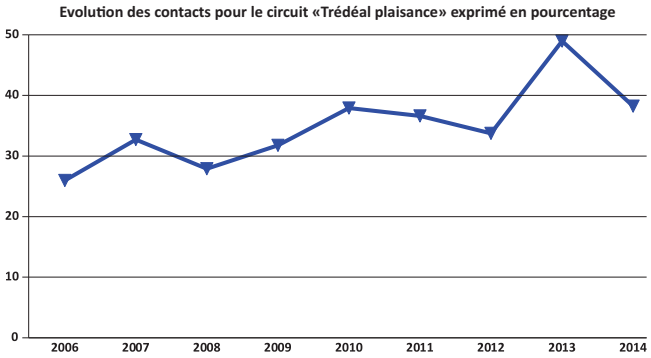

SUIVI DU BRÂME

La période du brâme présente l'avantage de rassembler les animaux de tous âges sur des surfaces relativement restreintes. Les mâles bramant ayant rejoint les hardes de biches et de jeunes (dont ils sont éloignés le reste de l'année), sont alors facilement décelés et identifiés.

Le nombre de cerfs **effectivement bramant** étant relevé (et non l'effectif de mâles présents) au moment du rut, la méthode permet d'obtenir un **indice d'abondance des mâles adultes prenant part au brâme. En aucun cas, l'écoute du brâme ne permet d'apprécier l'effectif global d'une population.**

Il apporte des éléments de réponse sur :

- le nombre de cerfs bramant sur l'ensemble du massif de Paimpont – Coëtquidan ;
- la répartition géographique de cette population pendant le brâme.

Une note de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage dans la revue « Faune Sauvage – N° 299 – 2e trimestre 2013 » précise que les comptages au brâme ne sont pas des indices fiables pour la gestion des populations cerfs. Il est précisé *« que l'indice brâme montre une absence de fiabilité et ne reflète aucune variation de l'abondance d'une population ; il ne peut donc pas être considéré comme un ICE pertinent et fiable.* ***Toutefois, il peut potentiellement refléter l'expansion géographique d'une population…*** *Des alternatives existent pour comprendre comment fonctionne une population de cerfs comme l'indice nocturne qui, associé à la mesure du poids des faons et du taux de gestation des bichettes, permet d'obtenir un résultat bien plus pertinent et avec un effort logistique bien moindre ».*

PROTOCOLE DE SUIVI

On définit 10 à 12 points d'écoute par équipe (chacune composée de deux observateurs) pour 800 à 1 200 hectares de forêt, en fonction de la topographie du secteur, de l'accessibilité des points et selon les places de brâme déjà connues.

Environ 4 heures après la tombée de la nuit, chaque équipe note sur une carte la direction du raire ou la position précise de chaque animal. La séance dure environ 2 h 30.

Après dépouillement des données et par triangulation, on obtient le nombre minimum de cerfs bramant.

Il est préférable de réaliser le comptage à deux dates distinctes (protocole CEMAGREF) : l'une en début de brâme (période du 15 au 25 septembre) pour tenter de dénombrer les vieux cerfs, puis une seconde en période optimale (du 25 septembre au 5 octobre) pour relever le nombre le plus élevé de cerfs dominants.

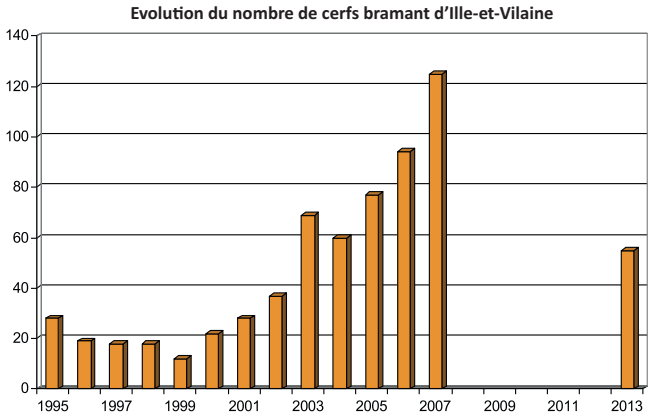

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CERFS BRAMANT EN 2013

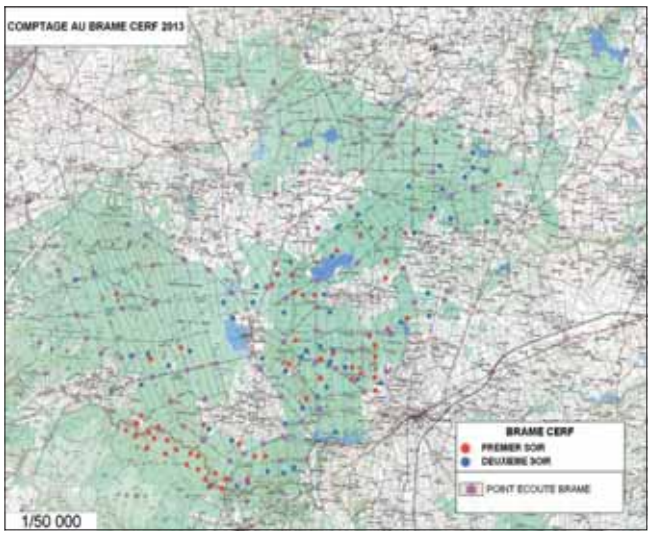

Chevreuil
(Capreolus capreolus)

Bilan de 21 années de plan de chasse « chevreuil » en Ille-et-Vilaine

1992-1993 - 2012-2013

Le département d'Ille-et-Vilaine fait partie des 25 plus grands départements français. Il est également le premier département laitier de l'hexagone.
Sa superficie forestière est faible 10 % du territoire, soit 67 000 hectares, le positionnant dans les 10 départements les moins boisés de France.

Au cours des 25 dernières années, la population chevreuil d'Ille-et-Vilaine a considérablement progressée. Le prélèvement est de l'ordre de 500 animaux dans les années 1985. Le cap des 1 000 animaux prélevés est franchi au début des années 1990. Cette croissance n'a pas fléchi durant les 20 dernières années ; le plan de chasse 2012-2013 est de 3 895 animaux prélevés.

Le plan de chasse « chevreuil » instauré en Ille-et-Vilaine en 1971 était à l'origine un plan de chasse strictement quantitatif. Au milieu des années 1980, celui-ci est devenu qualitatif (jeunes-adultes). Une attribution de 30 % de jeunes de moins d'un an était la règle jusqu'en 2000. Puis, un taux de 20 % « jeunes » a été appliqué.

Les bilans de plans de chasse transmis en fin de saison par les attributaires étaient, à l'époque, recueillis par la DDAF (actuellement DDTM).
Ces données n'ont été informatisées qu'à partir de 1992, un premier bilan est alors possible.

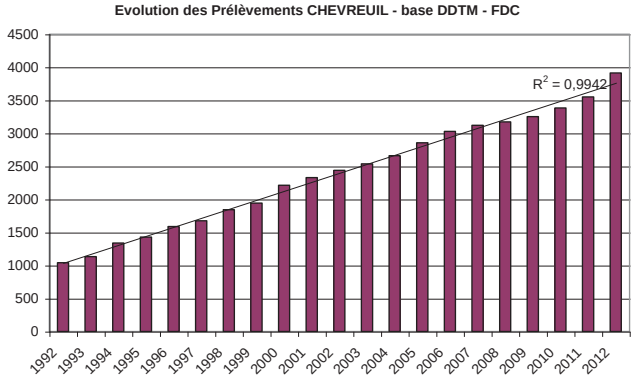

L'augmentation constante des attributions du plan de chasse « chevreuil » depuis 1992 a toujours été suivie d'un taux de réalisation élevé (proche de 95 %).

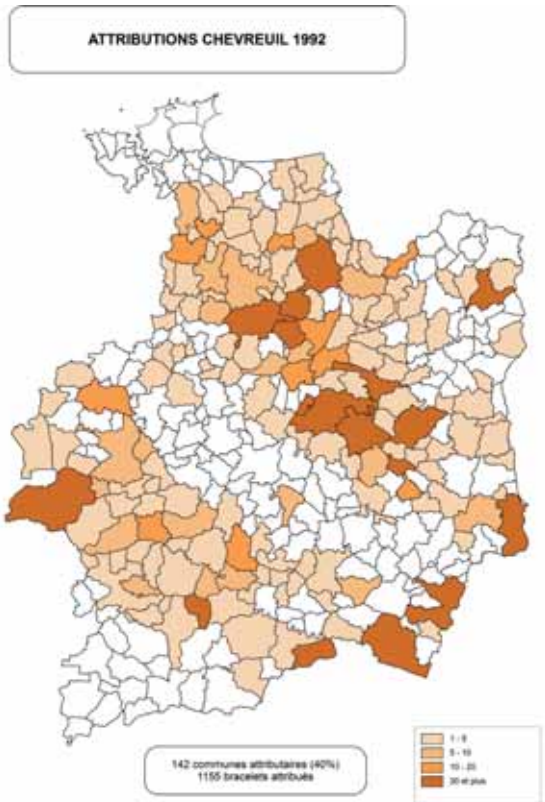

Dans le même temps, le nombre de territoires attributaires est passé de 400 à plus de 900. Un seuil de stabilisation est apparu à partir de 2007. En 1992, seulement 40 % des communes du département bénéficiaient d'un plan de chasse « chevreuil ». Actuellement, plus de 90 % des communes en bénéficient.

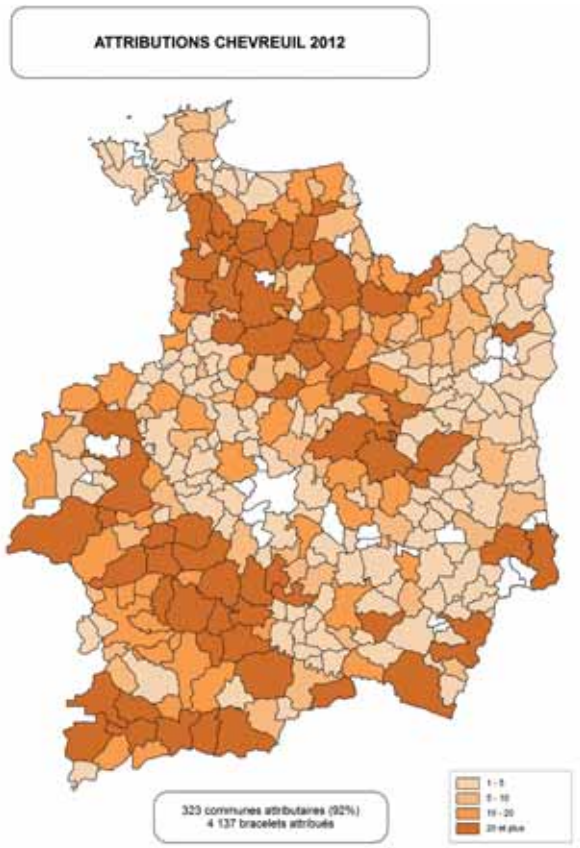

Le chevreuil, que l'on croyait strictement forestier dans les années 70, a largement prouvé qu'il était capable de coloniser les milieux les plus ouverts.

A partir de 2004, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine, en accord avec l'Administration, met en place une carte bilan préaffranchie (carte T) pour chaque bracelet attribué. Le retour de cette « carte bilan » à la Fédération est obligatoire sous 48 heures après le prélèvement.
Cette dernière comporte les principaux renseignements permettant une analyse des prélèvements.

CARTE DE PRELEVEMENT SAISON 2013 - 2014
N° BRACELET :
Date de Prélèvement : / / 201
Sexe : Mâle ☐ Femelle ☐ Présence de foetus ☐
Poids de l'animal plein : kg g
Nombre d'animaux vus lors de la battue :
Mode de tir : Battue ☐ Affût/Approche ☐ Course ☐ Nombre de chasseurs lors de la battue :
Plaine/taillis ☐ Petit bois/bosquet ☐ Bois d'un seul tenant > 20ha ☐ Bois >100ha ☐ Réserve ACCA ☐
PRATIQUE DE L'EXAMEN INITIAL : OUI ☐ NON ☐
RAPPEL : RETOUR OBLIGATOIRE DE CETTE CARTE DANS LES 48 HEURES - INFRACTION DE 3ème Catégorie (68 à 450 €)

Des analyses plus précises sont donc possibles à partir de 2004 :

- la chronologie des prélèvements met en évidence que 70 à 75 % du plan de chasse est réalisé au 10 février, par conséquent 25 à 30 % du plan de chasse est réalisé les 20 derniers jours de février.

- cette première constatation soulève un questionnement : le taux de réalisation proche de 95 % (bilan déclaratif) est-il une réalité de terrain ?

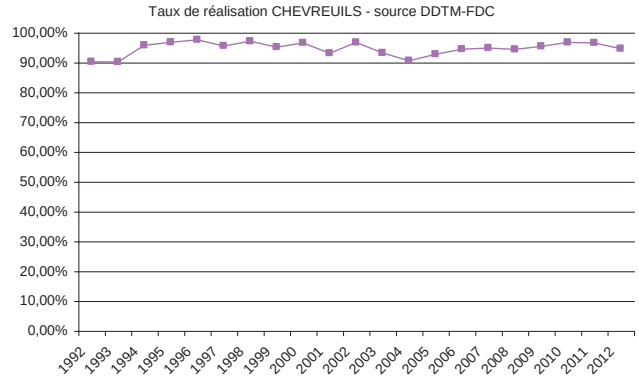

De 2000 à 2008, le poids demandé est le poids vidé, mais aucune méthode standard d'éviscération n'est appliquée. Il en résulte très certainement des valeurs biaisées.

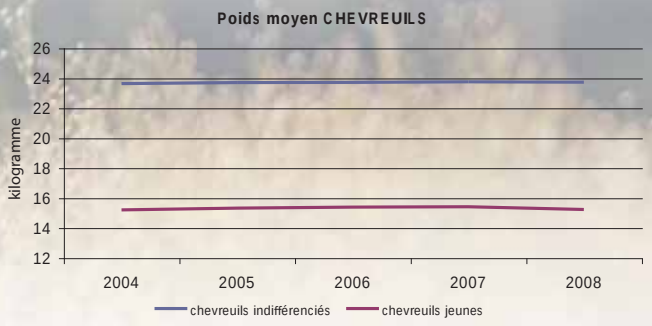

Néanmoins, bien que les valeurs paraissent élevées, il ressort que les poids des chevreuils prélevés (jeunes-adultes) sont stables ; ce qui laisse à penser que la population ne souffre d'aucun « stress alimentaire ».

A partir de 2008, le poids plein est demandé, entraînant probablement moins de biais, mais sans être à l'abri de poids estimé. La différence des deux méthodes ne permet pas de comparaison.

Le poids moyen des chevreuils prélevés par type de milieux (bois supérieur à 100 hectares bois entre 25 et 100 hectares, bosquets-plaine) fait apparaître un poids moyen des chevreuils plus élevé dans les bois (+ 1,5 kg). Cette constatation est également vérifiée pour les jeunes (+ 1 kg) par rapport aux milieux ouverts (bosquets, plaine).

Il est probable que les disponibilités alimentaires (cortège d'espèces) en forêt ou en lisière soient supérieures et correspondent mieux aux besoins spécifiques du chevreuil, alors que les milieux ouverts, souvent fortement cultivés, ont une diversité floristique plus faible.

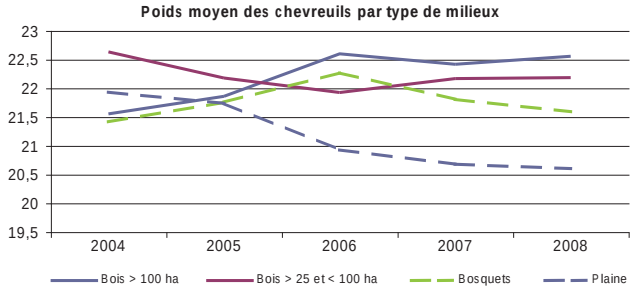

En terme de sexe ratio, les prélèvements sont stables à la faveur des mâles (60 %).

Ce prélèvement plus élevé de mâles pourrait s'expliquer en partie par le comportement des chasseurs qui, dans le cas de faible attribution (1 à 2 animaux), orientent leur choix de tir vers un mâle (trophée, venaison).
Il n'est pas noté de différence de taux de prélèvement des mâles en fonction du type de milieux (bois, milieux ouverts).

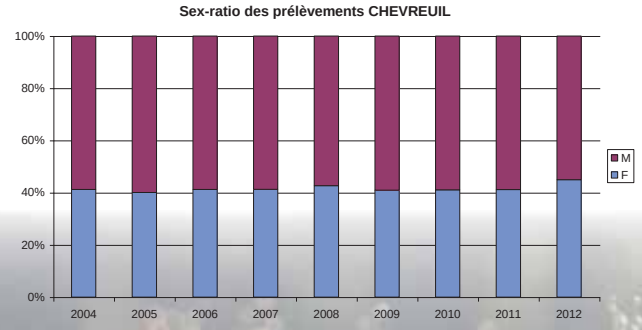

Constat

Les cartes bilan fournissent des indications d'évolution de la population chevreuil, mais elles ne sont pas suffisantes.
Il faut acquérir des informations de terrain sur l'évolution de la population, la performance physique des jeunes individus de la population et l'impact des animaux sur l'habitat.

A partir de 2012-2013, en complément du suivi des bilans de plan de chasse, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine a décidé de mettre en place un suivi de population du département sur la base d'indicateurs de changement écologique (ICE) :

- indice kilométrique voiture (IKV) réparti sur l'ensemble du département ;
- indice kilométrique pédestre en partenariat avec l'ONF pour les forêts domaniales ;
- mesure de la patte arrière de tous les jeunes chevreuils prélevés.

Pour la saison 2012-2013 et pour au moins trois saisons, les attributaires ont l'obligation de restituer à la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine les deux pattes arrières de chaque chevreuil prélevé (avec le bracelet).

L'examen des pattes permet :

- l'observation du cartilage de conjugaison (articulation) et ainsi de distinguer les jeunes des adultes ;
- la mesure de la patte arrière des jeunes, mesure standardisée, permet d'apprécier, dans le temps, les performances physiques des jeunes.

Ces données seront analysées pour la période triennale, par unité de gestion et associées à l'évolution de la population relevée par IKA (voiture et pédestre).

Pour cette première année, la récolte des pattes arrières de chaque chevreuil prélevé a permis de contrôler la réalisation du plan de chasse :
Le plan de chasse de 4 137 têtes attribuées en 2012-2013 est réalisé à 94,6 % (contrôle pattes), ce qui confirme les bilans déclaratifs des années précédentes.

Le contrôle biologique des pattes a mis en évidence que les chasseurs prélevaient 32 % de jeunes, alors que l'attribution minimale était de 20 % et que le prélèvement des jeunes est quasi-identique entre les structures de chasse :

- chasse de type communal : 32 % de jeunes prélevés ;
- chasse de type privé : 33 % de jeunes prélevés.

Conclusion

La gestion de la population de chevreuils ne doit plus être empirique mais doit s'appuyer sur des suivis rigoureux de la population et de son environnement sur le long terme (10 ans minimum).
Les indicateurs de changement écologique, relativement simples à mettre en place, répondent bien à cette exigence.

Le sanglier
(Sus scrofa)

Un gibier devenu majeur dans notre département

L'augmentation des populations de sangliers, comme à travers toute la France et en dehors de nos frontières, a été régulière depuis deux décennies.

Au milieu des années 1980, la volonté légitime des chasseurs d'Ille-et-Vilaine était de voir augmenter les populations, car le sanglier espèce emblématique est considéré comme rare.

En 1988, le sanglier perd son statut nuisible dans le département.
Dès 1991, une taxe « bouton sanglier » est instaurée par la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine pour recueillir des fonds pour l'indemnisation des dégâts de celui-ci.
En 1997, un plan de chasse sanglier est autorisé sur 18 communes du bassin de Redon, faisant suite à un renforcement de population en 1995 sur le GIC de la Vallée de la Vilaine.
Enfin en 2000, le plan de chasse est étendu expérimentalement pour 3 ans à l'ensemble du département. Il sera maintenu jusqu'à ce jour.

Evolution des prélèvements de Sangliers nationaux et départementaux de 1973 à 2012

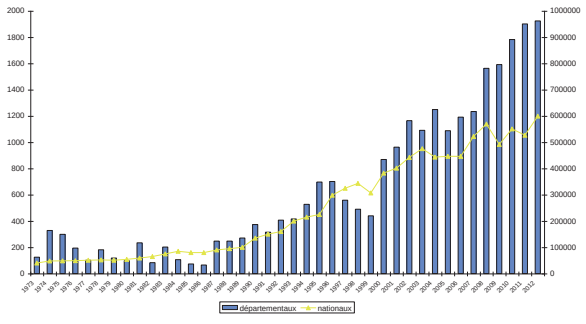

La courbe ci-dessus montre que l'évolution de la population constatée sur le département s'inscrit totalement dans celle plus large du territoire national, quelque soient les différents statuts et modes de gestion locaux (seulement 15 départements en France sont en plan de chasse total).

L'accroissement de la population se constate en Ille-et-Vilaine depuis les années 1990, période durant laquelle le tir de l'espèce était libre de toutes contraintes qualitatives et quantitatives.

Ainsi, le plan de chasse à lui seul ne saurait être le seul responsable et expliquer cette tendance.

L'évolution des couverts agricoles et notamment du maïs sont vraisemblablement les raisons principales du boom démographique. Une étude Européenne met en évidence cet état de fait.

Suivi des prélèvements

Chaque détenteur de bracelet plan de chasse sanglier est tenu de renvoyer à la Fédération de chasse, sous 48 heures, une carte de prélèvement.

CARTE DE PRELEVEMENT SAISON 2013 - 2014
6C.35176.448 ACC N° BRACELET : 10129
Date de Prélèvement : / / 201
Sexe : Mâle Femelle Présence de foetus
Poids de l'animal vidé : kg
Nombre d'animaux vus lors de la battue :
Mode de tir : Battue Affût/Approche Courre
Nombre de chasseurs lors de la battue :
Plaine/Haie Petit bois/bosquet Bois d'un seul tenant > 20ha Bois >100ha Réserve ACCA
PRATIQUE DE L'EXAMEN INITIAL : OUI NON ANALYSE TRICHINE : OUI NON
RAPPEL : RETOUR OBLIGATOIRE DE CETTE CARTE DANS LES 48 HEURES - INFRACTION DE 5ème Catégorie (68 à 450 €)

Les renseignements de ces cartes permettent de réaliser des bilans hebdomadaires, à mi-saison, annuels et interannuels.

EVOLUTION SPATIALE

Nombre de communes ayant prélevé au moins 1 sanglier par saison

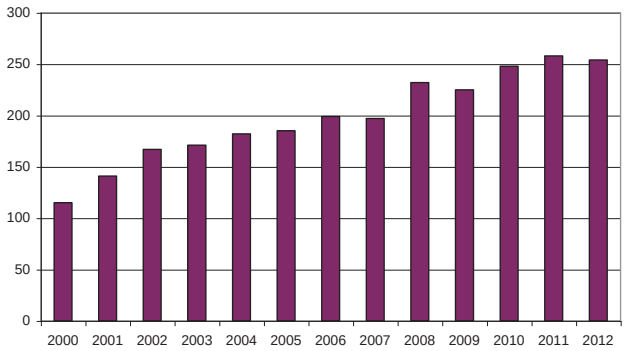

Entre 2000 et 2012, le nombre de communes ayant prélevé au moins un sanglier sur la saison augmente rapidement, passant de un tiers à un peu moins de 50 %.

En 2007, c'est environ 56 % des communes qui sont concernées.

En 2008, 10 % de communes supplémentaires sont dénombrées.

Au final à partir de 2010, plus de 70 % des communes du département prélèvent désormais au moins un sanglier.

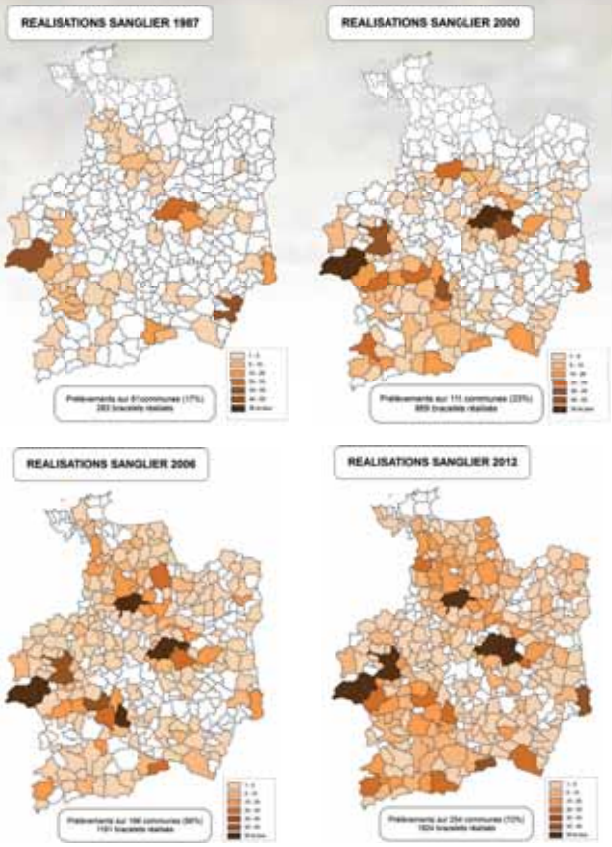

L'évolution des populations constatées n'est pas liée uniquement à une augmentation des populations là où elles étaient déjà présentes en 2000, mais s'explique plutôt par la colonisation de l'espace.

EVOLUTION DES MILIEUX FRÉQUENTÉS PAR LE SANGLIER

En 2000, plus de un tiers des sangliers sont prélevés en milieux boisés. En 2001 et 2005, la proportion évolue en faveur des animaux prélevés en plaine et se stabilise au taux de 50 % actuellement.

Par contre, il existe une évolution très nette des milieux de prélèvements en cours de saison. Ce qui met en évidence le rôle des couverts agricoles.

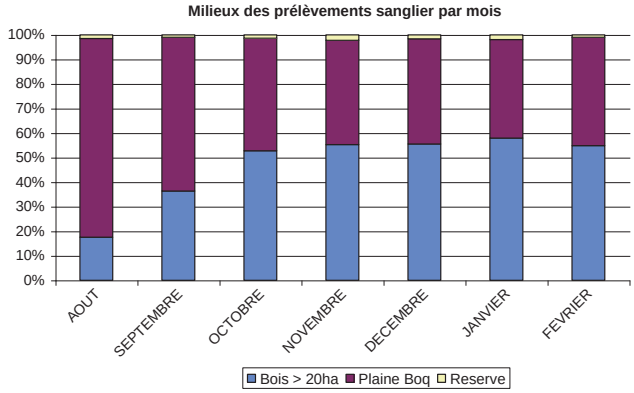

En ouverture anticipée (août-septembre), la majorité des animaux est prélevée en plaine ; cette période est une opportunité pour les territoires dépourvus de bois et contribue à protéger les cultures de maïs.

L'intérêt de l'ouverture anticipée de la chasse du sanglier au 15 août est largement démontré :

- intervention rapide des chasseurs dans la période sensible de dégâts potentiels (maturation du maïs, stade laiteux) ;
- possibilité de prélèvement pour un plus grand nombre de chasseurs et notamment des territoires dépourvus de zones boisées (meilleure acceptation de la charge financière liée au sanglier).

La chasse en forêt ne commence réellement que vers la mi-octobre. Jusqu'à la fermeture, les prélèvements en forêt représentent environ 55 % du tableau mensuel.

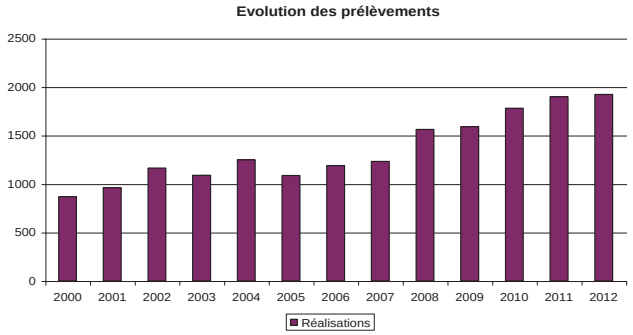

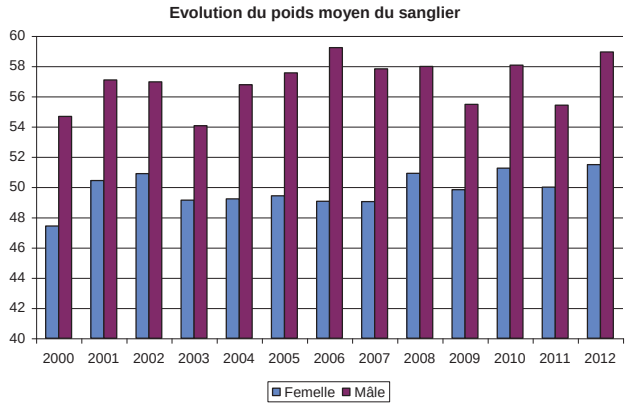

EVOLUTION DU POIDS ET DE LA STRUCTURE DES PRÉLÈVEMENTS

Le poids moyen des sangliers prélevés est relativement stable, avec une oscillation selon les années (51 à 55 kg). Ce résultat est de l'ordre de celui constaté dans d'autres départements.

Le poids moyen des femelles est toujours inférieur de 6 à 10 kg par rapport à celui des mâles.

Le taux de laies dans le prélèvement est quant à lui toujours inférieur à 50 %. Ces résultats sont également retrouvés dans d'autres départements.

Compte-tenu du mode de chasse, principalement en battue (tir aléatoire), le sexe ratio en faveur des mâles est finalement le reflet de la population existante plutôt qu'une volonté d'épargne des laies, comme l'exprime certains chasseurs.

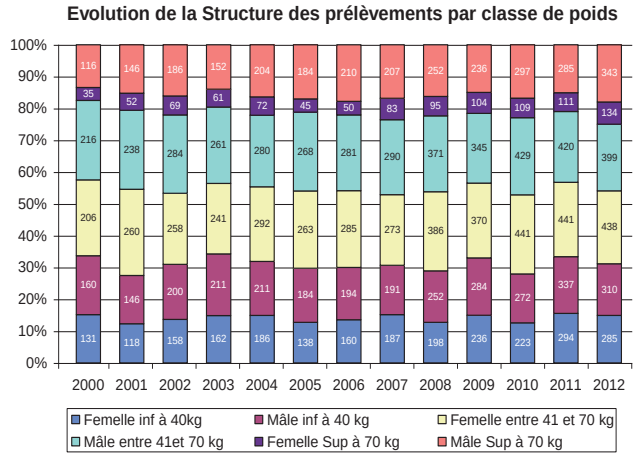

L'âge n'est pas directement renseigné sur la carte de prélèvement. Pour nous en rapprocher et tenter d'appréhender cette notion, nous avons utilisé le poids des animaux en définissant trois classes correspondant au plus près de cette relation poids/âge :

- animaux jusqu'à 40 kg ➤ jeune ;
- animaux entre 40 et 70 kg ➤ subadulte ;
- animaux de plus de 70 kg ➤ adulte.

Les résultats montrent que plus de la moitié des prélèvements sont des subadultes (55 % en moyenne). Le taux de prélèvement des jeunes est de 30 %, voire même inférieur.

La catégorie des laies adultes est celle la moins représentée avec en moyenne 13 % sur la population de ce sexe.

Les mâles de plus de 70 kg ne représentent que 7 %.

Nous pouvons donc considérer qu'il n'y a pas d'épargne particulière concernant les laies adultes dans notre département et que cette situation est le reflet d'une population jeune.

Le plan de chasse, un outil de gestion

La vitesse de réalisation du plan de chasse montre une relative constance interannuelle en Ille-et-Vilaine :

- 25 % du tableau est réalisé de mi-août à fin octobre ;
- **50 % sont atteints au cours de la première quinzaine de décembre ;**
- 75 % à la mi-janvier.

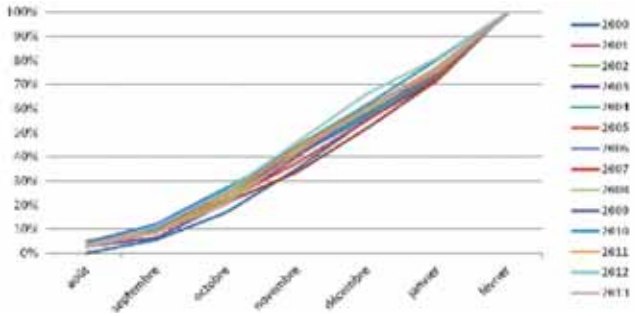

Partant de ce constat, une modélisation théorique basée sur la moyenne des vitesses d'exécution du plan de chasse a été réalisée.

Ce modèle a été appliqué à toutes les saisons pour vérifier sa validité.

Concrètement, l'application de ce modèle montre qu'à partir de début novembre, l'erreur relative n'excède guère les 10 %.

Le modèle théorique apporte une opportunité de prédire le tableau final dès le début novembre avec une erreur de plus ou moins 10 %.

Cette approche permet donc orienter les efforts de prélèvement à l'échelon départemental en seconde partie de saison.

Le renard roux
(Vulpes vulpes)

Cette espèce fait preuve d'une formidable capacité d'adaptation à toutes sortes de milieux et de situations. Le renard peut, selon les circonstances et les conditions de vie du milieu, être solitaire ou social. Lorsque les ressources alimentaires sont abondantes, des clans voient le jour, composés d'un couple dominant (reproducteur) et de 1 à 5 individus de rang subalterne (presque toujours des femelles).

A l'époque de l'élevage des jeunes, les renards recherchent un rapport plus avantageux entre le temps consacré à la chasse et la satisfaction des besoins alimentaires de la portée. Des proies plus grosses sont alors privilégiées comme celles fournies par les élevages de volailles ou la prédation d'espèces sauvages comme le lièvre, le lapin, les faons de chevreuil, la perdrix et le faisan.

En Ille-et-Vilaine le renard est considéré avant tout comme un animal de chasse. Mais depuis le début des années 2000, un nouveau souffle de la régulation par piégeage a vu le jour.

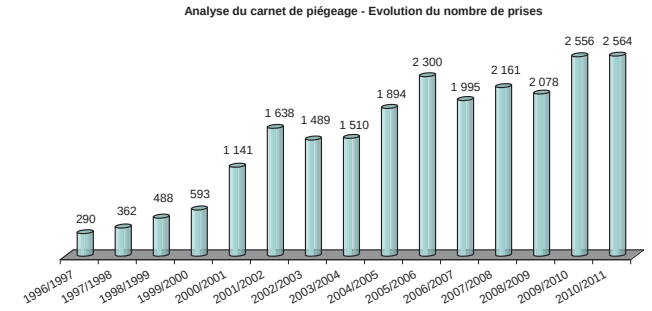

Généralement, plus de un tiers des chasseurs prélèvent au moins 1 renard par saison de chasse, ce qui traduit bien l'abondance de l'espèce et son statut d'animal de chasse.

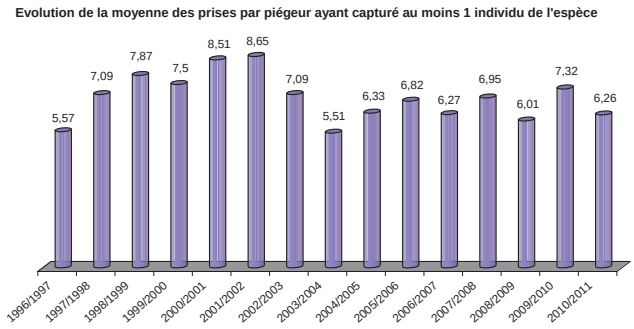

Plus une population est importante, plus les chances d'un piégeur expérimenté s'intéressant au renard sont grandes. L'évolution de la moyenne des prises par piégeur ayant capturé au moins 1 renard peut nous renseigner sur la tendance d'évolution de la population. La moyenne des prises par piégeur entre 2004 et 2010 est relativement stable, traduisant une présence régulière sur le terrain.
L'indice kilométrique d'abondance nocturne relevé lors des opérations de comptage lièvre (échelon départemental) confirme cette stabilité de la population.

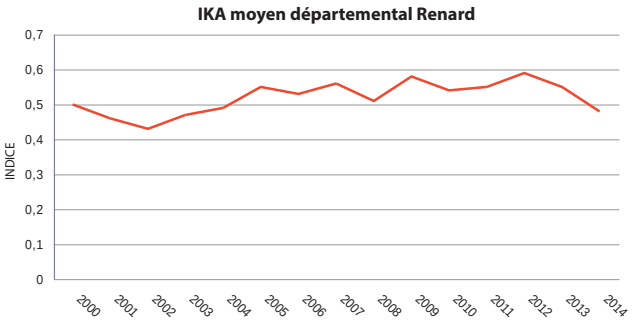

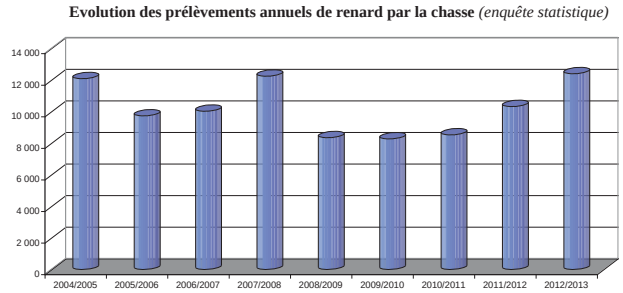

Plus de 40 % du tableau de chasse est réalisé en novembre-décembre et environ 23 % en janvier-février.

Les prélèvements cumulés de la chasse et du piégeage sont de l'ordre de 10 à 15 000 renards par saison en Ille-et-Vilaine.

La variation des prélèvements traduit probablement des variations de population, globalement le renard présente une très bonne dynamique de population et l'avenir de l'espèce est loin d'être préoccupant.

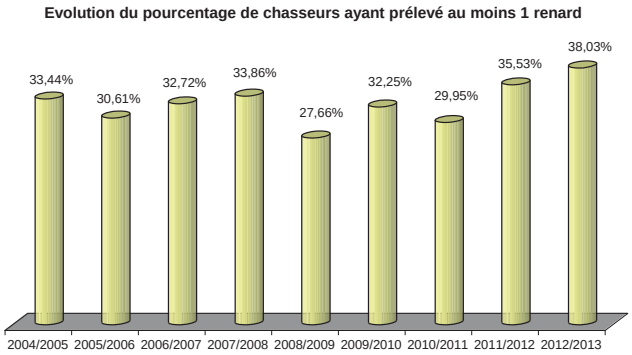

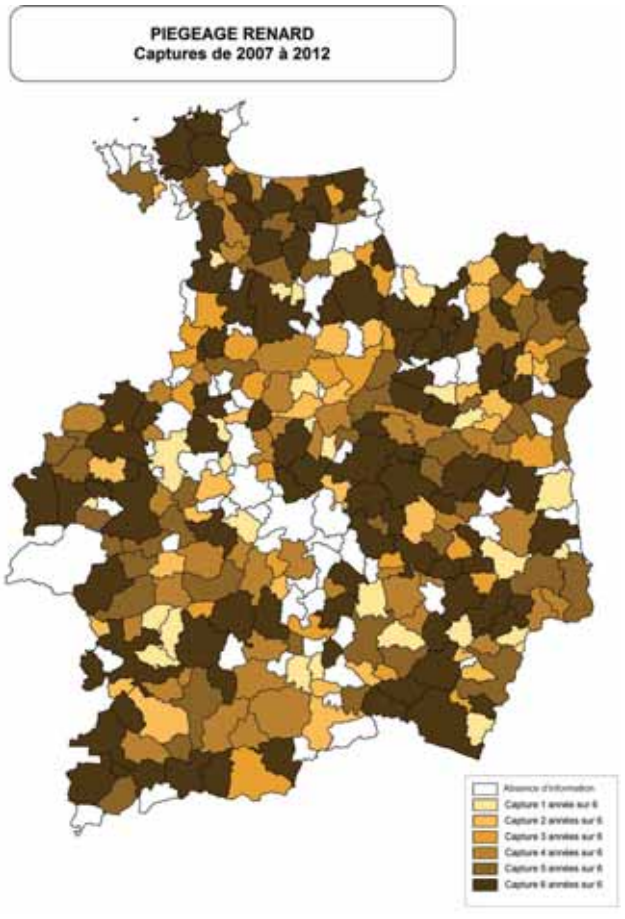

La fouine
(Martes foina)

Cette espèce fréquente principalement les zones habitées et les bâtiments d'élevage. Les captures de fouines pour ces cinq dernières campagnes de piégeage se situent entre 295 et 366 individus.

Ces impacts concernent principalement la volaille et des désordres observés dans l'isolation des combles des maisons.

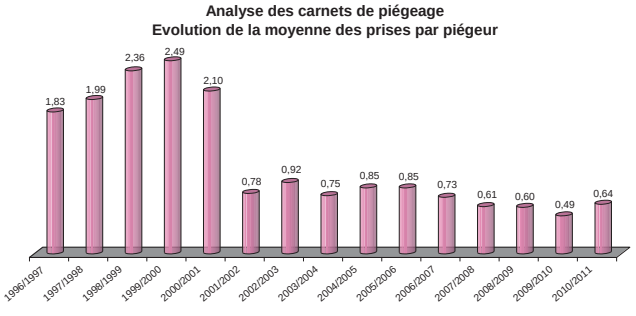

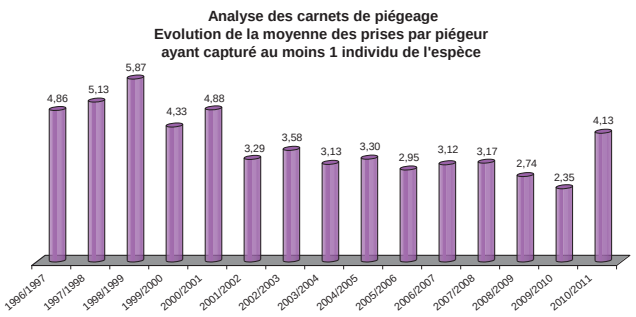

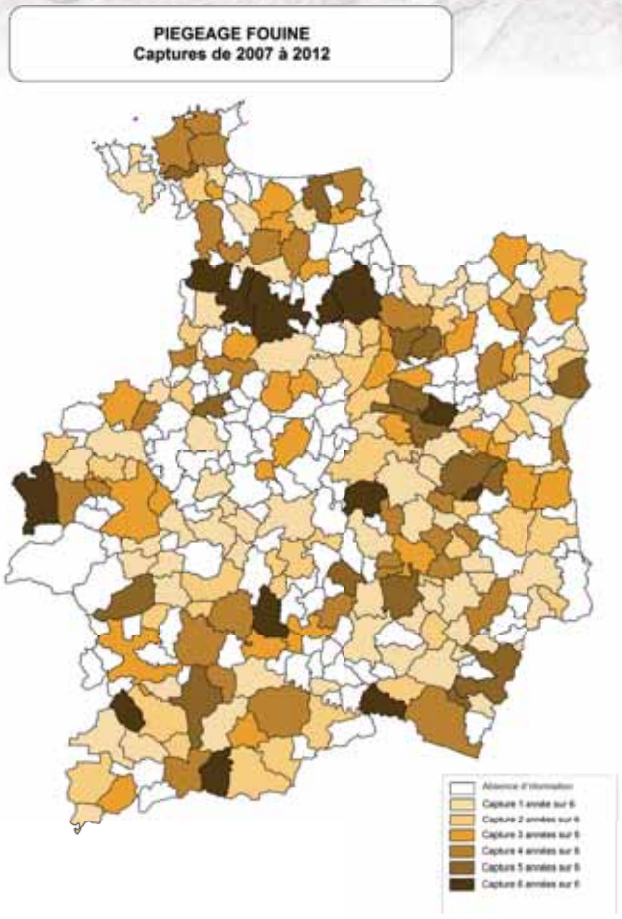

La corneille noire

(Corvus corone)

La corneille noire est présente sur l'ensemble du département. Prédateur opportuniste, la corneille noire est capable de tirer profit d'une grande variété d'habitats et de nourriture. Elle est considérée à juste titre comme faisant partie des oiseaux les plus intelligents. Celle-ci fait preuve d'une vue particulièrement développée, autant pour repérer ses proies que pour échapper à ses adversaires.

La corneille noire subit une pression accrue de régulation dans le cadre de la gestion du petit gibier et de la problématique de dégâts agricoles sur semis de maïs (principale raison des interventions). Les formations sur la régulation des corvidés, dispensées par la FDC 35 et la FEVILDEC, ont accentué cette pression.

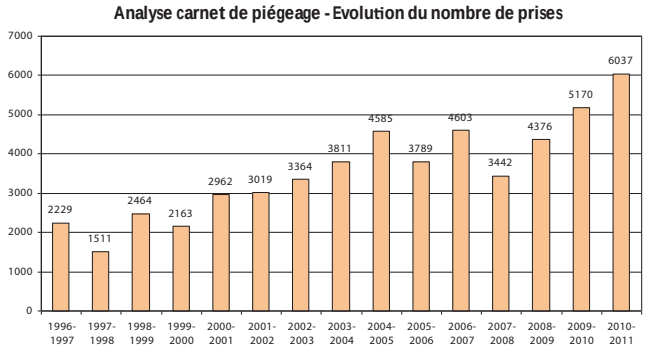

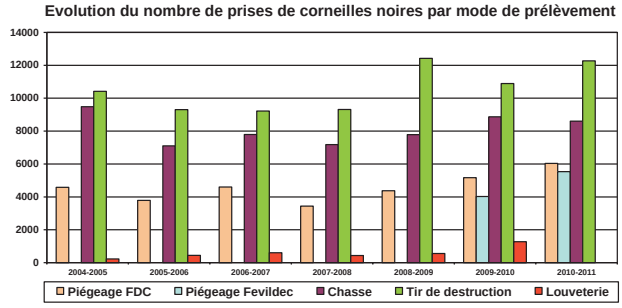

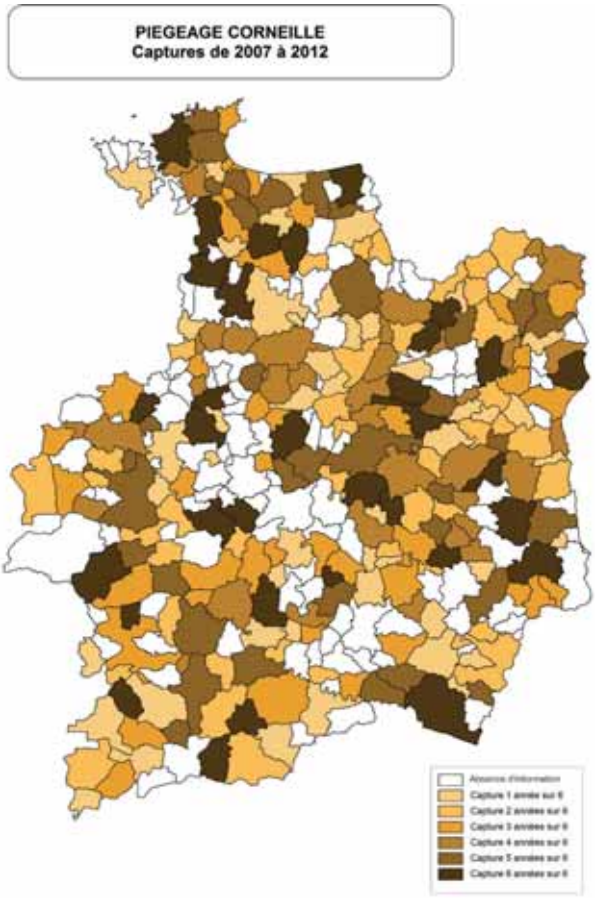

BILAN DES CAPTURES 2010-2011

Piégeage (analyse carnet)	6037
Piégeage (Févildec)	5534
Déterrage	-
Chasse*	8608
Tir de destruction	12269
Opération de louveterie	-
TOTAL	32 448

La pie bavarde
(Pica pica)

Proche de l'homme et de ses activités, la pie se rencontre principalement autour des zones habitées, mais également en ville, parfois en forte densité, formant de vrais noyaux de population. Son régime alimentaire est principalement insectivore. En période printanière, les couvées (œufs et oisillons) peuvent être prédatées. La pie bavarde est présente sur l'ensemble du département d'Ille-et-Vilaine.

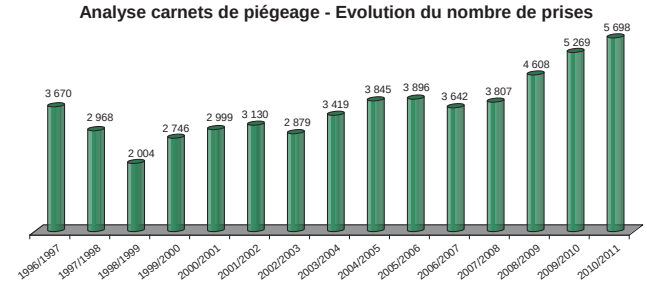

L'augmentation régulière des prises par piégeage met en évidence un bon état de conservation de l'espèce.

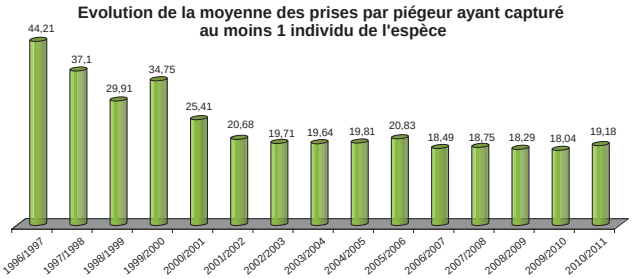

La moyenne des prises par piégeur ayant capturé au moins 1 individu de l'espèce est stable depuis 10 ans, confirmant un niveau de population probablement stable.

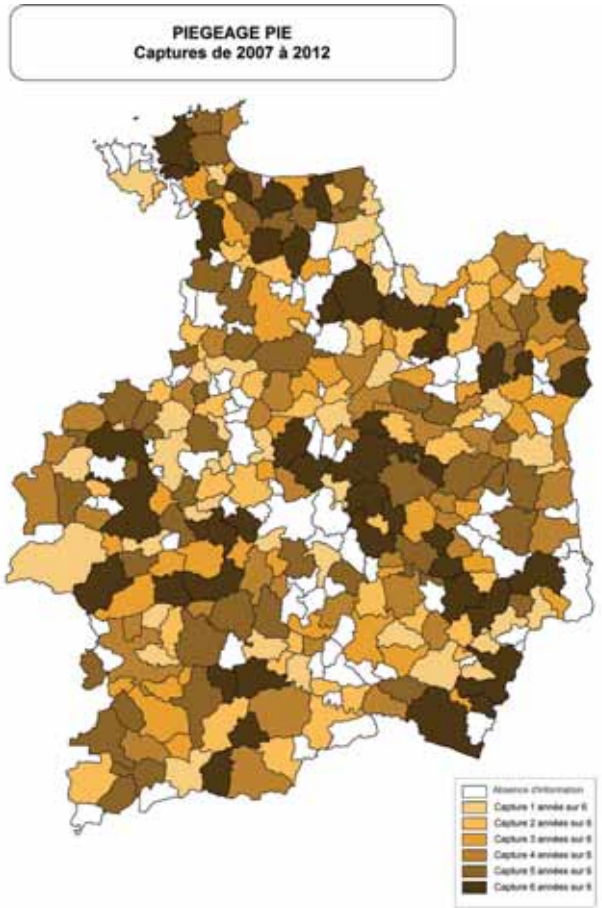

Le corbeau freux

(Corvus frugilegus)

Le corbeau freux n'est piégeable sur l'ensemble du département que depuis l'été 2012.

Cette espèce a colonisé le département (en période de reproduction) assez récemment. D'abord cantonnées au sud-est du département, les corbeautières se sont vite multipliées.

Compte-tenu des dommages agricoles commis aux cultures, le corbeau freux fait également l'objet d'une pression de régulation plus soutenue.

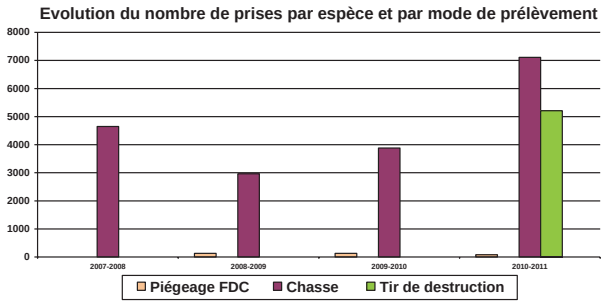

BILAN DES CAPTURES 2010-2011

Piégeage (analyse carnet)	79
Piégeage (Févildec)	-
Chasse*	7111
Tir de destruction	5208
Opération de louveterie	-
TOTAL	9 398

Le prélèvement de 9 398 corbeaux freux est réalisé essentiellement pendant la chasse et par tir en période de destruction.

Il est certain que les formations au « tir de corvidés » ont permis de dynamiser les prélèvements.

Le ragondin
(Myocastor coypus)

Rongeur exogène des milieux aquatiques, les prélèvements de ragondins connaissent une progression constante, qui traduit bien la colonisation de l'espèce sur l'ensemble du département.

Au même titre que le rat musqué, le ragondin occasionne des dégâts sur les ouvrages hydrauliques (berges) ainsi que des dégâts agricoles (maïs).
Le ragondin peut véhiculer la leptospirose et la douve.

EVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS

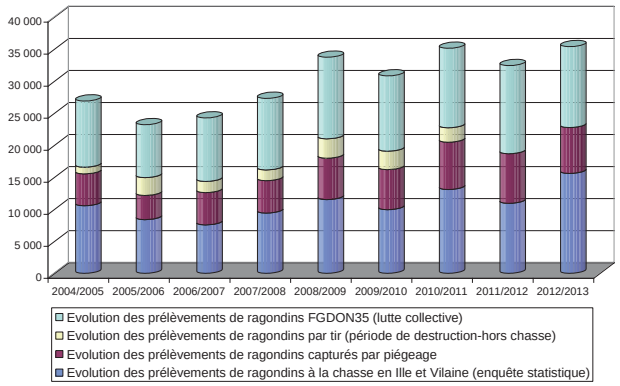

On peut estimer qu'il se prélève en moyenne, tous modes confondus, 29 899 ragondins par an dans le département d'Ille-et-Vilaine (mini : 23 195 - maxi : 35 377).

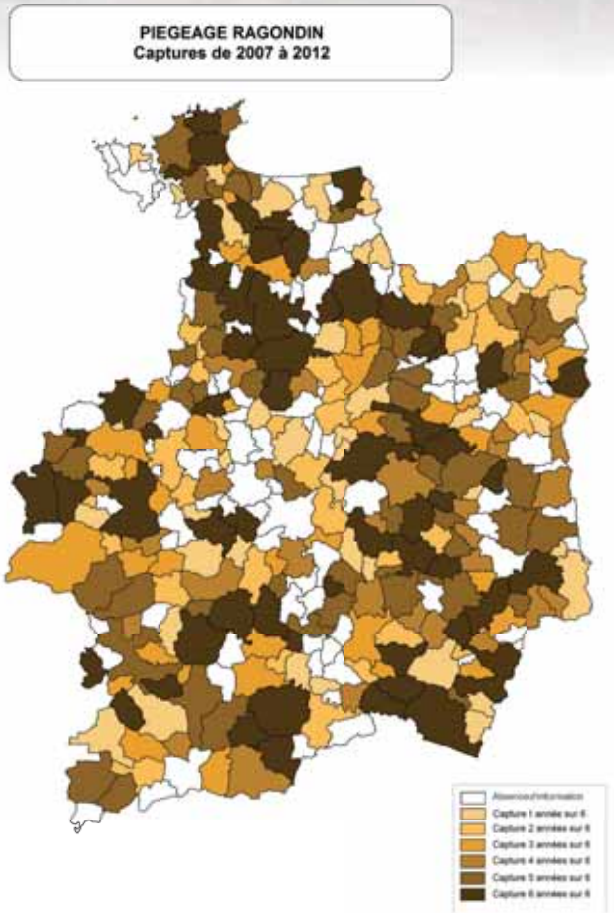

Source des données :
Associations des piégeurs - FDC 35 - FGDON 35 - DDTM.

Le rat musqué
(Ondatra zibethicus)

Originaire d'Amérique du Nord et inféodé aux milieux aquatiques, le rat musqué peut occasionner de lourds dommages aux ouvrages hydrauliques (digues).

EVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS

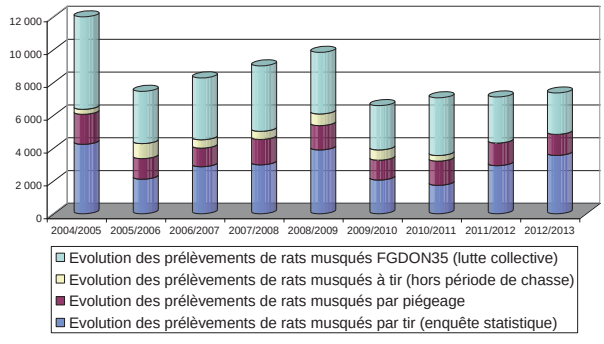

On peut estimer qu'il se prélève en moyenne tous modes confondus, 8298 rats musqués par an dans le département d'Ille-et-Vilaine (mini : 6585 - maxi : 11993).

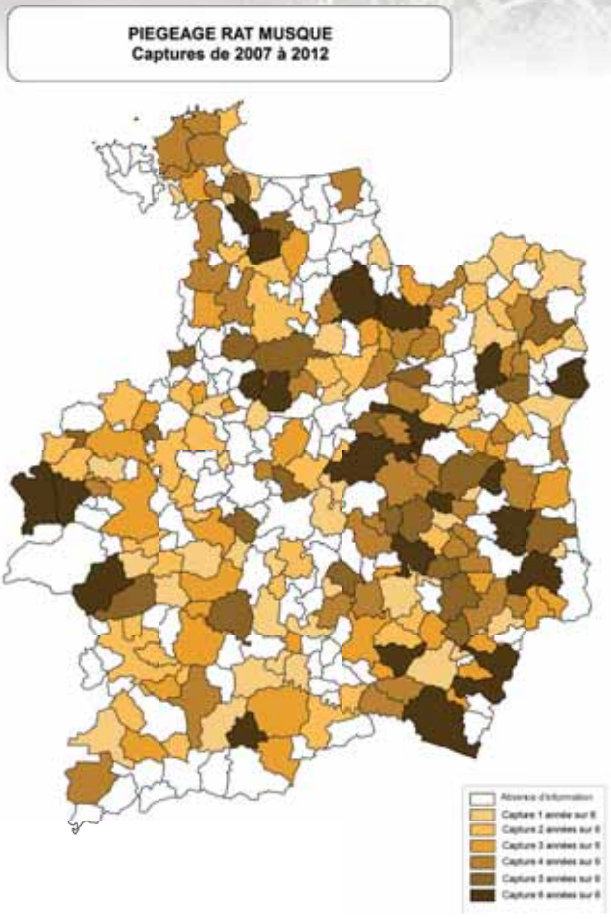

Source des données :
Associations des piégeurs - FDC 35 - FGDON 35 - DDTM.

Commission Fédérale des suites judiciaires

La commission fédérale des suites judiciaires réunit :

- le Président de la Fédération et sept de ses administrateurs ;
- le Directeur de la Fédération ;
- la personne chargée du suivi administratif des procédures ;
- un représentant des agents de développement de la Fédération ;
- les deux avocats de la Fédération ;
- un représentant de la DDTM ;
- deux représentants de l'ONCFS.

Elle se réunit deux fois par an pour examiner les procédures d'infraction à la police de la chasse qui ont été établies par les agents techniques de l'ONCFS, les agents de développement de la Fédération et les gardes chasse particuliers. Elle prend note également des infractions à la police de la chasse qui ont été relevées par les agents techniques de l'ONCFS, traitées par le biais de l'amende forfaitaire (timbre amende).

Un avis « favorable » ou « défavorable » aux poursuites est émis par la commission au vu des précisions qui sont apportées par les participants à cette réunion sur les procédures d'infraction à la police de la chasse.
A la lumière de cet avis, le bureau de la Fédération décide de lancer ou pas des poursuites à l'encontre des contrevenants impliqués dans ces diverses procédures, et confie les dossiers à ses avocats.

Cinquante procédures environ sont parcourues lors de chaque commission :

➤ 20 nouvelles procédures environ sont examinées pour avis à donner.

➤ 30 procédures environ qui ont déjà été étudiées lors de réunions antérieures sont évoquées afin de faire le point :
- sur les résultats devant les tribunaux dans les procédures où la Fédération s'est portée partie civile ;
- sur les procédures qui ont été confiées aux avocats et en attente du lancement de poursuites devant les tribunaux ;
- sur les procédures qui ont été classées par le parquet et/ou la fédération.

A titre d'exemple, la fédération s'est portée partie civile durant les saisons cynégétiques 2012–2013 et 2013–2014 dans quinze procédures mettant en cause 25 contrevenants :

➤ 6 affaires de plan de chasse grand gibier (4 affaires de plan de chasse sanglier, 2 affaires de plan de chasse chevreuil) :

Bracelet : contrôle des plans de chasse.

Infractions concernées :
- chasse sans plan de chasse individuel ;
- dépassement de plan de chasse ;
- transport sans dispositif de marquage ;
- défaut de marquage ;
- utilisation de munitions interdites pour la chasse du sanglier ;
- non-respect de l'obligation de contrôle de l'exécution du plan de chasse par l'organisateur d'une battue.

➤ 9 autres affaires :
Infractions concernées :
- chasse du lièvre en temps prohibé ;
- absence de marquage d'un lièvre soumis au plan de chasse ;
- détention et port d'engins prohibé « chevrotine » ;
- emploi de drogues et appâts « céréales empoisonnées » ;
- introduction de sanglier dans le milieu naturel « sanglier d'élevage » ;
- chasse de nuit ;
- chasse sans permis de chasser ;
- chasse sur autrui.

Surveiller pour AGIR

Réseau SAGIR

Le réseau SAGIR exploite la pression d'observation générée par l'activité cynégétique pour l'amélioration des connaissances des diverses pathologies de la faune sauvage.

Les observateurs, chasseurs en premier lieu, mais aussi les techniciens de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine et les agents de l'ONCFS, sont un maillon essentiel de la surveillance de la faune sauvage.

C'est très souvent eux qui détectent la mortalité anormale d'une espèce en nature.

Le laboratoire départemental d'analyses vétérinaires est chargé d'établir le diagnostic de la mort. Ce n'est pas toujours un exercice facile et bien des rapports d'analyses sont sans conclusion précise.

Il ne faut pas croire que les cas indéterminés ne servent à rien. La capitalisation de toutes ces données au niveau national permet de détecter un problème sur une espèce.

Pour mémoire, la VHD de 1988, c'est d'abord un syndrome hémorragique observé chez le lapin de garenne et ce n'est qu'après que le virus responsable a été identifié.

Il faut parfois prendre du recul sur un événement sanitaire pour comprendre pourquoi une maladie se développe à la faveur d'un contexte particulier.

Certaines maladies peuvent être communes à l'Homme et/ou aux animaux domestiques. Le réseau SAGIR travaille donc avec d'autres réseaux et des équipes de recherche (santé animale, épidémiologie, santé publique).

Un bilan national encourageant

SAGIR a permis, entre autres :

• **de détecter** en 2001 le premier cas de tuberculose bovine chez un cerf tué à la chasse en Haute-Normandie ;

• **de détecter** le premier cas d'influenza aviaire hautement pathogène chez un oiseau sauvage en France en 2006 ;

• **de détecter** une nouvelle souche de la maladie hémorragique du lapin de garenne en automne 2010, ce qui peut permettre de mieux comprendre la dynamique de population de cette espèce dans certains territoires ;

• **de détecter** début 2011, pour la première fois en Europe à notre connaissance, une mortalité groupée de 50 lièvres d'Europe due à la tularémie, réputée pour être une maladie ne touchant que quelques individus. Cela peut permettre d'une part de mieux connaître l'épidémiologie de cette maladie notamment le rôle joué par différentes espèces sauvages et des vecteurs potentiels (tiques). En outre, des messages de prévention ont été diffusés localement pour sensibiliser les usagers de la nature au risque ;

• **d'identifier** la trichomonose comme une cause importante de mortalité des poussins du pigeon colombin dans certains territoires. Un programme spécifique d'étude est en cours avec des spécialistes des colombidés pour évaluer l'impact sur la dynamique de population ;

• **de découvrir** que la souche d'EBHS qui évoluait dans le Sud de la France sévit également dans le Nord ;

• **de détecter** l'augmentation apparente du nombre de cas de strongylose pulmonaire du lièvre d'Europe. Une étude est en cours pour mieux connaître l'épidémiologie de cette maladie et déterminer s'il existe des facteurs de risques qui pourraient permettre d'anticiper les épisodes de maladie et donc de mieux gérer les populations de cette espèce ;

• **de détecter** des effets de l'utilisation agricole de certains pesticides sur la faune sauvage, non pas pour exiger l'interdiction de leur utilisation, mais pour alerter les autorités compétentes afin qu'elles exercent

leur responsabilité en toute connaissance de cause. C'est le cas tout récemment pour l'imidaclopride (« gaucho ») utilisé pour le traitement de semences du blé et de l'orge.

Enquête trichinellose en Ille-et-Vilaine 2009-2010

Le 1er objectif de cette enquête était de décrire la présence de la trichine en milieu sauvage afin d'évaluer le niveau de risque encouru par l'homme et les élevages porcins.

Pour cela, deux espèces, considérées comme étant de bonnes sentinelles de la présence de la trichine dans la faune sauvage ont fait l'objet de prélèvements et d'analyses de laboratoire : le sanglier et le renard.

Le 2e objectif était de connaître la prévalence d'autres maladies chez le sanglier comme la brucellose et la maladie d'Aujeszky, afin d'optimiser les manipulations et la logistique mise en œuvre pour l'enquête sur la trichinellose. Des prélèvements sanguins et des analyses sérologiques ont donc été réalisés en plus des prélèvements musculaires et des analyses pour la trichine sur les sangliers.

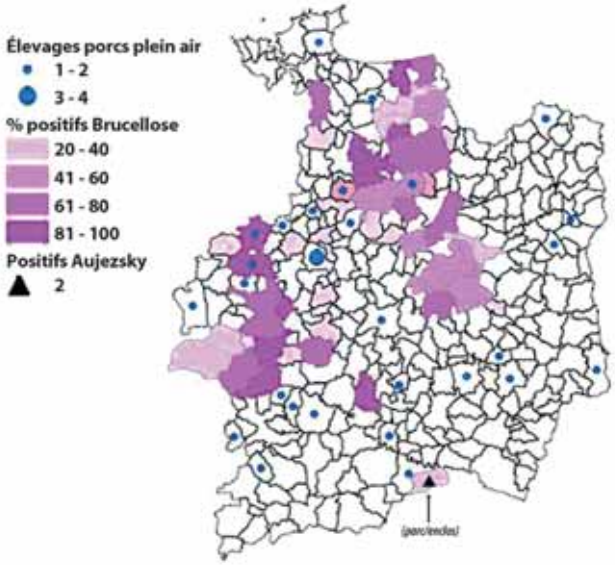

Prélèvements : 285 échantillons prélevés sur des sangliers par les chasseurs et le personnel de la FDC, déposés dans des cabinets vétérinaires puis acheminés au laboratoire.

Résultats Trichine : toutes les analyses sont négatives chez le sanglier et le renard.

Attention : ce résultat ne permet pas de conclure à l'absence totale de trichine chez le sanglier et le renard dans le département. Il permet de dire que la prévalence est assurément très faible et inférieure à un certain seuil :

- chez le sanglier, la prévalence est inférieure à 1 % à l'échelle du département ;
- chez le renard, la prévalence est inférieure à 0,9 % à l'échelle du département.

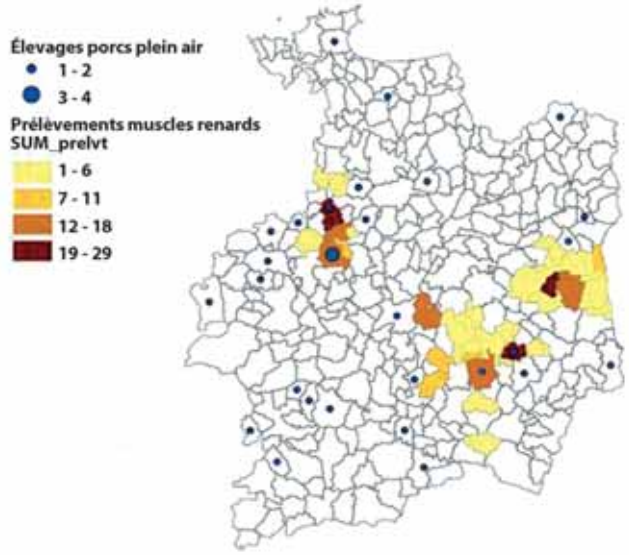

Maladie d'Aujeszky du sanglier : 2 positifs (forêt de Teillay) sur 195 prélevés, soit une prévalence de 1 %.

Brucellose du sanglier : 104 positifs sur 225, soit une prévalence de 46,2 %.

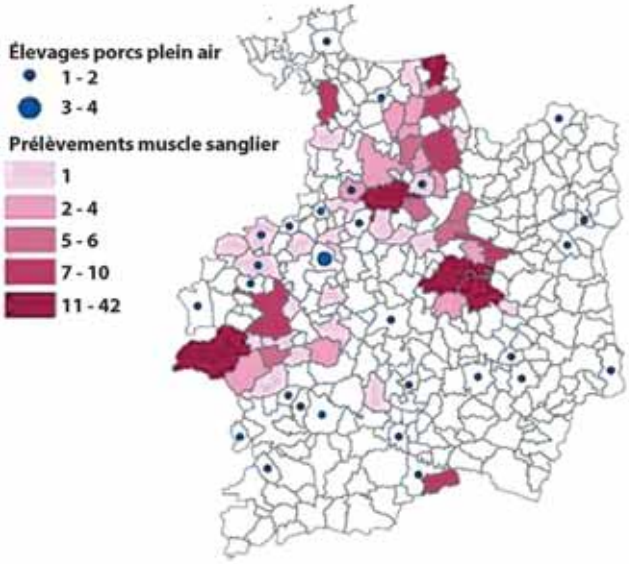

CONCLUSION :

- **concernant la trichine**, étant donné la faible prévalence observée chez le sanglier et le renard, le risque de transmission du parasite de la faune sauvage aux porcs apparaît comme négligeable. Cependant, l'enquête ne permet pas d'écarter totalement la circulation de la trichine et la transmission à l'homme reste possible lors de consommation de viande de

sanglier: il est donc préférable de faire analyser la carcasse ou de cuire suffisamment la viande (cuisson à cœur) dans le cadre de consommation familiale;

• l'enquête a confirmé et précisé la circulation de la brucellose. Le risque est élevé pour les porcs ayant un accès extérieur sans clôture efficace contre les sangliers. Il est donc important de respecter la réglementation en matière de protection des élevages plein air contre l'introduction de sangliers;

• **la maladie d'Aujezsky** semble très localisée à une zone sud du département, il est cependant nécessaire de surveiller son extension à d'autres massifs et à empêcher la transmission aux porcs plein-air.

L'hépatite virale des lièvres

L'hépatite virale des lièvres est souvent appelée «EBHS» (European Brown Hare Syndrome: syndrome du lièvre d'Europe).

Le syndrome fut décrit pour la première fois en Suède en 1980, en 1983 au Danemark, en 1985 en Belgique, en France et en Italie puis, dans le reste de l'Europe les années suivantes.

On sait, depuis 1988, qu'il s'agit d'une hépatite virale similaire à celle du lapin (VHD: Virale Haemoragic-Disease). Le virus, complexe de plusieurs souches de virus, appartient à la même famille que ceux provoquant certains types d'hépatites humaines (la transmission à l'homme n'est probablement pas possible).

La contamination a lieu par voie orale, le virus étant excrété dans le milieu extérieur par les animaux malades, en très grande quantité, via la bile, les matières fécales. Le virus se montre extrêmement résistant, tant à la putréfaction qu'au gel et aux températures élevées.

Cette hépatite virale se manifeste par une mort subite du lièvre, pour la forme suraiguë et souvent par un saignement du nez.

Pour la forme aiguë, les lièvres contaminés peuvent présenter des troubles de comportement (diminution du réflexe de fuite, tremblement (le lièvre tourne en rond)) et également de la fièvre, une anorexie ou des affections oculaires pouvant entraîner la cécité.

La période la plus fréquente d'apparition de la maladie semble être entre septembre et décembre.

La mortalité peut être importante et groupée, les lièvres se contaminent entre eux lors des regroupements sociaux (la nuit sur les zones de gagnage).

La mortalité est très vite repérable dans les zones à forte densité (mortalité importante sur un temps très court et cadavres relativement groupés).

Dans les zones à faible densité, la maladie peu sévir sans toutefois être repérée rapidement (mortalité plus diffuse sur un temps plus long et cadavres disséminés).

L'épidémie d'EBHS en Ille-et-Vilaine

Le printemps et l'été 2010 particulièrement secs en Ille-et-Vilaine laissaient présager une saison de chasse aux lièvres largement au-dessus de la moyenne. En effet, dans l'ensemble du département, après les moissons, la reproduction du lièvre semblait très bonne. Les conditions climatiques favorables avaient très certainement permis une bonne survie des levrauts.

Malheureusement, peu de temps avant l'ouverture générale, des chasseurs et des agriculteurs nous signale des cas de mortalité de lièvre, d'abord sporadiques… puis très vite, dans la décade qui a suivi l'ouverture, les cas de mortalité se sont multipliés dans la région nord-est du département (axe Antrain - Rennes - Vitré). Les premières analyses (Laboratoire d'Angers) ne laissaient aucun doute: une épidémie était confirmée.

Durant la première décade d'octobre, les services de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine ont été alertés par les responsables de chasse, trouvant des lièvres morts en nombre : plus de 15 lièvres morts à Tremblay, 12 cadavres retrouvés sur environ 70 hectares à Javené, plusieurs cadavres à Val d'Izé, Livré sur Changeon, Ercé-près-Liffré… la liste s'allongeait de jours en jours avec des mortalités importantes.

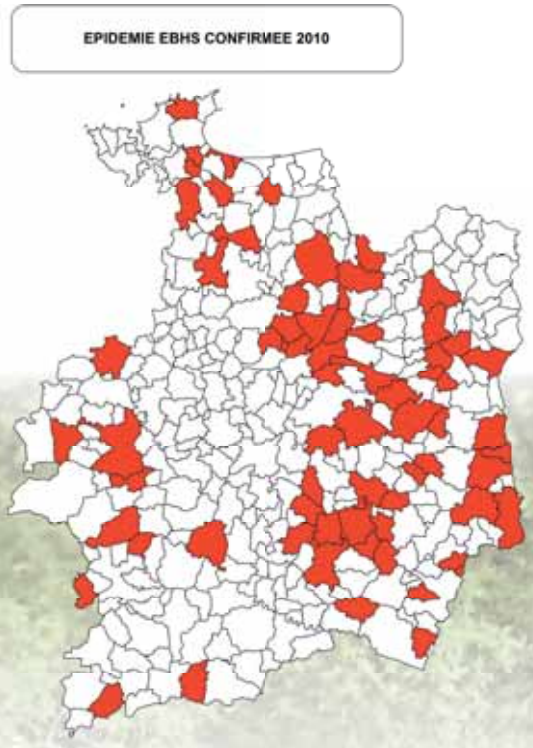

Extrait du communiqué de presse de l'ONCFS

Les cas d'EBHS de l'automne 2010 ont une origine toute différente. Il s'agit de l'arrivée dans le Nord de la France d'une souche virale qui était apparue en 2004 dans le Sud-est et qui avait à l'époque provoqué des mortalités importantes. Il s'agit d'une évolution des souches connues d'EBHS. Cette évolution du virus de l'EBHS est tout à fait normale et s'inscrit dans un processus connu de co-évolution entre le virus et son hôte qui peut s'accompagner

d'un regain de virulence du virus. Une épidémie de forte ampleur avait déjà été détectée en 1996 et on peut affirmer sans grand risque que de tels événements se reproduiront à intervalles plus ou moins réguliers dans l'avenir. Il est cependant possible de limiter leurs impacts en sachant réagir. Ainsi en Ille-et-Vilaine, les mortalités enregistrées ont amené la Fédération Départementale des Chasseurs à ne pas ouvrir la chasse du lièvre en 2010. Les comptages réalisés au printemps montrent que les populations se sont globalement maintenues à leur niveau de l'année précédente. Cette mesure de gestion a donc été efficace, en évitant sans doute une forte baisse des densités qui aurait réduit à néant les efforts entrepris depuis plusieurs années.

Des pigeons morts… la trichomonose aviaire

en janvier-février 2008 et 2014

La trichomonose des oiseaux est une maladie parasitaire très contagieuse relativement fréquente chez le pigeon. Le parasite en question (Trichomonas gallinae) ne résiste pas dans l'environnement et sa transmission est directe d'animal à animal. La maladie se caractérise dans la plupart des cas par la présence d'accumulations caséeuses dans la gorge. Les animaux perdent du poids rapidement, deviennent faibles et meurent en 8-10 jours. A noter que certaines souches du parasite sont plus virulentes que d'autres. Les caractéristiques de transmission de la maladie et la biologie du pigeon ramier en période hivernale, en particulier son comportement grégaire, peuvent expliquer les mortalités importantes observées.

Message d'alerte Cynégétique adressé à plus de 5000 chasseurs de notre département fin janvier 2014.

Depuis le début de l'année, une épidémie de Trichomonose affecte les pigeons ramiers dans l'Ouest de la France. La Bretagne semble particulièrement touchée, de nombreux cas nous sont signalés dans notre département. Compte-tenu, de la quasi-absence de pigeons Ramiers hivernants (migrateurs), les oiseaux infectés par cette parasitose sont essentiellement les pigeons Ramiers locaux (futurs reproducteurs).

Nous recommandons vivement aux chasseurs de modérer fortement ou stopper tous prélèvements sur l'espèce jusqu'à la fermeture légale de la chasse du pigeon, prévue le 20 février 2014.

Nous comptons sur le sens des responsabilités de tous nos chasseurs pour appliquer cette recommandation.

Relayez ce message et remplissez un formulaire d'enquête en cliquant sur ce lien **Enquête Mortalité Pigeon Ramier** (mot de passe de connexion : alerte35).

Pour une chasse responsable.

Le Président, A. Douard

Etude radioécologique

Résultat d'analyses de prélèvements de viandes de sangliers effectués dans le cadre d'une étude radioécologique en Bretagne.

Lors de la saison de chasse 2007/2008, la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine a été contactée par l'Institut de Radioprotection et de la Sûreté Nucléaire (IRSN), qui réalisait une étude radioécologique en Bretagne, afin de déterminer les niveaux de radioactivité naturelle et artificielle dans notre région.

Cette étude entre dans le cadre d'un réseau national d'observation et de suivi des niveaux de radioactivité en France, dans les milieux atmosphériques, aquatique, continental, marin et terrestre.

Pour le milieu terrestre, des prélèvements ont été réalisés en région Bretagne sur le lait, les fromages, la viande, les fourrages, les légumes, les sols…

Pour la faune sauvage, le sanglier, pour son régime alimentaire varié, représente un bon indicateur pour la détection et le suivi de la radioactivité. C'est pourquoi, l'IRSN a demandé à la Fédération de collaborer en réalisant des prélèvements de viande de sanglier (500 g de muscle) sur des animaux tués à la chasse.

Une dizaine de prélèvements ont été récoltés (couvrant les différents secteurs du département d'Ille-et-Vilaine) par le Service Technique de la Fédération.

Résultat de l'analyse :

L'ensemble des échantillons récoltés présente un niveau de radioactivité artificielle très faible (césium 137 et 134) et très inférieur au maximum admissible pour les denrées alimentaires.

L'activité en césium 137 et 134 résulte des retombées atmosphériques anciennes (essais atmosphériques d'armes réalisés au cours des années 60 à 80 et retombées de l'accident de Tchernobyl).

L'activité en potassium 40, qui est un radionucléide naturel, est tout à fait normale.

Le Marais de Chateauneuf

(30 ans de restauration)

1984-2012 : la renaissance du Marais de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine

Le marais appartient au vaste écosystème au sud de la Baie du Mont-Saint-Michel qui est une zone Natura 2000. Il est également protégé au titre de la convention RAMSAR sur les zones humides (1971).
Situé entre la côte et l'estuaire de la Rance, il est intégré à un ensemble plus vaste, appelé « Marais Noir » qui borde la baie au sud.

Le Marais Noir s'étendait au Moyen-âge sur plus de 5 000 hectares dont ne subsistaient plus que 600 hectares à la fin des années 70 : marais de Roz-Landrieux et de Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine. La dégradation, voire la disparition de la plupart de ces milieux humides, a conduit la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine, avec le soutien financier de la Fondation pour la Protection des Habitats Français de la Faune Sauvage, à s'investir dès le début des années 80 afin de protéger, voire de restaurer les zones humides encore existantes.
L'acquisition des terres les plus marginales d'un point de vue agricole a ainsi permis la maîtrise de quelques 290 hectares gérés avec l'appui des agriculteurs locaux. L'objectif est d'environ 300 hectares, qui correspondent au « cœur du marais », c'est-à-dire, les zones les plus basses, les plus inondables, et leur périphérie immédiate.

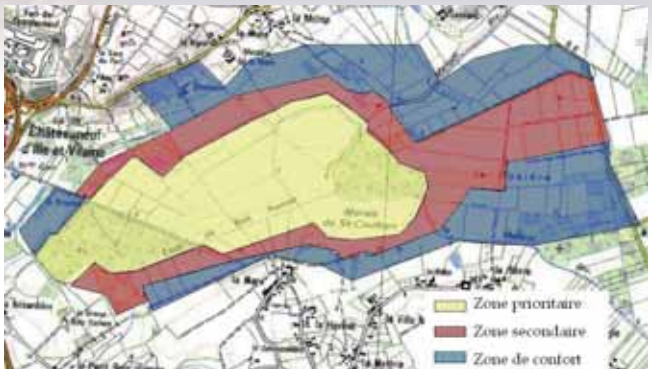

Périmètre d'acquisition défini

Au-delà de l'acquisition des parcelles, des échanges de terres et de la conclusion des contrats d'utilisation des prairies avec les exploitants, c'est également une politique de restauration du site qui a été mise en œuvre : réalisation de mares, de canaux, de biefs, entretien des prairies inondables et des roselières. L'étude des flux hydrauliques dans le marais a permis de retrouver puis de redessiner le système de vannage permettant de gérer les niveaux d'eau au fil des saisons avec pour premier aboutissement la remise en eau du marais au cours de l'hiver 2003-2004.

Installation d'un vannage

Le projet W.A.T.E.R., lancé en 2009, est venu donner un nouvel élan aux programmes d'aménagements. Il était légitime pour le marais de Châteauneuf de contribuer à un programme européen implanté de part et d'autre de la Manche. Le travail de restauration et de gestion s'inscrit dans une perspective de long terme soutenue par la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine et la Fondation pour la Protection des Habitats

Français de la Faune Sauvage mais également par les autres acteurs locaux : agriculteurs, collectivités locales et associations.

W.A.T.E.R. a également permis d'accélérer le programme de restauration en cours : création de chemins et d'aires d'exploitation, réalisation de connexions hydrauliques et cartographie exhaustive du site. Huit à dix années du travail préalablement prévu ont été réalisés en 36 mois.

Les oiseaux et la flore

Chaque année, l'inondation du marais débute en novembre et prend fin en mars. Elle accompagne l'hivernage des oiseaux d'eau. Près de dix mille oiseaux, toutes espèces confondues, stationnent sur ce site exceptionnel qui n'en accueillait quasiment plus au début des années 80.
Les dénombrements réalisés par les techniciens de la Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine montrent l'importance de ce site. En moyenne, 2 500 sarcelles d'hiver, 900 colverts, 650 siffleurs y séjournent. Au cours d'une année, on peut y observer la plupart des canards de surface et quelques canards plongeurs (milouin, morillon). Et même si la baie du Mont-Saint-Michel, toute proche à vol d'oiseau reste un lieu de prédilection pour les limicoles, quelques espèces, parfois en nombre, stationnent au marais de Châteauneuf. Courlis cendré, pluvier doré, bécasseau variable et vanneau huppé affectionnent les prairies humides et les mares peu profondes. Leurs effectifs varient en fonction des conditions climatiques du nord de l'Europe. Ceux du vanneau huppé ont atteint 3 000 individus. Il niche également dans le marais.
Les passereaux aquatiques nichent dans les fossés, les buissons et les roseaux. La bouscarle de Cetti, le bruant des roseaux, le phragmite des joncs et la bergeronnette printanière sont les plus répandus.

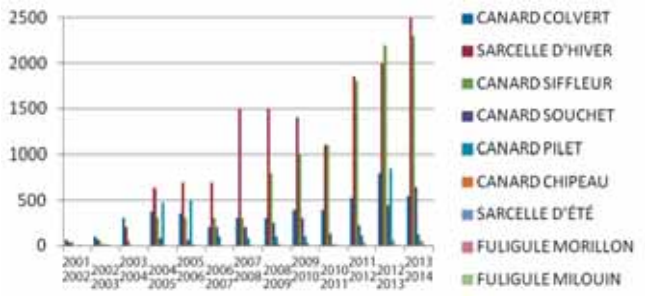

La présence du Butor étoilé est constatée chaque hiver. Une parcelle nommée « prairie au butor », et la légende entourant son cri, laissent supposer une histoire ancienne avec le marais. C'est un hôte remarquable.

Cet inventaire n'est pas exhaustif puisque près de 140 espèces d'oiseaux ont été recensées.

Le marais de Châteauneuf offre une grande diversité de milieux, pour la plupart ouverts, qui engendrent une richesse floristique remarquable.
Les inventaires de la flore réalisés ponctuellement en 2002, 2006, à l'automne 2001 et au printemps 2012 par L. Diard, indiquent la présence de 319 taxons sur le site.
La variété de la flore observée peut s'expliquer par la diversité des habitats. Ces derniers ont été confortés grâce, en partie, aux travaux de génie écologique menés par la Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine. L'inventaire complet de la flore, réalisé sur le marais en 1996 (Bureau d'étude Ouest Aménagement) ne comptabilisait que 86 espèces végétales.

Les principaux milieux répertoriés sur le site sont les suivants : les prairies, les canaux, les mares, les boisements, le bocage, les parcelles cultivées.
Si la majorité des espèces végétales recensées s'avère assez classique dans ce type de milieu, certaines d'entre elles ont la particularité d'être rares ou peu communes à l'échelle du département d'Ille-et-Vilaine, voire de la Bretagne.
Une espèce protégée sur l'ensemble du territoire national : le flûteau nageant *(Luronium natants)*.

D'autres espèces sont répertoriées dans la liste rouge armoricaine dont l'hottonie des marais *(Hottonia palustris)* présente dans une douzaine de stations *(mares et canaux)* ou la lentille d'eau sans racines *(Wolffia arrhiza)* ou encore la petite naïade *(Najas minor)* qui ont été observées sur quelques canaux.

Evolution du nombre maximum d'anatidés présents sur le marais de Châteauneuf d'Ille et Vilaine, par saison d'hivernage

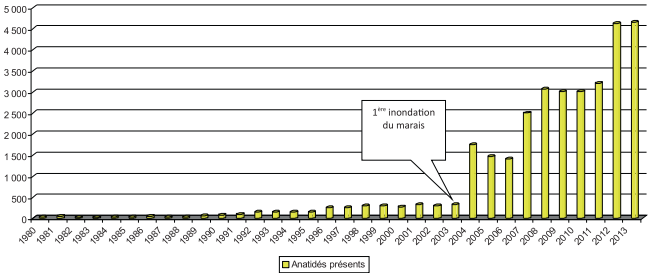

W.A.T.E.R.

« Wetted-lands : the Assessment of Technics and Economics of Restoration » - « Zones humides : évaluation, technique et économie de leur restauration »

Centré sur la coopération transfrontalière entre la Bretagne et le sud de l'Angleterre, le projet « W.A.T.E.R. » a pour objectif d'étudier, de restaurer et de gérer les zones humides de part et d'autre de la Manche. Soutenu financièrement par la Commission européenne dans le cadre du programme Interreg, il a permis de finaliser les travaux de restauration du marais de Châteauneuf.

Associant organismes à but non-lucratif, collectivités locales et entreprises, il a également pour but de communiquer sur ce thème auprès du grand public.

Remise d'un trophée par Monsieur Dylan Bright, Directeur du Water River Trust, au Président André Douard.

Remerciements

Ce bilan d'activité est le fruit d'un travail permanent réalisé par les services technique et administratif de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine.

Il n'aurait pu aboutir sans la participation active des présidents d'associations locales, des membres de réseaux spécialisés de nos partenaires institutionnels et des chasseurs bénévoles souvent anonymes, qui constituent le socle de notre activité.

Un grand merci à l'ensemble des acteurs pour avoir collecté, transmis de nombreux éléments de connaissances et ainsi enrichir ce document.

FDC 35

Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine

Beauregard - 35630 Saint-Symphorien
Tél. : 02 99 45 50 20 - Fax : 02 99 45 54 26
fdc35@fdc35.com - www.fdc35.com

Ce premier bilan ne pouvait être exhaustif en raison du volume à traiter. Les missions de la FDC 35 étant nombreuses et variées, l'ensemble sera présenté sur de futurs bilans d'activités.